



Projet d'assainissement durable dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou « PériSan »

Situation de référence en Assainissement, Approvisionnement en Eau Potable et Hygiène dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou

Rapport Final

Novembre 2015



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du WaterAid et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Avant-propos

Equipe de rédaction

Rédaction du rapport	
Nom et Prénoms	Structure
Rapport général/Coordination de l'étude	
Hermann BEBE KAMBOU	WaterAid
Jules Auguste SOW	WaterAid
Rapport thématique Eau Potable	
Michel N'GUESSAN	PEA/GIZ
Adama TRAORE	ONEA
Saïdou KOALGA	DGRE
Rapport thématique Assainissement /Hygiène	
Brice KOMBASSRE	ONEA
Régis BINGBOURE	DGAEUE
Sonia BAMBARA	DGAEUE
Rapport thématique Santé	
Omarou TARPAGA	DRS/Centre
Rapport thématique Education	
Paul ZERBO	DPENA/Kadiogo
Dimanche Jean KABRE	DPENA/Kadiogo

Relecture	
Conception graphique	

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	8
Liste des tableaux.....	10
Liste des graphiques.....	12
INTRODUCTION.....	15
A. Contexte de l'étude.....	17
B. Objectifs de l'étude.....	18
C. Définition des concepts.....	18
I. Définition des concepts généraux.....	18
II. Définition de concepts sur l'assainissement.....	19
III. Définition de concepts sur l'approvisionnement en eau potable.....	21
IV. Définition de concepts sur l'éducation.....	22
V. Définition de concepts sur la santé.....	23
D. METHODOLOGIE.....	23
I. Atelier de démarrage.....	24
II. Implication de l'INSD.....	25
III. Elaboration des outils de collecte des données.....	26
IV. Echantillonnage.....	28
4.1 Champ de l'étude.....	28
4.2 Dénombrement des ménages.....	29
4.3 Echantillon.....	29
V. Formation des enquêteurs et des contrôleurs.....	30
VI. Définition de la méthode de collecte des données.....	30
VII. Organisation de la collecte des données.....	30
VIII. Information de la population.....	31
IX. Revue documentaire.....	32
X. Elaboration des canevas de rapports.....	32
XI. Traitement des données.....	32
11.1 Elaboration du masque de saisie.....	32
11.2 Saisie des données.....	32
11.3 Apurement de la base.....	32
XII. Analyse des données et élaboration des rapports.....	33
XIII. Atelier de restitution.....	33
XIV. Difficultés rencontrées.....	33

XV.	Limites de l'étude.....	33
A.	Présentation de la zone de l'étude.....	36
B.	Situation des ménages, des centres de santé et des établissements scolaires de la zone d'étude.....	38
I.	Caractéristiques des ménages de la zone d'étude	38
1.1	Taille des ménages	38
1.2	Structure par âge et sexe des chefs de ménage	39
1.3	Niveau d'instruction du chef de ménage.....	40
1.4	Etat matrimonial du chef de ménage.....	40
1.5	Handicap du chef de ménage.....	41
1.6	Situation économique des ménages.....	41
II.	Situation des centres de santé de la zone d'étude.....	43
III.	Situation des établissements scolaires de la zone d'étude.....	44
C.	Situation de l'Assainissement.....	46
I.	Situation de l'assainissement en milieu communautaire	46
1.1	Gestion des excreta dans la zone d'étude.....	46
1.2	Gestion des eaux usées et des ordures ménagères.....	59
1.3	Valorisation des sous-produits de l'assainissement.....	60
II.	Situation de l'assainissement dans les établissements scolaires	61
2.1	Taux de couverture des établissements scolaires en latrines	61
2.2	L'état des latrines.....	62
2.3	Taux d'accès des élèves aux latrines (cabines)	62
III.	Situation de l'assainissement dans les centres de santé	64
3.1	Typologie et nombre de latrines des centres de santé	64
3.2	Etat et fonctionnalité des latrines des centres de santé	64
D.	Approvisionnement en Eau Potable	65
I.	Situation de l'approvisionnement en eau potable en milieu communautaire	65
1.1	Typologie des sources d'AEP de la zone d'étude	65
1.2	Principales sources d'approvisionnement en eau potable	66
1.3	Taux d'accès à l'eau potable de la zone d'étude.....	67
1.4	Appréciation globale de l'ensemble des services d'AEP de la zone d'étude	69
II.	Situation de l'approvisionnement en eau potable dans les établissements scolaires .	70
III.	Satisfaction des services d'eau potable assurés par les délégataires de l'ONEA ...	72
3.1	Présentation des délégataires de service à Ouagadougou	72

3.2	Organisation des déléguaires du service public d'AEP	74
3.3	Satisfaction de la population sur le volet exploitation du service des déléguaires de l'ONEA	74
3.4	Satisfaction de la population sur le volet commercial du service des déléguaires de l'ONEA	91
3.5	Satisfaction de la population sur la communication des déléguaires de l'ONEA 101	
3.6	Synthèse de la satisfaction globale.....	103
3.7	Les difficultés rencontrées par les déléguaires.....	104
E.	Hygiène	104
I.	Situation de l'hygiène en milieu communautaire	104
1.1	Pratique en matière d'hygiène de l'eau de boisson.....	104
1.2	Pratiques en matière de lavage des mains.....	107
II.	Situation de l'hygiène dans les établissements scolaires.....	111
2.1	Disponibilité et fonctionnalité des équipements d'hygiène.....	111
2.2	Un impact possible de la non disponibilité des services d'AEPHA à l'école	112
III.	Situation de l'hygiène dans les centres de santé	114
3.1	Etat de propreté des latrines des centres de santé.....	114
3.2	Situation et fonctionnalité des dispositifs de lavage des mains.....	114
3.3	Existence et propreté des douches et des bacs à laver dans les centres de santé 115	
F.	Maladies liées au manque d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable	115
G.	Communication	116
I.	Canaux d'information de la population de la zone d'étude	116
II.	Stations radios couvrant la zone d'étude	118
H.	Conclusion/Recommandations.....	118
	Liste des Annexes	120

SIGLES ET ABREVIATIONS

AA	: Accoucheuse Auxiliaire
ACD	: Adams Commerce & Distribution
ACMG	: Atelier de Constructions Métalliques Générales
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPHA	: Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AFB	: Alphabétisation / Formation de Base
AFD	: Agence Française de Développement
AI	: Alphabétisation Initiale
AIS	: Agent Itinérant de Santé
BERA	: Bureau d'Etudes et de Recherches Appliquées
BF	: Bornes Fontaine
BP	: Branchements Privés
CEB	: Circonscription d'Education de Base
CEBNF	: Centre d'Education de Base Non Formel
CFE	: Centre de Formule Enchaînée
CISSE	: Centre d'Information Sanitaire et de Surveillance Epidémiologique
CM	: Centre Médical
CMA	: Centre Médical avec Antenne chirurgicale
CPAF	: Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DPENA	: Direction Provinciale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
DRS	: Direction Régionale de la Santé
DS	: District Sanitaire
ERT	: Etudes et Réalisation de Travaux
FCFA	: Francs de la Communauté Française d'Afrique
FS	: Formation Sanitaire
GIZ	: Coopération Allemande
GoBF	: Gouvernement du Burkina Faso
IB	: Infirmier Breveté
ICP	: Infirmier Chef de Poste
IDE	: Infirmier Diplômé d'Etat
IEC	: Information Education Communication
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
MCD	: Médecin Chef de District
MENA	: Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé

ONEA	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PEA/GIZ	:	Programme Eau et Assainissement de la Coopération Allemande
PERISAN	:	Projet d'Assainissement Durable dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou
PMH	:	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	:	Programme National-Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PSAO	:	Plan Stratégique d'Assainissement de Ouagadougou
QNL	:	Quartiers Non Lotis
SFE	:	Sage-femme d'Etat
SO.Z.HA.KO.F	:	Société Zoungrana HAmado KOudougou & Frères

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des quartiers par secteur et par arrondissement	28
Tableau 2 : Répartition de la population de la zone de l'étude selon le sexe et par quartier .	37
Tableau 3 : Répartition (%) des ménages selon leur taille par arrondissement	38
Tableau 4 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupes d'âges selon le milieu de résidence et le sexe	39
Tableau 5 : Répartition (%) des chefs de ménage selon le niveau d'instruction, le sexe et la zone de résidence	40
Tableau 6 : Répartition (%) des chefs de ménage selon la situation matrimoniale et le sexe	41
Tableau 7 : Répartition des chefs de ménage selon le handicap	41
Tableau 8 : Répartition (%) des chefs de ménage selon la principale activité et selon le sexe	42
Tableau 9 : Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation du logement	42
Tableau 10 : Répartition (%) des ménages selon le type d'habitation	42
Tableau 11 : Charge démographique des ménages selon le statut matrimonial de leur chef	43
Tableau 12 : Charge démographique des ménages selon la situation de handicap du chef de ménage	43
Tableau 13 : Typologie et nombre de centres de santé	44
Tableau 14 : Ratio personnel de santé par habitant et normes OMS	44
Tableau 15 : Effectif et statut des établissements par arrondissement	45
Tableau 16 : Répartition des établissements enquêtés par type de structure	45
Tableau 17 : Répartition des latrines familiales par arrondissement selon leur typologie	47
Tableau 18 : Corrélation entre le niveau d'instruction et le type de latrines	48
Tableau 19 : Corrélation entre le statut du logement et le type de latrines	49
Tableau 20 : Corrélation situation matrimoniale du chef de ménage et type de latrines	49
Tableau 21 : Corrélation entre l'occupation principale du chef de ménage et le type de latrines..	50
Tableau 22 : Taux d'accès à l'assainissement par arrondissement suivant les trois niveaux de services	53
Tableau 23 : Quartiers ayant un bon taux d'accès à l'assainissement selon le niveau de service	54
Tableau 24 : Satisfaction des ménages par type de latrines utilisées	57
Tableau 25 : Proportions des raisons de non satisfaction des ménages par type de latrines utilisées	58
Tableau 26 : Solution pour améliorer la satisfaction des ménages par type de latrines utilisées	59
Tableau 27 : Nombre et fonctionnalité des latrines (cabines) par arrondissement et par genre....	61
Tableau 28 : Taux d'accès aux cabines de latrines fonctionnelles par type d'établissement, par sexe et par arrondissement.....	63
Tableau 29 : Typologie et nombre de latrines dans les centres de santé	64
Tableau 30 : Typologie des sources d'eau par arrondissement et par quartier	66
Tableau 31 : Situation des délégataires de services d'AEP	73
Tableau 32 : Proportion de population peu ou pas du tout satisfaite de la disponibilité de l'eau par zone de délégation.....	78
Tableau 33 : Coût du branchement de l'eau par zone de délégation.....	79
Tableau 34 : Satisfaction des ménages par rapport au coût du branchement par zone de délégation	81
Tableau 35 : Appréciation du coût du branchement selon le niveau d'instruction du chef de ménage	82

Tableau 36 : Appréciation du coût du branchement et activité principale du chef de ménage	82
Tableau 37 : Détail du coût de l'eau dans la zone d'étude	82
Tableau 38 : Satisfaction vis-à-vis du prix de l'eau selon les zones de délégation	83
Tableau 39 : Satisfaction vis-à-vis du prix de l'eau et niveau d'instruction du chef de ménage	83
Tableau 40 : Appréciation du prix de l'eau selon l'occupation principale du chef de ménage	84
Tableau 41 : Appréciation du temps écoulé entre le paiement et la réalisation du branchement selon les zones de délégation	85
Tableau 42 : Nombre de cas de fuites du réseau enregistré par délégataire depuis l'installation du réseau d'adduction d'eau potable	86
Tableau 43 : Temps de réaction des délégataires en cas de fuite	87
Tableau 44 : Temps de réaction des délégataires en cas de fuite	88
Tableau 45 : Fréquence des coupures d'eau par zone de délégation	89
Tableau 46 : Appréciation du respect des heures d'ouverture des guichets de chaque délégataire	93
Tableau 47 : Appréciation du respect des heures de fermeture des guichets de chaque délégataire	94
Tableau 48 : Appréciation du temps d'attente aux guichets de chaque délégataire.....	95
Tableau 49 : Appréciation par les ménages de la présence des agents de guichet de chaque délégataire	95
Tableau 50 : Appréciation par les ménages de l'accueil des agents aux guichets de chaque délégataire	96
Tableau 51 : Répartition (%) des principales affections ou groupes d'affections en 2014 par arrondissement	116

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des ménages selon leur taille.....	39
Graphique 2: Proportion de latrines familiales selon la typologie	46
Graphique 3 : Source du financement des latrines familiales	48
Graphique 4 : Etat des latrines selon les différentes composantes.....	50
Graphique 5 : Proportion des latrines selon le type de fosses	51
Graphique 6 : Proportion des ménages qui utilisent ou non des latrines	52
Graphique 7 : Répartition de la population selon leur mode de défécation.....	52
Graphique 8 : Proportion des ménages selon le mode utilisé pour la vidange des latrines	55
Graphique 9 : Pratiques des ménages lorsque leurs latrines seront pleines	55
Graphique 10 : Répartition des ménages selon leur pratique en matière de gestion de boue de vidange des latrines	56
Graphique 11 : Satisfaction des ménages de leurs latrines.....	56
Graphique 12 : Proportion des raisons d’insatisfaction des ménages de leurs latrines	57
Graphique 13 : Proportion des ménages selon l’action à réaliser pour améliorer leur satisfaction	58
Graphique 14 : Proportion des ménages par mode de gestion des eaux usées des douches.....	59
Graphique 15 : Proportion de ménages par mode de gestion des eaux usées ménagères.....	60
Graphique 16 : Proportion de ménages par mode de gestion des ordures ménagères	60
Graphique 17 : Mode d’utilisation des urines et des fèces hygiénisés selon la population	61
Graphique 18 : Etat des superstructures des latrines Graphique 19 : Etat des dalles des latrines	62
Graphique 20 : Taux d’accès aux latrines fonctionnelles selon le genre	63
Graphique 21 : Etat des latrines des centres de santé.....	64
Graphique 22 : Fonctionnalité des latrines des centres de santé	65
Graphique 23 : Répartition des ménages par sources d’eau utilisée.....	67
Graphique 24 : Répartition des ménages selon la distance qui les sépare des sources d’eau.....	67
Graphique 25 : Répartition des ménages par intervalle de temps d’attente aux sources d’eau potable.....	68
Graphique 26 : Proportion des ménages selon le niveau de satisfaction de la qualité de l’eau	69
Graphique 27 : Proportion des ménages selon le niveau de satisfaction de la qualité du service d’AEP.....	70
Graphique 28 : Fonctionnalité des ouvrages d’eau.....	71
Graphique 29 : Satisfaction de la couleur de l’eau de l’ONEA pendant la saison des pluies.....	75
Graphique 30 : Satisfaction de la couleur de l’eau de l’ONEA pendant la saison sèche	75
Graphique 31 : Satisfaction du goût de l’eau de l’ONEA pendant la saison des pluies	76
Graphique 32 : Satisfaction du goût de l’eau de l’ONEA pendant la saison sèche.....	76
Graphique 33 : Satisfaction de la pureté de l’eau de l’ONEA pendant la saison des pluies.....	77
Graphique 34 : Satisfaction de la disponibilité de l’eau de l’ONEA pendant la saison des pluies .	77
Graphique 35 : Satisfaction de la disponibilité de l’eau de l’ONEA pendant la saison sèche	78
Graphique 36 : Coût du branchement de l’eau dans la zone d’étude	79
Graphique 37 : Proportion des ménages par intervalle de frais connexes du branchement.....	80
Graphique 38 : Appréciation vis-à-vis du coût du branchement	80
Graphique 39 : Satisfaction du prix du branchement.....	81
Graphique 40 : Proportion des ménages par niveau de satisfaction du prix de l’eau.....	83
Graphique 41 : Appréciation du temps écoulé entre le paiement et la réalisation du branchement	84

Graphique 42 : Proportion des défaillances suivant les délégataires.....	85
Graphique 43 : Proportion des ménages ayant été témoins de fuite d'eau par zone de délégation	86
Graphique 44 : Appréciation du temps de réaction des délégataires en cas de fuite.....	87
Graphique 45 : Appréciation du temps moyen de réparation des fuites.....	87
Graphique 46 : Niveau de satisfaction des ménages vis-à-vis de la durabilité des réparations faites par les délégataires	88
Graphique 47 : Appréciation par les ménages de la fréquence des coupures d'eau dans les quartiers non lotis	89
Graphique 48 : Appréciation par les ménages de la période où il y a le plus de coupures d'eau .	90
Graphique 49 : Satisfaction des ménages de la pression de l'eau.....	90
Graphique 50 : Appréciation par les ménages de la période de l'année où il y a le plus de baisse de pression de l'eau dans les quartiers non lotis	90
Graphique 51 : Appréciation par les ménages de la période de la journée où surviennent les baisses de pression de l'eau.....	91
Graphique 52 : Convenance des horaires de fermeture et d'ouverture des guichets des délégataires.....	92
Graphique 53 : Appréciation par les ménages des horaires de fermeture et d'ouverture des guichets de chaque délégataire	92
Graphique 54 : Appréciation du respect des heures d'ouverture des guichets des délégataires..	93
Graphique 55 : Appréciation du respect des heures de fermeture des guichets des délégataires	94
Graphique 56 : Appréciation du temps d'attente aux guichets des délégataires	94
Graphique 57 : Appréciation par les ménages de la présence des agents de guichet à leur poste	95
Graphique 58 : Appréciation par les ménages de l'accueil des agents aux guichets.....	96
Graphique 59 : Satisfaction des réponses apportées aux demandes des ménages par les agents des délégataires.....	97
Graphique 60 : Respect du délai de réaction prévu par les agents des délégataires	97
Graphique 61 : Satisfaction de la période de réception/livraison des factures d'eau	98
Graphique 62 : Appréciation des relevés faits par les agents des délégataires.....	98
Graphique 63 : Appréciation du délai de paiement des factures	99
Graphique 64 : Appréciation de la clarté des informations mentionnées sur les factures d'eau des délégataires.....	100
Graphique 65 : Appréciation du principe de pénalité par les ménages	100
Graphique 66 : Appréciation du montant de la pénalité appliquée sur les retards de paiement des factures d'eau	101
Graphique 67 : Appréciation du principe de couper la fourniture de l'eau à un ménage en cas de non-paiement de la facture.....	101
Graphique 68 : Proportion de l'utilisation des canaux de communication	102
Graphique 69 : Fréquence des annonces faites sur les coupures d'eau.....	102
Graphique 70 : Appréciation des ménages de la fréquence des annonces faites sur les coupures d'eau.....	103
Graphique 71 : Appréciation de la clarté des messages des communiqués sur les coupures d'eau	103
Graphique 72 : Répartition des ouvrages publics d'approvisionnement en eau potable selon leur état	105

Graphique 73 : Pratiques des ménages en matière de transport de l'eau de boisson.....	105
Graphique 74 : Entretien des récipients de transport de l'eau de boisson.....	106
Graphique 75 : Pratiques des ménages en matière de stockage de l'eau de boisson à domicile	106
Graphique 76 : Entretien des récipients de conservation de l'eau à domicile	107
Graphique 77 : Pratiques des ménages en matière d'utilisation de l'eau dans les domiciles	107
Graphique 78 : Pratiques des populations par tranche d'âge en matière de lavage des mains avant les repas.....	108
Graphique 79 : Proportions des ménages par mode de lavage des mains avant les repas et par tranche d'âge.....	108
Graphique 80 : Pratiques de la population par tranche d'âge en matière de lavage des mains après les toilettes.....	109
Graphique 81 : Proportion des ménages suivant leur mode de lavage des mains après les toilettes.....	109
Graphique 82 : Pratiques des ménages en matière de lavage des mains après manipulation des selles des enfants	110
Graphique 83 : Pratiques de la population par tranche d'âge en matière de lavage des mains après manipulation de produits toxiques	110
Graphique 84 : Mode de lavage des mains de la population après manipulation de produits toxiques.....	111
Graphique 85 : Situation de la fonctionnalité des ouvrages d'hygiène	112
Graphique 86 : situation comparée des absences et abandons des classes selon le sexe.	113
Graphique 87 : Motifs des absences et abandons des classes	113
Graphique 88 : Etat de propreté des latrines des centres de santé	114
Graphique 89 : Existence et fonctionnalité des dispositifs de lavage des mains	114
Graphique 90 : Proportion des centres de santé disposant de douches et leur état de propreté	115
Graphique 91 : Proportion des centres de santé disposant d'un bac à laver et leur propreté	115
Graphique 92 : Canaux prioritaires d'information : 1 ^{er} choix de la population.....	116
Graphique 93 : Canaux prioritaires d'information : 2 ^e choix de la population	117
Graphique 94 : Canaux prioritaires d'information : 3 ^e choix de la population	117
Graphique 95 : Stations radios et proportion de la population qui les écoute.....	118

INTRODUCTION

La situation de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau potable des quartiers non lotis et périphériques des communes urbaines du Burkina Faso n'est pas suffisamment connue et rend difficile la planification des différents programmes et projets dans ces zones. En effet, il n'existe pas pour le moment d'informations précises sur l'AEPA des populations vivant dans ces zones. Pour remédier à cette insuffisance au niveau de la commune de Ouagadougou, WaterAid, en collaboration avec ses partenaires du projet PERISAN et le PEA/GIZ, a initié la réalisation d'une étude intitulée « Situation de référence en matière d'assainissement, , d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et de santé dans les quartiers non lotis et périphériques de la Commune de Ouagadougou », en vue de disposer de données de base pour l'usage des différents acteurs du secteur.

Cette étude de référence est réalisée en collaboration avec plusieurs institutions, notamment La Commune de Ouagadougou, l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (DGAEUE), la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), la Direction Régionale de la Santé du centre (DRS/Centre) et la Direction Provinciale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation du Kadiogo (DPENA/Kadiogo). Ainsi, une équipe pluridisciplinaire composée du personnel de ces structures a assuré la réalisation de cette étude, avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) dans la phase de collecte et de traitement des données auprès des ménages. L'étude de référence a été réalisée avec le soutien financier d'une part de l'Union Européenne dans le cadre de la mise en œuvre de projet « assainissement durable dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou – PERISAN – » et, d'autre part, du PEA/GIZ dans le cadre de son programme d'appui à l'ONEA pour l'amélioration de la desserte en eau potable des populations des quartiers non lotis des moyennes et grandes villes du Burkina Faso.

PREMIERE PARTIE :

CADRE GENERAL DE L'ETUDE

A. Contexte de l'étude

WaterAid a entrepris depuis 2013, avec le soutien financier de l'Union Européenne, la mise en œuvre d'un projet dénommé « Assainissement durable dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou au Burkina Faso – PERISAN - », en collaboration avec l'ONG Eau Vive, l'ONEA et la Commune de Ouagadougou. Ce projet vise à améliorer l'accès aux services durables d'assainissement des populations défavorisées des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou et a pour but de contribuer à l'atteinte des OMD relatifs à l'assainissement, à travers l'équipement des ménages, des écoles et des centres de santé en ouvrages et la promotion de l'hygiène afin de réduire d'une part la mortalité infantile et maternelle, et de l'autre le taux de prévalence des maladies. Cependant, le manque de données sur l'assainissement, l'hygiène et la santé des populations des quartiers concernés ne permettra pas de mesurer la contribution du projet à l'amélioration des services sociaux de base des populations cibles. Ainsi, dans l'optique de peaufiner sa stratégie d'intervention et de disposer de données qui permettront d'évaluer les changements et les impacts du projet sur les conditions de vie des populations bénéficiaires, WaterAid a entrepris, en collaboration avec les partenaires du projet, de réaliser une situation de référence sur l'assainissement, la santé et le comportement en matière d'hygiène des populations des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou.

La coopération allemande (GIZ), dans le cadre de la phase III de son Programme d'approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PEA), appuie l'ONEA dans l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations des quartiers périphériques des villes du Burkina Faso. Ainsi, l'ONEA a entrepris depuis 2009 un projet pilote d'alimentation en eau potable de cinq (5) quartiers non lotis à travers des services délégués de prestataires privés. Ces prestataires privés ou délégataires de services représentent donc l'ONEA dans les zones où ils interviennent. Après plus de cinq années de fourniture de services d'eau, l'ONEA souhaite connaître l'état de satisfaction des populations des cinq quartiers non lotis sur ses produits et la qualité des services fournis par les délégataires. Cependant, les données disponibles permettent tout au plus de se renseigner sur les aspects quantitatifs, à savoir les ventes et les recettes, mais ne donnent aucune indication sur la satisfaction de la population par rapport à ces produits ni sur la qualité des services qui sont délivrés.

En vue de combler ce manque d'informations capitales pour une meilleure prise en compte des besoins de la population, l'ONEA a entrepris de réaliser une enquête de base sur la satisfaction de la clientèle dans lesdites zones. Cette enquête lui permettra de mesurer l'état de son image auprès de ses clients et contribuera à définir et/ou à réorienter ses actions en prenant en compte leurs attentes en matière de qualité des services.

Pour plus d'efficacité et d'efficience, les différents acteurs (PERISAN et PEA/GIZ) ont fédéré leurs synergies pour mieux identifier les besoins des populations des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou, en vue de mieux les intégrer dans leurs actions et stratégies.

B. Objectifs de l'étude

L'objectif global de l'étude est d'établir la situation de base sur le contexte physique, socio – économique, sanitaire d'accès aux services d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et les pratiques d'hygiène des populations des quartiers non lotis et périphériques de la Commune de Ouagadougou. Plus spécifiquement, l'étude vise à :

- Connaître le taux d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement des populations des quartiers non lotis et périphériques de la Commune de Ouagadougou ;
- Connaître le niveau de qualité du service d'approvisionnement en eau potable des délégataires de l'ONEA ;
- Connaître le niveau de satisfaction de la population des quartiers non lotis par rapport aux services des délégataires de l'ONEA ;
- Connaître le taux d'équipement des écoles et des centres de santé en latrines ;
- Connaître la situation sanitaire et d'hygiène des quartiers non lotis et périphériques de la Commune de Ouagadougou ;
- Identifier les barrières socioculturelles et blocages à l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement des quartiers non lotis et périphériques de la Commune de Ouagadougou.

C. Définition des concepts

La définition des concepts clés consiste à donner un sens précis, dans notre contexte, aux terminologies employées dans ce document.

I. Définition des concepts généraux

Ménage : Le ménage est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage (CM).

Concession : le concept de concession désigne «l'unité d'habitation formée par un ensemble de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages.

Milieu urbain : La définition du milieu urbain retenue dans le cadre de l'enquête est celle arrêtée par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) promulgué par la Loi portant Code Général des Collectivités Territoriales N°055-2004/AN du 21 décembre 2004. C'est cette définition qui a été appliquée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie dès le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2006. Le milieu urbain est composé des communes urbaines. L'article 19 du Code Général des Collectivités Territoriales définit la commune urbaine à l'aune de trois critères : administratif, démographique et économique. « La commune urbaine est une

entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de 25 000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 25 000 000 de francs CFA ». L'article 21 du Code ajoute que « les communes urbaines existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi conservent leur statut ». Aujourd'hui, le Burkina Faso compte 49 communes urbaines composées des 45 chefs-lieux de province auxquels s'ajoutent les communes de Niangoloko, Bittou, Garango et Pouytenga.

Milieu rural : Ensemble des localités ne faisant pas partie du milieu urbain.

Niveau de vie : Prédiction du quintile de niveau de vie monétaire réalisée à partir des données de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages. Il se présente en cinq niveaux, chacun représentant une proportion de 20% des ménages. Le niveau 1 représente les 20% des ménages les plus pauvres et le niveau 5, les 20% des ménages les plus aisés.

Zone lotie : Espace habité ou non, ayant fait l'objet d'un morcellement répertorié par les services compétents (Bureau d'urbanisme agréé, géomètre agréé, etc.).

Zone non lotie : Espace habité ou non, n'ayant pas connu l'opération de morcellement par les services compétents.

II. Définition de concepts sur l'assainissement

La latrine : Aménagement ou dispositif destiné à recevoir, emmagasiner des excréta répondant à des conditions de sécurité, d'intimité et d'hygiène empêchant l'homme, l'animal ou l'insecte d'entrer en contact avec des excréta humains.

Cabine : C'est l'espace intérieur de la superstructure assurant l'intimité et la sécurité de l'utilisateur. Pour les latrines à plusieurs fosses, il existe plusieurs cabines qui permettent la séparation entre les différents compartiments et facilitent l'utilisation par plusieurs personnes. La cabine peut être en matériaux locaux (secco, banco, bois,...) ou en parpaing.

La latrine améliorée à fosse ventilée (VIP) ou latrine améliorée à fosse auto-ventilée (LAA) : Les latrines VIP comprennent une (ou des) fosse(s) de réception et d'accumulation des boues dont les parois sont construites, une superstructure constituée d'un ensemble de dalles (carrée, circulaire, rectangulaire), d'une (ou des) cabine(s) et un (des) tuyau(x) de ventilation dont l'extrémité est munie d'un grillage anti-mouche. Il existe les latrines VIP à fosse unique, à double fosses ou à fosses multiples (bloc de plusieurs latrines).

La latrine améliorée : Une latrine améliorée est une latrine qui répond aux conditions d'hygiène qui empêchent l'homme, l'animal ou l'insecte d'entrer en contact avec des excréta humains. Il s'agit des ouvrages suivants : latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée, latrine VIP double fosses, latrine EcoSan, une toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) à une fosse ou double fosses, une toilette à chasse d'eau mécanique.

Latrine traditionnelle sans dalle en béton : Une latrine traditionnelle sans dalle en béton est constituée d'une simple fosse recouverte de terre ou d'autres supports (planche ...) possédant un trou de défécation et une cabine assurant l'intimité.

Latrine traditionnelle avec dalle en béton : Une latrine traditionnelle avec dalle (forme circulaire, carrée ou rectangulaire) en béton est constituée d'une simple fosse recouverte d'une dalle en béton ou chape de ciment possédant un trou de défécation et une cabine assurant l'intimité. **La latrine dite SANPLAT** qui a une dalle circulaire est considérée de ce fait comme faisant partie de cette catégorie de latrine.

Latrine adaptée aux personnes vivant avec un handicap : C'est une variante de latrine avec un aménagement spécifique pour faciliter son accès (rampe, barre d'appui) et son utilisation (siège ...) par toute personne vivant avec un handicap.

La toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) : C'est un type de latrine comprenant une superstructure constituée d'une dalle, d'une cabine, d'un siège de défécation (à la turque ou à l'anglaise), d'un siphon à faible volume d'eau empêchant les remontées d'odeurs dans la cabine, d'un regard de visite permettant la permutation des fosses et de deux fosses alternantes. Les excréta sont évacués avec de l'eau versée à l'aide d'un récipient (seau, bouilloire, etc.).

La Toilette à chasse d'eau mécanique : C'est un type de latrine comprenant une superstructure constituée d'une cabine, d'un siège de défécation (cuvette à la turque ou à l'anglaise), d'un siphon empêchant les remontées d'odeurs dans la cabine et d'un réservoir d'eau qui fournit l'eau pour évacuer les excréta. Elle dispose d'un regard de visite et est reliée à une fosse septique ou à un réseau d'égouts.

La latrine ECOSAN sèche à séparation d'Urine: Type de latrine écologique à fosse ventilée (une ou deux fosses), sèche, construite hors-sol ou semi-enterrée et basée sur le principe de la séparation de l'urine et des excréta. ECOSAN signifie Assainissement écologique

Excréta: Les excréta consistent en des urines et fèces non mélangées avec de l'eau de chasse. Les excréta sont de volume réduit mais très concentrés en nutriments et germes pathogènes. En fonction de la qualité, les excréta sont solides, pâteux ou liquides.

Les boues de vidange : Ce sont les matières de vidange provenant des installations d'assainissement (fosses étanches fixes, fosses septiques, puits d'infiltration, mini-stations d'épuration, curage d'égout, etc.).

Compost : Matière brune/noire, stabilisée et semblable à de la terre, résultant de la décomposition de la matière organique.

Fosse étanche : Fosse à fond et parois imperméabilisés et recouverte de dalle, destinée à recevoir les excréta et/ou les eaux usées.

La fosse septique : C'est un dispositif de prétraitement constitué d'une fosse étanche, destiné à collecter l'ensemble des eaux usées et excréta domestiques, à permettre la décantation et la digestion des matières organiques biodégradables. Les effluents prétraités sont dirigés en sortie de fosse septique vers un dispositif d'épandage (puisard,

tranchée, lit d'infiltration, terre filtrant, plateau bactérien...) mettant en jeu le pouvoir épurateur du sol.

Niveau de service 1 en assainissement familial: Un ménage est à un niveau de service 1 s'il utilise une latrine non améliorée.

Niveau de service 2 en assainissement familial: Un ménage est à un niveau de service 2 s'il utilise une latrine améliorée en bon état et dont le nombre d'utilisateurs quotidiens est supérieur à dix.

Niveau de service 3 en assainissement familial: Un ménage est à un niveau de service 3 s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) en bon état et accessible à tout moment et dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à dix.

Accès d'un ménage à l'assainissement familial : Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) en bon état et accessible à tout moment et dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à dix. C'est-à-dire que le ménage est à un niveau de service 3.

Taux d'accès à l'assainissement familial : Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages.

Taux d'équipement des écoles en latrines : Proportion des écoles équipées de latrines conformément aux normes en vigueur.

Taux d'équipement des centres de santé en latrines : Proportion des centres de santé équipés de latrines conformément aux normes en vigueur.

III. Définition de concepts sur l'approvisionnement en eau potable

Réseau d'approvisionnement en eau potable : Système conventionnel adapté pour l'alimentation en eau des grandes agglomérations. Il comporte une source de production d'eau (eau de surface ou eau souterraine), un système d'exhaure, une source d'énergie, un château d'eau, un réseau de canalisation, d'adduction et de distribution d'eau, des points de desserte privés ou collectifs (branchements privés, bornes fontaines...).

Forage : Ouvrage de petit diamètre (supérieur ou égal à 4 pouces) destiné à capter des aquifères profonds.

Il est équipé d'un tubage et d'une superstructure, et est prévu pour recevoir un dispositif de pompage.

Puits moderne : Ouvrage de grand diamètre destiné à capter l'eau de la nappe phréatique. Il est qualifié de moderne, car il comporte un cuvelage avec des buses sur toute sa profondeur, une dalle de fond et une margelle en béton haute en moyenne de 0,80 m et ayant un diamètre intérieur de 1,80 m en général.

Point d'eau moderne (PEM) : Point d'exhaure de l'eau souterraine : forage équipé d'une pompe à motricité humaine, ou puits moderne cimenté, couvert et équipé d'un moyen d'exhaure permanent protégeant le puits des contacts extérieurs (treuil adapté, PMH...).

Fonctionnalité d'un PEM: Un point d'eau moderne est dit fonctionnel s'il est susceptible de fournir un volume d'eau potable minimal de 4 m³ par jour à tout moment de l'année, sans panne d'une durée supérieure à 12 mois.

Accès des populations à l'eau potable : Proportion de la population qui utilise un point d'eau moderne fonctionnel situé à moins de 500 mètres de la concession.

Taux d'équipement des écoles en points d'eau : Proportion des écoles équipées de points d'eau modernes.

Taux d'équipement des centres de santé en points d'eau : Proportion des centres de santé équipés de points d'eau modernes.

IV. Définition de concepts sur l'éducation

Etablissements scolaires : Dans le présent rapport, l'expression « établissements scolaires » regroupe les écoles primaires, les CEBNF, les CPAF.

Complexe scolaire : C'est l'ensemble constitué d'un préscolaire, d'une école primaire ou plus.

Education de base : L'ensemble des activités éducatives et de formation consistant à faire acquérir à l'individu, dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes indispensables lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel de celle-ci. Elle comprend l'éducation de la petite enfance, l'enseignement de base et l'éducation non formelle.

Enseignement primaire : Le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de six ans et dont le programme est conçu pour faire acquérir des connaissances élémentaires. Il est destiné aux enfants âgés de six ans au moins et constitue le premier palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il est sanctionné par un diplôme de fin de cycle.

Education non formelle : Toutes les activités d'éducation et de formation, structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Elle comprend notamment l'alphabétisation, les formations et le développement de l'environnement lettré.

Alphabétisation : L'ensemble des activités éducatives et de formation destiné à des jeunes et à des adultes en vue d'assurer l'acquisition de compétences de base dans une langue donnée, et qui vise l'autonomie de l'apprenant. Elle est une composante de l'éducation non formelle.

V. Définition de concepts sur la santé

Santé : Plusieurs définitions ont été élaborées parmi lesquelles celle de l'OMS, pour qui la santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas uniquement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Maladie : La maladie est une altération des fonctions ou de la santé d'un organisme vivant, animal ou végétal. ¹

Assainissement : Il a été défini par un comité d'experts de l'OMS comme « l'ensemble des actions visant à l'amélioration de toutes les conditions qui, dans le milieu physique de la vie humaine, influent ou sont susceptibles d'influer défavorablement sur le bien-être physique, mental ou social ». ²

Hygiène : C'est l'ensemble des mesures destinées à prévenir l'apparition de maladies infectieuses.

Tradi-praticiens de santé : Ce sont des personnes qui font recours à des pratiques de soins traditionnelles pour soigner leurs patients. Ils se distinguent de la médecine moderne.

Cabinets de soins privés : Un centre de santé privé reconnu par le ministère de la Santé

CSPS : Le CSPS est l'élément du système de santé dont la spécificité est d'assurer le point d'interaction, de premier contact entre les services de santé et la population: c'est à ce niveau que se situe l'interface avec la population. Le centre de santé se définit donc selon ses capacités à établir des relations humaines avec la communauté. Les CSPS sont aussi appelés formations sanitaires.

Dépôt pharmaceutique : C'est le centre de vente des médicaments essentiels génériques dans les formations sanitaires.

Automédication : C'est l'usage des médicaments de la rue ou de tout autre produit destinés à soigner un mal sans une prescription d'un personnel qualifié : agent de santé.

Mortalité : Nombre de décès pendant une période donnée rapporté à une population donnée.

Morbidité : Nombre de malades dans une population pendant une période donnée.

Taux : Chiffre qui mesure la vitesse de survenue d'un évènement au sein d'une population pour un temps précis.

D. METHODOLOGIE

L'étude de référence de l'assainissement, l'approvisionnement en eau potable, la santé et l'hygiène de la population des quartiers non lotis et périphériques de la commune de

¹<http://fr.wikipedia.org/wiki/Maladie>

²(Source : manuel du technicien sanitaire, OMS, Genève 1976 p.11)

Ouagadougou a été conduite suivant une méthodologie qui combine plusieurs techniques. Ainsi, les actions suivantes ont été réalisées :

I. Atelier de démarrage

Un atelier qui a regroupé tous les acteurs impliqués dans la conduite de l'étude de référence a été organisé le 19 juin 2014, en vue de lancer le démarrage de l'étude, de définir les rôles et responsabilités de chaque structure impliquée dans la conduite de l'étude et d'harmoniser la compréhension sur certains aspects. Cet atelier a permis de :

- Informer les acteurs de la conduite de l'étude de référence ;
- Finaliser et harmoniser la compréhension des acteurs impliqués sur la méthodologie de conduite de l'étude ;
- Constituer des groupes de travail suivant les principaux axes thématiques et définir leurs tâches ;
- Identifier les principales sources potentielles d'informations ;
- Valider le chronogramme de la conduite de l'étude.

Le chronogramme validé lors de l'atelier de démarrage a été revu tout au long de la conduite de l'étude pour prendre en compte les retards liés à certaines difficultés/contraintes rencontrées, et des réajustements effectués au cours de la conduite de l'étude. (Voir chronogramme de l'étude en annexe).

En plus des acteurs impliqués dans le projet PERISAN, notamment WaterAid, ONEA, Mairie de Ouagadougou, d'autres acteurs clés du secteur ont été sollicités par WaterAid pour participer à la conduite de l'étude. Il s'agit du PEA/GIZ, de la DGAEUE, de la DGRE, de la DRS/centre, de la DPENA/Kadiogo et de la DRAS/Centre. Les représentants des services techniques ont été nommément désignés suite à une demande officielle de WaterAid. WaterAid a assuré la coordination et l'organisation du travail du comité durant la conduite de l'étude.

Les représentants des structures impliquées dans la conduite de l'étude ont été répartis en cinq groupes au cours de l'atelier de démarrage, dont quatre thématiques et un de coordination :

- Groupe thématique « Eau potable » : Il est constitué des représentants de l'ONEA (DCL), de WaterAid, de la DGRE et du PEA/GIZ. Ce groupe a été chargé de finaliser les questions relatives à l'approvisionnement en eau potable, à la qualité du service des délégataires de l'ONEA et à la satisfaction de la population par rapport aux services des délégataires, de participer à la supervision de la collecte des données sur le terrain, de faire une revue documentaire, d'analyser les données et de rédiger un rapport thématique « eau potable ».
- Groupe thématique « Assainissement et hygiène » : Constitué des représentants de la DGAEUE, de l'ONEA (DASS), de WaterAid et du PEA/GIZ, ce groupe a été chargé de finaliser les questions relatives à l'assainissement et à l'hygiène des

populations, de participer à la supervision de la collecte des données sur le terrain, de faire une revue documentaire, d'analyser les données et de rédiger un rapport thématique « assainissement et hygiène ».

- Groupe thématique « Santé » : Ce groupe est constitué des représentants de la Direction régionale de la Santé du centre, de WaterAid et de la mairie de la commune de Ouagadougou. Il a été chargé d'élaborer un questionnaire « santé », de collecter les données relatives à la santé de la population cible, de faire une revue documentaire, de traiter et analyser les données, de rédiger un rapport thématique « santé ».
- Groupe thématique « Education » : Constitué des représentants de la Direction Provinciale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation du Kadiogo et de WaterAid, il a été chargé d'élaborer un questionnaire « éducation », de participer à la supervision de la collecte des données au niveau des établissements scolaires, de faire une revue documentaire, de traiter, d'analyser les données collectées et de rédiger un rapport thématique « Education ».
- Groupe de coordination : Constitué des représentants de WaterAid et de PEA/GIZ, il a été chargé de la coordination de la conduite de l'étude de référence, de l'organisation du travail et de l'appui des groupes thématiques. Il a participé à l'élaboration des outils de collecte des données, de superviser la collecte des données sur le terrain et d'appuyer l'élaboration des rapports thématiques. Il a aussi assuré la rédaction du rapport global de l'étude de référence et organisé la restitution des résultats au niveau national.

Chaque groupe thématique a travaillé sur la base d'un plan d'action élaboré en tenant compte du chronogramme global de l'étude et validé par l'ensemble de l'équipe. .

II. Implication de l'INSD

Au regard de la complexité de la zone de l'étude, une structure spécialisée dans la réalisation d'études statistiques et démographiques, à savoir l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD), a été sollicitée sur la base de termes de référence clairement définis par le groupe de coordination pour appuyer l'équipe dans la conduite de l'étude. Ainsi, quatre (04) experts de l'INSD ont été mobilisés et ont appuyé la réalisation de cette étude :

- Un (01) responsable d'enquête

Il a coordonné la gestion de l'enquête (matérielle et financière) et assuré la gestion de l'ensemble des matériels de l'INSD affectés à l'enquête (salles de traitement, ordinateurs et autres matériels connexes). Il a aussi élaboré, avec les statisticiens d'enquête, les rapports d'étape de la conduite de l'étude pour le groupe de coordination.

- Deux (02) statisticiens d'enquête

Ils ont participé à :

- La conception du plan d'échantillonnage de l'enquête ;
- La finalisation des outils de collecte des données ;
- La disponibilité des coefficients d'extrapolation à l'issue de l'enquête ;

- La coordination de la formation des équipes de collecte des données ;
- La supervision des équipes de collecte sur le terrain ;
- La production des rapports d'étape sur la collecte des données ;
- La tenue des réunions de débriefings pour orienter ou recadrer les équipes ;
- La production des plans de tabulation ;
- L'organisation de l'édition des tableaux.

- Un (01) chargé du traitement informatique

Dans le cadre de l'étude, il a été chargé de :

- Concevoir le masque de saisie ;
- Superviser la saisie des données ;
- Procéder aux contrôles de cohérence des données ;
- Apurer les données avec l'appui des responsables de terrain ;
- Editer les tableaux d'analyse sous la coordination des responsables de terrain.

En plus de cette équipe, la direction générale de l'INSD et la direction des affaires administratives et financières (DAAF) ont assuré un suivi administratif et financier de la mission de l'INSD.

III. Elaboration des outils de collecte des données

Des outils ont été élaborés par l'équipe chargée de la conduite de l'étude, avec l'appui de l'INSD, pour la collecte des données à tous les niveaux (ménages, établissements scolaires et centres de santé) et le contrôle de la qualité des données collectées. Ainsi, des guides pour enquêteurs et contrôleurs, des questionnaires, des guides d'observation et d'entretien ont été élaborés.

- **Questionnaire « Ménage »**

Ce questionnaire a été élaboré, testé sur le terrain et utilisé pour la collecte des données au niveau des ménages. Il concerne :

- Les caractéristiques des ménages ;
- Les sources d'approvisionnement en eau potable des ménages ;
- Les conditions d'approvisionnement en eau potable des ménages ;
- Le niveau d'accès des ménages aux sources d'eau potable ;
- La satisfaction des ménages par rapport aux services d'approvisionnement en eau potable des délégataires de l'ONEA ;
- La qualité du service d'approvisionnement en eau potable fourni par les délégataires de l'ONEA ;
- Les pratiques d'hygiène des ménages ;
- La typologie et le nombre d'ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta ;

- L'état physique des ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta ;
- Les pratiques des ménages en matière d'assainissement ;
- La gestion et l'utilisation des latrines par les ménages ;
- La gestion des boues de vidange ;
- Les pratiques des ménages en matière de soin médical ;
- La chaîne de valorisation des sous-produits de l'assainissement ;
- Les canaux de communication couramment utilisés par les ménages.

- **Questionnaire « Education »**

Ce questionnaire a permis de collecter des informations relatives à :

- La localisation des établissements scolaires ;
- La typologie des établissements scolaires ;
- Les effectifs (élèves et enseignants) des établissements scolaires ;
- Les absences et abandons des élèves ;
- La typologie et le nombre d'ouvrages d'assainissement des établissements scolaires ;
- Le niveau d'équipement des établissements scolaires en latrines ;
- La gestion et l'utilisation des latrines en milieu scolaire ;
- L'état physique des latrines ;
- La typologie et le nombre de sources d'approvisionnement en eau potable.

- **Questionnaire « Santé »**

Ce questionnaire a permis de collecter des données relatives à :

- La couverture du service de santé ;
- La fréquentation des centres de santé ;
- Les pratiques des ménages en cas de maladie ;
- Les principales causes de consultation des populations ;
- Les maladies récurrentes ;
- Les maladies liées au manque d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable ;
- La mortalité infantile et maternelle ;
- Les dépenses des ménages en santé ;
- La typologie et le nombre des latrines des centres de santé ;
- L'état physique des latrines des centres santé ;
- Le mode de gestion des latrines des centres de santé ;
- La propreté des latrines des centres de santé.

- **Guide de l'enquêteur**

Ce guide a été conçu pour faciliter le travail des enquêteurs sur le terrain. Il donne les rôles et responsabilités des enquêteurs, des conseils pratiques pour réussir les

enquêtes, la définition de certains concepts, la typologie des latrines et une description détaillée de chaque question du questionnaire « Ménage ».

- **Guide du contrôleur**

Ce guide a été élaboré pour faciliter le travail des contrôleurs et assurer une bonne qualité de la collecte des données par les enquêteurs. Il donne les rôles et les principales activités à réaliser par les contrôleurs durant la collecte des données sur le terrain.

IV. Echantillonnage

4.1 Champ de l'étude

La collecte des données a porté sur l'ensemble des quartiers non lotis des sept (07) arrondissements périphériques (4, 7, 8, 9, 10, 11) et du quartier Zongo de l'arrondissement n°3 de la ville de Ouagadougou. Au total, trente et un (31) quartiers répartis dans dix-sept (17) secteurs ont été touchés par l'étude. Le tableau ci-dessous donne la répartition des quartiers par secteur et par arrondissement.

Tableau 1 : Répartition des quartiers par secteur et par arrondissement

Arrondissements	Secteurs	Quartiers non lotis concernés
N°03	13	Zongo
N° 04	19	Nioko2, Roumtenga, Kossodo, Toukin
	20	Polesgo, Toudbweogo, Soguedin
N° 07	30	Tengandgo, M'Ba Simon Touèga
	32	Wapassi, Boassa du 32
	33	Boassa du 33, Sandgo du 33, Zagtouli Sud
N° 08	33	Zagtouli Nord
	34	Bissighin, Bogodin
	35	Zongo Nabitenga
	36	Silmiougou
N° 09	37	Yagma village
	38	Nonghin, Wobringré, Kamboincé (38), Kamboincé (39)
	40	Sakoula
N° 10	41	Nioko2
	43	Goundrin
	45	Taptenga
N° 11	47	Yamtenga
	49	Balkuy

4.2 Dénombrement des ménages

Au regard de l'absence d'une base de sondage récente des quartiers non lotis et périphériques, un dénombrement exhaustif des ménages de la zone d'étude a été d'abord effectué par l'équipe, avec l'appui de l'INSD. Cette phase de dénombrement des ménages s'est déroulée du 14 août au 10 octobre 2014, soit environ deux mois. Elle a été conduite avec l'appui d'une cinquantaine d'agents collecteurs et de cinq (05) contrôleurs. Ce dénombrement a permis de disposer du nombre total de ménages des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou ; ce qui a servi de base d'échantillonnage pour l'étude.

4.3 Echantillon

Etant donné que l'étude visait entre autre à comparer la situation des différents quartiers et la qualité des services des différents délégataires, une méthode probabiliste, qui offre cette possibilité avec des marges d'erreurs bien établies contrairement à une méthode non probabiliste pour laquelle les conclusions demeureront fortement assujetties aux échantillons, a été adoptée.

La formule suivante a été utilisée pour la détermination de l'échantillon à enquêter :

$$n = \frac{p \cdot (1-p) + e^2/z^2}{(e^2/z^2 + p \cdot (1-p))/N}$$
 avec $p=0,5$, $z=1,96$ et $e=0,05$.

$p=N/n$ avec N =nombre total de ménages dénombré dans la zone et n = le nombre de ménages à enquêter.

Ainsi, pour la collecte de données sur l'assainissement et l'hygiène, 2 660 ménages ont été enquêtés sur un total dénombré de 86.564, soit un taux de sondage de 3%. Pour ce qui concerne la collecte des données spécifiques sur la satisfaction des ménages par rapport à la qualité du service de fourniture d'eau dans cinq (05) quartiers non lotis par les délégataires du service public d'AEP de l'ONEA, 438 ménages sur les 9.048 disposant d'un branchement d'eau à domicile ont été enquêtés, soit un taux de sondage de 5%.

Le choix des ménages enquêtés a été effectué par un tirage systématique avec un pas tant pour la collecte de données sur l'assainissement et l'hygiène que pour celle sur l'évaluation de la satisfaction de la qualité du service public d'AEP des délégataires de l'ONEA.

Tous les établissements scolaires et les centres de santé de la zone de l'étude ont été visités dans le cadre de la collecte des données. Certains centres de santé situés hors de la zone de l'étude ont été visités à cause de leur forte fréquentation par les populations des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou, surtout pour collecter les informations relatives à la santé des populations.

Un inventaire exhaustif des ouvrages publics d'approvisionnement en eau potable des quartiers non lotis a été réalisé dans le cadre de cette étude par les équipes techniques des mairies d'arrondissement, sous la supervision de l'équipe du projet PERISAN.

V. Formation des enquêteurs et des contrôleurs

Des enquêteurs et contrôleurs ont été recrutés pour la collecte des données sur le terrain auprès des ménages, des établissements scolaires et des centres de santé. Au total, 50 enquêteurs et 10 contrôleurs ont été mobilisés pour la collecte des données sur le terrain (dénombrement et enquête). Deux sessions de formation ont été organisées au profit des enquêteurs et des contrôleurs. La première session, tenue du 24 au 25 juillet 2014, avait pour objectif de former les enquêteurs et les contrôleurs sur la technique de dénombrement des ménages dans la zone de l'étude. Cette formation s'est déroulée en deux phases dont une théorique, qui a consisté à partager les objectifs de l'activité avec les participants et à harmoniser la compréhension de la fiche de dénombrement des ménages. La phase pratique a consisté au test de la fiche de dénombrement dans une zone non lotie concernée par l'étude et à sa finalisation. La seconde session s'est déroulée du 13 au 14 novembre 2014 et a permis de former les enquêteurs sur la technique de collecte des données, d'harmoniser la compréhension des outils. Un test des questionnaires a été fait dans une zone non lotie concernée par l'étude, ce qui a permis de réajuster certaines questions et de finaliser le questionnaire.

VI. Définition de la méthode de collecte des données

Deux méthodes de collecte des données ont été utilisées conformément aux procédures habituelles de l'INSD dans le cadre des enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Il s'agit de :

- L'interview directe : qui est une interview réalisée auprès du chef de ménage ou de son conjoint, ou d'une tierce personne adulte représentant le ménage pour donner des renseignements concernant le ménage.
- L'observation directe : Les caractéristiques de la situation du milieu de vie du ménage, y compris des ouvrages d'assainissement et de conservation des eaux de boisson, ont été renseignées par observation.

Après cette observation, une triangulation a été faite pour confirmer ou infirmer les données collectées.

VII. Organisation de la collecte des données

Pour la collecte des données sur le terrain, une équipe de 50 enquêteurs ayant au minimum le niveau du bac ainsi qu'une expérience dans la collecte des données auprès des ménages et 10 contrôleurs ayant au minimum le niveau de la maîtrise ont été déployés sur le terrain, sous la supervision globale d'équipes de WaterAid, INSD, DGAEUE, ONEA, Commune de Ouagadougou et PEA/GIZ. Les enquêteurs ont collecté des données sur les 5 thématiques du questionnaire d'enquête incluant les données sur l'assainissement et l'hygiène. Une première phase a été consacrée au dénombrement exhaustif des ménages dans l'ensemble des quartiers non lotis concernés par l'étude.

Les techniciens communaux d'assainissement des mairies d'arrondissement ont été sollicités pour assurer le contrôle de cette phase de dénombrement des ménages au regard de leur bonne connaissance de la zone de l'étude. Cette phase a permis d'effectuer le tirage des ménages pour constituer l'échantillon d'enquête. La seconde phase a été consacrée aux interviews proprement dites au niveau des ménages. Si les chefs de ménage ont été ciblés dans le cadre de la collecte des données sur l'assainissement et l'hygiène, les femmes ont constitué la principale cible pour la collecte des données sur la satisfaction par rapport à la qualité du service public d'AEP des délégataires de l'ONEA.

La collecte des données s'est déroulée en deux phases. La première phase, qui s'est déroulée du 19 novembre au 07 décembre 2014, a consisté à collecter des données sur l'assainissement et l'hygiène. La seconde phase s'est déroulée du 23 décembre 2014 au 06 janvier 2015. Elle a consisté à collecter des données sur la satisfaction quant à la qualité du service public des délégataires de l'ONEA. La collecte des données a donc duré au total 35 jours.

En vue de permettre un meilleur suivi des enquêteurs, ces derniers ont été organisés en équipes de cinq (05), et chaque équipe dirigée par un contrôleur. Les contrôleurs procèdent au contrôle de qualité des données recueillies sur le terrain. Seuls les questionnaires validés par les contrôleurs sont transmis pour la saisie.

Les données sur la santé des populations ont été collectées par des agents de santé impliqués dans la conduite de l'étude. Ainsi, une équipe de cinq (05) agents des districts sanitaires des arrondissements (ancien découpage) ont assuré la collecte des données.

Par ailleurs, des informations complémentaires sur les délégataires du service d'eau potable et sur les ouvrages d'eau ont été collectées par les techniciens communaux.

Pendant la phase de collecte, l'INSD, WaterAid et la DGAEUE ont assuré la supervision des équipes de collecte. Cette supervision a permis de s'assurer que les enquêteurs collectent les données conformément aux questionnaires, et de déceler les erreurs dans l'interprétation des concepts ou questions. La supervision a également permis d'apporter les corrections appropriées aux différentes erreurs qui ont été constatées tant au niveau des enquêteurs que des contrôleurs.

VIII. Information de la population

Au regard du contexte particulier des quartiers non lotis où les populations ont des attentes très élevées par rapport aux activités de recensement pour d'éventuelles lotissements, un communiqué a été diffusé sur les ondes des radios les plus écoutées afin de lever toute équivoque, de permettre aux enquêteurs d'être accueillis dans de bonnes conditions et d'effectuer convenablement la collecte des données. (Voir le contenu du message diffusé par les radios en annexe).

Toutes les mairies des arrondissements concernés par l'étude, les responsables coutumiers et religieux ainsi que certains leaders de quartiers ont été officiellement informés du déroulement du processus de collecte de données sur le terrain. Cette

phase d'information a facilité la collecte des données sur le terrain. Les ménages étaient disponibles et disposés à répondre aux différentes questions.

IX. Revue documentaire

Les documents tels que les normes, critères et indicateurs de l'AEUE et de l'AEP, les rapports bilan du PN-AEPA 2014, le rapport de l'enquête nationale sur l'assainissement de 2010, le plan de la commune de Ouagadougou ont été exploités dans le cadre de la conduite de cette étude.

X. Elaboration des canevas de rapports

Les groupes de travail ont élaboré des canevas pour les rapports thématiques et un canevas pour le rapport global de l'étude. Ils ont également élaboré des plans de tabulation qui ont servi à l'INSD dans la production des tableaux de présentation des données.

XI. Traitement des données

11.1 Elaboration du masque de saisie

Un masque de saisie a été élaboré sur le logiciel CsPro par l'INSD. Ce masque a été conçu de sorte à être aussi conforme que possible à la structure du questionnaire, de manière à réduire les erreurs de saisie.

11.2 Saisie des données

Les questionnaires validés ont été saisis par des équipes expérimentées pour éviter des erreurs de saisie (au nombre de 12). A cet effet, un masque de saisie a été élaboré sur le logiciel CsPro. Le masque a été conçu de sorte à être aussi conforme que possible à la structure du questionnaire de manière à réduire les erreurs de saisie. En outre, des contrôles ont été incorporés pour encore éviter les saisies hors plage ou non cohérentes. La saisie a été contrôlée et supervisée par des agents de l'INSD.

11.3 Apurement de la base

Les données saisies ont été dans un premier temps apurées, c'est-à-dire nettoyées des erreurs de saisies éventuelles. A cet effet, des programmes de contrôle ont été élaborés en SPSS pour éditer les erreurs éventuelles. Les listings des erreurs ont été corrigés à l'aide des questionnaires et les corrections ont été intégrées pour permettre de disposer d'une base de données apurée.

A l'aide de cette base de données, l'INSD a édité les tableaux selon les besoins des groupes thématiques et selon les possibilités d'analyse qu'offrira le plan de sondage.

XII. Analyse des données et élaboration des rapports

Les groupes de travail ont élaboré les rapports thématiques suivants sur la base de l'analyse des données collectées :

- Rapport thématique « Eau »
- Rapport thématique « Assainissement et hygiène »
- Rapport thématique « Education »
- Rapport thématique « Santé ».

Ces rapports thématiques ont été validés par les membres des groupes de travail à travers des sessions organisées durant le processus d'élaboration des rapports. Le présent rapport global de l'étude de référence a été élaboré sur la base des rapports thématiques.

XIII. Atelier de restitution

Un atelier national de restitution et de validation des résultats de l'étude de référence de l'AEPHA dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou a été organisé le 20 Octobre 2015.

XIV. Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées dans la conduite de cette étude sont entre autres :

- Le manque d'informations sur la population des quartiers non lotis de la commune de Ouagadougou, ce qui a conduit à un dénombrement exhaustif, fastidieux et coûteux des ménages, prolongeant ainsi la durée de l'étude.
- L'agenda chargé des membres de l'équipe. Cela n'a pas permis de respecter le programme initial de l'étude, surtout l'étape de rédaction des rapports.

XV. Limites de l'étude

La présente étude n'a pas permis entre autres de :

- Estimer la proportion de la population qui utilise des ouvrages d'assainissement pour leurs besoins selon le sexe (homme – femme) et selon l'âge ;
- Identifier les barrières socioculturelles et autres blocages à l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou ;

- Estimer le taux d'équipement des centres de santé en ouvrages d'approvisionnement en eau potable ;
- Collecter des données dans le quartier non loti Garghin Camp Peulh de l'arrondissement 12 pour des difficultés d'ordre administratif.

DEUXIEME PARTIE :

RESULTATS DE L'ETUDE

A. Présentation de la zone de l'étude

Ouagadougou, capitale économique du Burkina Faso depuis 1947 et chef-lieu de la province du Kadiogo, est située au centre du pays entre les parallèles 12°20 et 12°25 de latitude nord et les méridiens 1°27 et 1°35 de longitude ouest. Avec une superficie totale de 2.805 km², la ville de Ouagadougou a une population estimée en 2015 à près de 2,5 millions d'habitants, avec une proportion plus élevée de femmes (52%) (selon l'INSD).

La commune de Ouagadougou est située en pleine zone tropicale comprenant deux saisons : une saison sèche qui s'étend de mi-octobre à mi-mai approximativement, caractérisée par un temps plus ou moins chaud et très sec, un fort ensoleillement, et parfois des vents de poussière ; une saison pluvieuse qui s'étend de fin mai à fin septembre, et marquée par un flux de sud-ouest: la mousson. Les températures varient entre 21° et 43° selon les saisons.

La ville de Ouagadougou présente un habitat qui se distingue en deux (02) zones : une zone non lotie et une zone lotie. L'habitat en zone non lotie présente des bâtiments avec des toits essentiellement en tôles, sans plafond et des murs essentiellement en banco. Dans cette zone, on note une installation anarchique, sans voies spécifiques d'accès, et une absence d'eau courante et d'électricité en général. Le confort n'y est donc pas pour les habitants. L'habitat en zone lotie est un peu modernisé et la plupart des bâtiments sont couverts de tôles, avec en général un plafond ou un toit en béton, améliorant ainsi les conditions d'habitation. On rencontre encore des murs en banco qui contrastent avec les murs en béton, témoins d'une cohabitation de populations à revenu inégal.

La commune de Ouagadougou est découpée en douze (12) arrondissements et cinquante-cinq (55) secteurs depuis 2009, comme l'indique la carte ci-dessous.

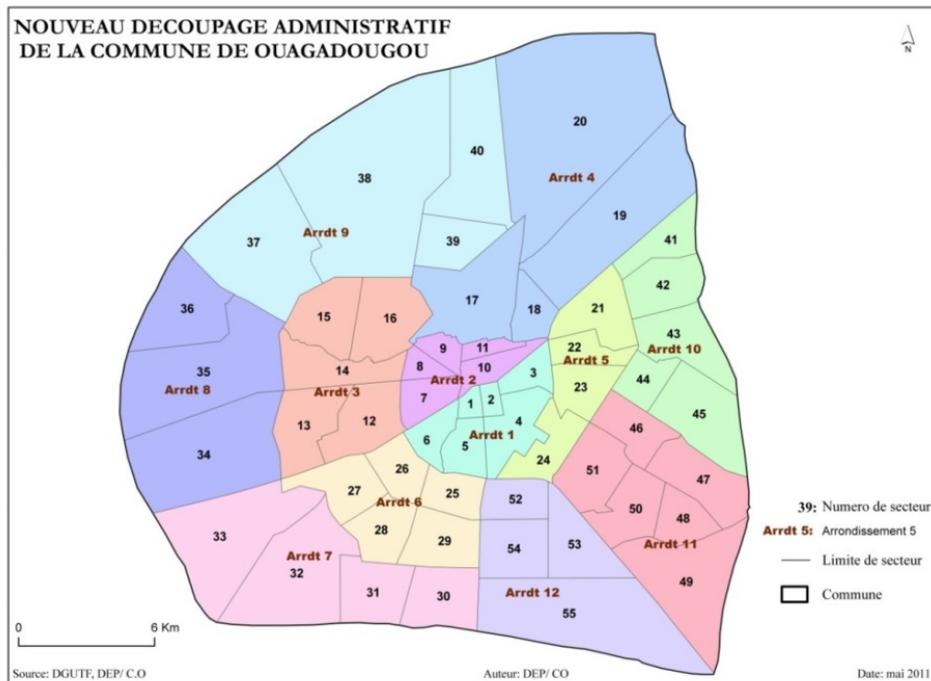


Figure 1: Carte administrative de la commune de Ouagadougou

L'étude a concerné les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou, dont la population est estimée à près de 535 mille habitants, soit 21,4% de la population totale de la commune en 2014. Cette population est répartie en 86.564 ménages. Le tableau ci-dessous donne la répartition de la population de la zone de l'étude par quartier et par sexe.

Tableau 2 : Répartition de la population de la zone de l'étude selon le sexe et par quartier

Arrondissement	Quartier	Nbre de Ménage	Population totale	Homme	Femme	Enfants 7 à 14 ans	Enfants - de 6 ans
Arrondi. 3	Zongo	13 782	90 808	43 490	47 318	23 736	20 520
<i>Sous total Arrond. 3</i>		13 782	90 808	43 490	47 318	23 736	20 520
Arrond. 4	Nioko2 du 19	940	5 567	2 796	2 771	1 172	1 148
	Roumtenga	296	2 456	1 088	1 368	496	520
	Kossodo	956	7 181	3 653	3 528	1 411	1 400
	Toukin	1 937	9 261	4 599	4 662	1 932	2 184
	Polesgo	1 890	12 296	6 022	6 274	2 611	2 484
	Toudbweogo	1 082	9 048	3 824	5 223	1 623	2 276
	Soguedin	374	2 458	1 171	1 287	466	384
<i>Sous total Arrond. 4</i>		7 475	48 266	23 152	25 114	9 711	10 395
Arrond. 7	M'Ba Simon Touèga	4 060	20 044	9 445	10 599	4 359	4 744
	Wapassi	2 795	13 916	6 750	7 166	3 568	3 300
	Boassa du 32	838	5 230	2 610	2 620	1 214	1 117
	Boassa du 33	751	4 323	2 139	2 183	917	961
	Sandgo du 33	625	3 660	1 800	1 860	798	730
	Zagtouli Sud	2 833	15 629	7 289	8 340	3 024	3 024
	Tengandgo	5 022	28 048	13 944	14 104	5 663	6 732
<i>Sous total Arrond. 7</i>		16 924	90 849	43 977	46 872	19 543	20 608
Arrond. 8	Zagtouli Nord	4 365	22 698	10 430	12 268	6 157	5 238
	Bissighin	5 645	31 731	16 103	15 628	6 536	7 546
	Bogodin	186	1 107	506	601	401	209
	ZongoNabitenga	76	546	240	306	103	97
	Silmiougou	220	1 468	726	742	253	355
<i>Sous total Arrond. 8</i>		10 492	57 550	28 006	29 544	13 449	13 445
Arrond. 9	Yagma village	5 029	42 480	18 933	23 548	9 585	10 295
	Nonghin	8 115	54 516	28 298	26 218	13 109	12 068
	Wobringré	1 200	8 090	3 897	4 193	1 456	2 130
	Kamboincé (38)	100	687	360	328	166	164
	Kamboincé (39)	408	2 252	1 136	1 116	480	506
	Sakoula	2 900	17 179	8 511	8 668	3 436	3 373
<i>Sous total Arrond. 9</i>		17 752	125 205	61 134	64 070	28 232	28 536
Arrond. 10	Nioko2 du 41	4 617	28 645	13 156	15 489	6 801	7 794
	Goundrin	3 478	21 423	10 101	11 322	4 292	4 440
	Taptenga	7 997	52 236	24 161	28 075	13 612	10 209
<i>Sous total Arrond. 10</i>		16 092	102 304	47 418	54 886	24 705	22 443
Arrond. 11	Yamtenga	3 577	17 428	8 562	8 866	3 691	3 881
	Balkuy	470	3 197	1 410	1 787	783	586
<i>Sous total Arrond. 11</i>		4 047	20 626	9 972	10 654	4 474	4 467
Total général		86 564	535 608	257 149	278 458	123 850	120 414

La structure des populations selon le sexe des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou est identique à celle du niveau national. En effet, les résultats de l'étude montrent que cette population est constituée de 52% de femme et 48% d'homme, avec environ 45% de moins de 15 ans. On note une bonne concentration de la population dans les arrondissements N°9, 10, 7 et 3, avec respectivement 23%, 19%, 17% et 17% de la population totale de la zone d'étude.

B. Situation des ménages, des centres de santé et des établissements scolaires de la zone d'étude

I. Caractéristiques des ménages de la zone d'étude

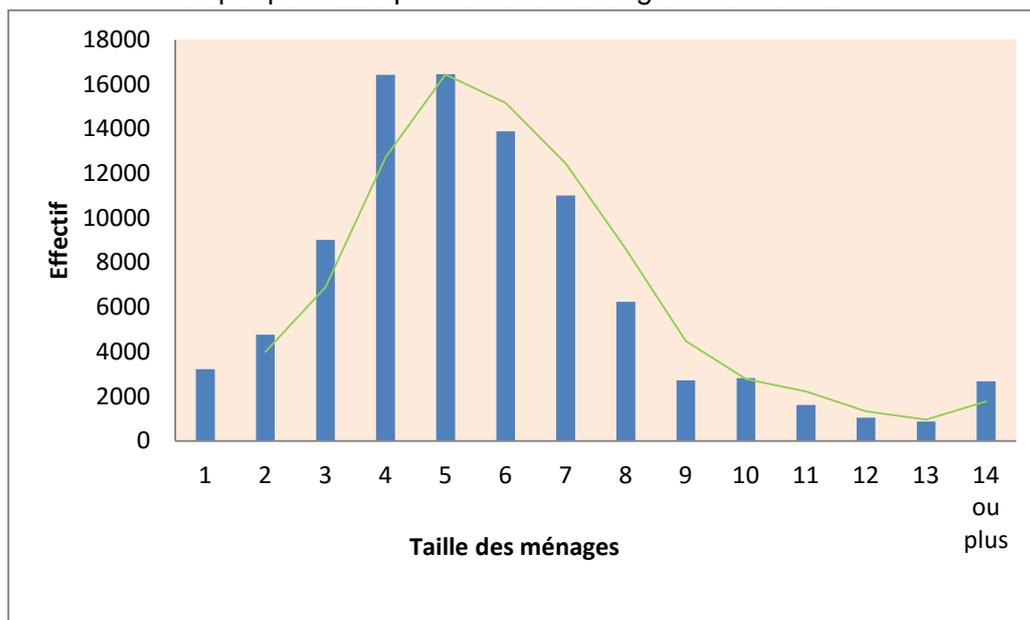
1.1 Taille des ménages

La population totale de la zone de l'étude est estimée à 535.608 personnes, selon les extrapolations faites sur la base des résultats des enquêtes, et le nombre total des ménages est de 86.564, selon les résultats du dénombrement. La taille moyenne des ménages ou nombre moyen de personnes par ménage des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou est de 6,2 personnes contre une moyenne nationale de 6,3 personnes par ménage (RGPH 2006). Les ménages de 4, 5, 6 ou 7 personnes sont les plus nombreux, avec respectivement 17,7% et 17,7%, 15% et 11,9%. Les ménages de 11 personnes et plus sont les moins fréquents (cf tableau 3 et graphique 1).

Tableau 3 : Répartition (%) des ménages selon leur taille par arrondissement

Taille des ménages	Arrondissements							Total
	N°3	N°4	N°7	N°8	N°9	N°10	N°11	
1	1,1	4,3	4,5	3,9	3,9	2,6	6,3	3,5
2	3,2	5,1	6,3	7,8	4,7	4,3	6,0	5,1
3	8,6	12,0	12,5	10,3	7,9	8,1	12,5	9,7
4	16,1	17,5	21,5	19,7	16,7	14,2	22,0	17,7
5	16,1	16,7	17,7	14,4	18,9	20,6	15,4	17,7
6	15,1	14,5	14,4	13,3	15,5	16,9	11,6	15,0
7	17,2	8,6	8,2	11,7	11,3	12,8	14,7	11,9
8	9,7	5,0	6,3	7,7	6,1	5,8	6,5	6,7
9	0,0	5,3	2,7	3,5	3,8	3,8	0,0	2,9
10	1,1	3,4	1,9	3,8	4,0	4,1	2,6	3,0
11	2,2	2,1	1,9	0,6	2,9	0,9	0,1	1,7
12	2,2	0,9	0,4	2,0	0,5	1,5	0,1	1,1
13	3,2	0,7	0,4	0,1	0,4	1,0	0,3	0,9
14 ou plus	4,3	4,0	1,3	1,4	3,4	3,3	1,9	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taille moyenne	6,6	6,5	5,4	5,5	7,1	6,4	5,1	6,2

Graphique 1 : Répartition des ménages selon leur taille



1.2 Structure par âge et sexe des chefs de ménage

La majorité (89,9%) des chefs de ménage de la zone d'étude a un âge compris entre 25 et 49 ans. Les chefs de ménage les plus jeunes (moins de 24 ans) et les plus âgés (plus de 49 ans) représentent 20,1%, comme le montre le tableau ci-dessous.

Selon le sexe, la majorité des hommes a un âge compris entre 25 et 49 ans (81,3%) alors que les chefs de ménage de sexe féminin sont plus nombreux dans le groupe d'âge compris entre 35 et 64 ans (77,1%). L'âge moyen des chefs de ménage est de 38,9 ans dans l'ensemble. Celui des femmes est de 45 ans, contre 38 pour les hommes.

Tableau 4 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupes d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âge	Non lotie			Nouvellement lotie			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
< 18 ans	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
18 à 24	4,0	0,7	3,7	0,0	5,6	0,6	3,9	0,9	3,6
25 à 34	34,9	16,1	33,3	33,8	6,2	31,0	34,8	15,7	33,3
35 à 49	46,4	45,4	46,3	50,1	88,2	54,0	46,5	46,8	46,5
50 à 64	10,3	31,3	12,0	15,1	0,0	13,5	10,4	30,3	12,0
> 65 ans	4,3	6,5	4,5	1,1	0,0	1,0	4,2	6,3	4,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen	38	45	39	39	40	40	38	45	38,94

En zone non lotie, les chefs de ménage sont à 92% des hommes tandis qu'en zone nouvellement lotie, cette proportion s'établit à 81%.

L'âge moyen des chefs de ménage résidant en zone non lotie est de 39 ans, contre 40 en milieu nouvellement loti. Chez les hommes, il est estimé à 38 ans en zone non lotie et 39 ans en zone nouvellement lotie, tandis que chez les femmes, il est estimé à 45 ans en zone non lotie et 40 ans en zone nouvellement lotie. D'une manière générale, les chefs de ménage femmes ont un âge moyen plus élevé que celui de leurs homologues hommes. Les chefs de ménages des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou sont donc jeunes.

Les chefs de ménage sont peu féminisés dans la zone d'étude. En effet, environ un ménage sur dix est dirigé par une femme. Les femmes chefs de ménage sont plus représentées en zone nouvellement lotie (10,2%) qu'en zone non lotie (8,2%).

1.3 Niveau d'instruction du chef de ménage

Les caractéristiques des chefs de ménage de la zone d'étude en matière d'instruction s'écartent un peu des tendances au plan national. En effet, tandis que la proportion des chefs de ménage qui n'ont aucun niveau d'instruction sur le plan national s'établit à 79% (INSD, 2006), cette même proportion équivaut dans la zone d'étude à 52,8%, soit une différence de 26,2%. Cette proportion varie selon la zone de résidence (53,1% en zone non lotie, contre 39,1% en zone nouvellement lotie).

On constate également que les chefs de ménages hommes ont un niveau d'instruction plus élevé que les femmes. La zone lotie regorge trois fois plus de chefs de ménage ayant un niveau d'études supérieures par rapport à la zone non lotie.

Tableau 5 : Répartition (%) des chefs de ménage selon leur niveau d'instruction, le sexe et la zone de résidence

Niveau d'instruction	Non lotie			Nouvellement lotie			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Aucun	52,3	62,8	53,1	40,4	27,6	39,1	52,0	61,6	52,8
Primaire	27,2	18,7	26,5	29,4	69,3	33,4	27,3	20,4	26,7
Secondaire	18,0	16,6	17,9	22,3	0,0	20,0	18,1	16,1	17,9
Supérieur	2,5	1,9	2,5	8,0	3,1	7,5	2,7	1,9	2,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1.4 Etat matrimonial du chef de ménage

Le tableau 6 montre que dans l'ensemble, 79,2% des chefs de ménage sont mariés, avec 69,6% de monogames et 9,6% de polygames. Des chefs de ménage célibataires se rencontrent rarement dans la zone d'étude, avec cependant une prédominance des hommes (97,17%). Pour ce qui est des divorcé(e)s, ils ne constituent que 0,8%, avec une prédominance des femmes (70,28%). Il y a également plus de veuves chefs de ménage. La femme accède généralement au statut de chef de ménage lorsque son mari est décédé (91%) ou lorsqu'elle est divorcée ou séparée de ce dernier.

Tableau 6 : Répartition (%) des chefs de ménage selon la situation matrimoniale et le sexe

Statut matrimonial	Homme (en %)	Femme (en %)	Ensemble (en %)
Célibataire	97,17	2,83	8,60
Marié monogame	95,78	4,22	69,59
Marié polygame	92,61	7,39	9,63
Union libre	98,51	1,49	7,36
Veuf (ve)	9,00	91,00	3,97
Divorcé/séparé(e)	29,72	70,28	0,84

1.5 Handicap du chef de ménage

Les chefs de ménage présentant un handicap quelconque ne représentent que 5% de l'ensemble des chefs de ménage, comme le montre le tableau ci-dessous. Les chefs de ménage atteints d'un handicap moteur (handicap du membre inférieur) ou visuel sont les plus nombreux. Ils représentent plus de la moitié du total des handicapés (61,5% dont 38,5% de handicapés moteurs).

Tableau 7 : Répartition des chefs de ménage selon le handicap

Type	Pourcentage
Aucun handicap	95%
Moteur	2%
Manchot	0%
Visuel	1%
Mental	0%
Auditif	0%
Autre	2%
Total	100%

1.6 Situation économique des ménages

1.6.1 Activité principale du chef de ménage

La majorité des chefs de ménage (95,36%) de la zone d'étude a une occupation (cf tableau ci-dessous). Les chefs de ménage sans occupation ne représentent qu'une minorité par rapport à l'ensemble. Les proportions des chefs de ménage de sexe masculin sont les plus élevées dans toutes les branches d'activités par rapport à leurs homologues femmes. Le commerce est l'activité principale des chefs de ménage de la zone d'étude. Il est pratiqué par 33,8% des chefs de ménage.

Tableau 8 : Répartition (%) des chefs de ménage selon la principale activité et selon le sexe

Types d'activité	Homme	Femme	Ensemble
Aucune	74,26	25,74	4,64
Agriculture	91,06	8,94	6,92
Elevage	94,73	5,27	1,21
Commerce	89,90	10,10	33,80
Artisanat	93,25	6,75	6,20
Activité de transformation	96,45	3,55	1,57
Activité extractive	80,50	19,50	1,18
Service public	92,08	7,92	9,08
Associative/coopérative	89,18	10,82	3,31
Autre	96,35	3,65	32,10

1.6.2 Statut d'occupation du logement

La plupart des ménages (86,89%) sont propriétaires de leur logement. Les ménages qui sont en location ou qui logent gratuitement sont presque à proportions égales (respectivement 6,26% et 6,85%). Dans l'ensemble, les proportions des hommes dépassent celle des femmes quel que soit le statut d'occupation du logement.

Tableau 9 : Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation du logement

Statut d'occupation du logement	Homme	Femme	Ensemble
Locataire	94,96	5,04	6,26
Propriétaire	91,24	8,76	86,89
Logé gratuitement / Hébergé	95,89	4,11	6,85

1.6.3 Habitations

Le tableau ci-dessous montre que la majorité des ménages de la zone d'étude vit dans des maisons individuelles simples. Aucune femme chef de ménage ne vit dans une villa. Les maisons traditionnelles sont occupées par seulement 0.08% des ménages.

Tableau 10 : Répartition (%) des ménages selon le type d'habitation

Types d'habitation	Homme	Femme	Ensemble
Villa	100	0	0,11
Maison individuelle simple	91,87	8,13	98,43
Célibatérium (cour commune)	88,92	11,08	1,15
Maison traditionnelle (case)	100	0	0,08
Autre	64,71	35,29	0,23

1.6.4 Charge démographique

Tous les ménages dont le chef est polygame ou divorcé sont constitués de plus d'une personne, et 4 ménages sur 5 dont le chef est célibataire sont constitués d'au moins

deux personnes, y compris eux-mêmes. Quant aux veufs (ves), on constate que 63,8% d'entre eux ont un ménage d'au moins cinq personnes.

Tableau 11 : Charge démographique des ménages selon le statut matrimonial de leur chef

Situation matrimoniale	1 personne	2 à 4 personnes	5 à 7 personnes	8 personnes ou plus	Ensemble
Célibataire	35,8	36,9	22,3	5,0	8,6
Marié monogame	0,2	32,8	48,0	19,0	69,6
Marié polygame	0,0	11,1	44,7	44,3	9,6
Union libre	0,5	46,8	40,5	12,3	7,4
Veuf (ve)	2,8	45,7	37,4	14,2	4,0
Divorcé/séparé(e)	0,0	37,1	61,4	1,6	0,8

Selon la taille du ménage, on remarque que plus de 80% des CM souffrant d'un handicap, quel que soit le type, ont un ménage d'au moins deux personnes. En considérant par exemple les chefs de ménage souffrant d'un handicap et dirigeant un ménage dont la taille se situe entre 5 et 7 personnes, on remarque que jusqu'à 59,1% des handicapés visuels sont dans cette situation. Ce qui constitue une grande charge économique pour ces derniers dont les priorités seront axées sur la satisfaction des besoins immédiats tels que l'alimentation.

Tableau 12 : Charge démographique des ménages selon la situation de handicap du chef de ménage

Situation de handicap	1 personne	2 à 4 personnes	5 à 7 personnes	8 personnes ou plus	Ensemble
Aucun handicap	3,3	33,0	44,7	19,0	94,8
Moteur	4,8	30,9	29,1	35,3	2,0
Manchot	0,0	65,0	35,0	0,0	0,0
Visuel	14,4	6,6	59,1	19,9	1,2
Mental	8,9	86,8	0,0	4,4	0,2
Lépreux	-	-	-	-	0,0
Auditif	0,0	7,7	0,0	92,3	0,1
Autre	1,6	23,6	54,3	20,4	1,7

II. Situation des centres de santé de la zone d'étude

Le CSPS (Centre de Santé et de Promotion Sociale) est le principal centre de santé fréquenté par les populations des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou. Ces centres de santé représentent 78,6% de l'ensemble. Les autres centres de santé sont à proportions égales (cf tableau ci-dessous).

Tableau 13 : Typologie et nombre de centres de santé

Type de centre de santé	Nombre	Pourcentage
CSPS	22	78,6%
CMA	2	7,1%
Cabinet de soins privé	2	7,1%
Autres	2	7,1%
Total	28	100,0%

Chaque quartier non loti ou périphérique de la commune de Ouagadougou est couvert par un centre de santé public. Ces centres de santé sont des formations sanitaires complètes, c'est-à-dire dotées de maternité, de dispensaire et de dépôts pharmaceutiques. Toutes les formations sanitaires sont fonctionnelles. L'accessibilité géographique de la population est bonne. Le rayon moyen d'action est inférieur à 5km. En plus de ces centres de santé publics, on note des structures de santé privées dénommées cabinets de soins (voir en annexe, la répartition des centres de santé par quartier non loti et périphérique de la commune de Ouagadougou).

On dénombre au total 358 agents de santé dans les formations sanitaires de la zone d'étude. Toutes les formations sanitaires remplissent les normes en personnel de santé. Cependant, le ratio personnel de santé – population est faible, comme montre le tableau ci-dessous. En dehors des structures sanitaires formelles, on note la présence des tradi-praticiens qui, pour la plupart, résident dans les zones non loties. Ces tradi-praticiens sont très nombreux, mais seulement une minorité d'entre eux est officiellement reconnue. Les rapports des monitorages des activités font ressortir une grande consultation des tradi-praticiens.

Tableau 14 : Ratio personnel de santé par habitant et normes OMS

Items	IDE	SFE	IB	AA	AIS
Normes OMS personnel de santé par habitant	1/5000	1/5000	1/3000	1/1000	1/1000
Ratio personnel de santé par habitant	1/5228	1/9325	1/10148	1/2240	1/6274

III. Situation des établissements scolaires de la zone d'étude

Les zones périphériques et non loties font face à maintes difficultés, et celle de l'éducation des enfants semble ne pas être en reste. Le privé occupe une place importante dans ces secteurs non encore aménagés.

L'ensemble des sept (07) arrondissements représentant la zone d'étude totalise 171 établissements enquêtés. Dans chaque arrondissement, on enregistre des établissements publics, mais aussi des établissements privés, qui prédominent dans la majorité des arrondissements. Le tableau ci-dessous fait le point des établissements par arrondissement et selon leur statut. On peut remarquer que le nombre d'établissements privés dans certains arrondissements varie de 4 à 10 fois plus que ceux publics.

Tableau 15 : Effectif et statut des établissements par arrondissement

Arrondissement	Effectif et Statut			%
	Privé	Public	Total général	
Arrondissement 03	11	5	16	9%
Arrondissement 04	13	14	27	16%
Arrondissement 07	14	3	17	10%
Arrondissement 08	13	2	15	9%
Arrondissement 09	21	2	23	13%
Arrondissement 10	51	4	55	32%
Arrondissement 11	8	10	18	11%
Total général	131	40	171	100%

L'arrondissement 10 abrite le plus grand nombre d'établissements, soit 32% du total. Quant aux établissements de l'arrondissement 8, ils représentent 9% du total enquêté. La répartition par CEB permet également de constater que c'est la CEB Ouaga 18 qui contient le plus grand nombre d'établissements.

En examinant la typologie des établissements scolaires enquêtés, l'on remarque la prédominance des écoles primaires, qui représentent 88% du total des établissements enquêtés. Les CEBNF et les CPAF sont moins représentés, avec seulement un total cumulé de 8% de l'ensemble des établissements.

Tableau 16 : Répartition des établissements enquêtés par type de structure

Type de structure	Effectif enquêté	Pourcentage
CEBNF	6	4%
Complexe	8	5%
CPAF	6	4%
Ecole Primaire	151	88%
Total général	171	100%

S'agissant des apprenants, la zone de l'étude enregistre, sans considération de la taille des établissements visités, un total de 52 220 élèves dont 24 821 garçons et 27 399 filles. L'arrondissement 10 compte le plus grand nombre d'élèves (17 465) et l'arrondissement 8 le plus petit nombre d'élèves(4016).

En considérant la question du handicap, l'on remarque que la zone d'étude totalise 482 élèves vivant avec un handicap, toute nature confondue.

Quant au personnel enseignant, la zone d'étude en totalise 1 292, soit 596 hommes et 696 femmes, assez bien réparti.

Le ratio élèves/maître de la zone d'étude est de 41 élèves par enseignant. Cette charge moyenne par enseignant est très appréciable, car elle augure d'un bon encadrement des apprenants et respecte la norme nationale qui est de 50 élèves par enseignant.

Les quartiers périphériques et non lotis de la zone d'étude enregistrent un nombre considérable d'élèves et d'enseignants, et il est important d'apprécier le niveau de couverture et d'accès de ces acteurs aux services d'AEPHA.

C. Situation de l'Assainissement

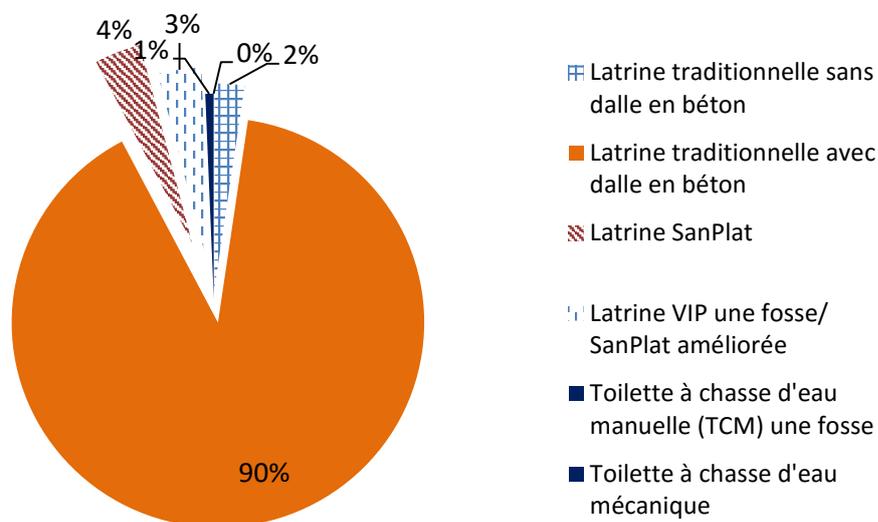
I. Situation de l'assainissement en milieu communautaire

1.1 Gestion des excreta dans la zone d'étude

1.1.1 Situation et typologie des latrines familiales

Les quartiers non lotis sont caractérisés par des habitations plus ou moins temporaires, susceptibles d'être déplacées après la réalisation d'un projet de lotissement. Les quartiers périphériques nouvellement lotis présentent pratiquement les mêmes caractéristiques que les quartiers non lotis, avec toutefois quelques nouvelles habitations de type moderne. Les ouvrages d'assainissement, surtout les latrines familiales des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou, sont construits suivant le type d'habitation (temporaire et définitif). La majorité des latrines familiales est donc de type traditionnel, avec une prédominance de celles comportant une dalle en béton. En effet, les résultats de l'étude montrent que 92,29% des latrines familiales des quartiers non lotis sont de type traditionnel, dont près de 90% avec dalle en béton et seulement 2,33% sans dalle en béton. Le graphique ci-dessous donne la proportion de latrines familiales des quartiers non lotis selon la typologie.

Graphique 2: Proportion de latrines familiales selon la typologie



Les toilettes à chasse d'eau manuelle une fosse et celles à chasse d'eau mécanique sont moins répandues dans les quartiers non lotis. Elles représentent moins de 1% de l'ensemble des latrines.

La répartition spatiale des latrines selon la typologie est uniforme. Le tableau ci-dessous donne le nombre de latrines familiales par arrondissement selon leur typologie.

Tableau 17 : Répartition des latrines familiales par arrondissement selon leur typologie

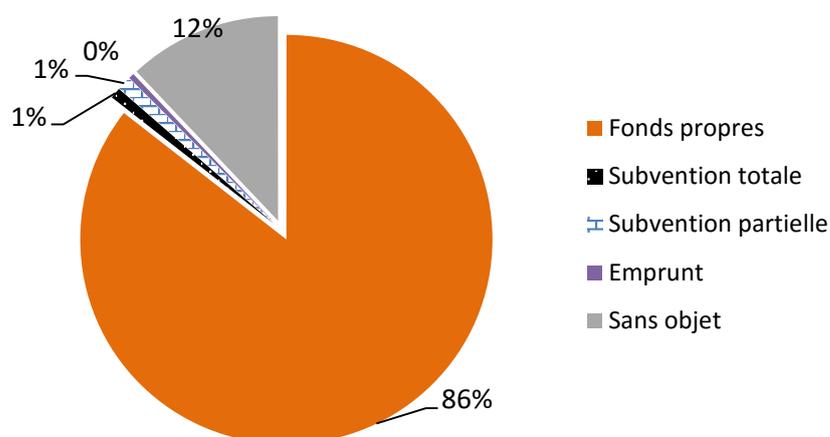
Arrondis - sements	Typologie et nombre de latrines familiales						Total
	Latrine traditionnelle sans dalle en béton	Latrine traditionnelle avec dalle en béton	Latrine SanPlat	Latrine VIP une fosse/ SanPlat améliorée	Toilette à chasse d'eau manuelle une fosse	Toilette à chasse d'eau mécanique	
Arrond. 3	306	11 485	153	766	0	0	12 710
Arrond. 4	119	5 902	267	368	12	0	6 668
Arrond. 7	321	15 109	43	39	30	32	15 574
Arrond. 8	289	8 390	46	92	0	0	8 817
Arrond. 9	705	17 192	1 780	145	392	0	20 214
Arrond. 10	159	13 720	768	1 434	87	0	16 168
Arrond. 11	55	3 521	0	0	0	0	3 576
Total	1 954	75 319	3 057	2 844	521	32	83 727

Le stock actuel des latrines familiales des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou a été estimé à environ 84.000 latrines. Le nombre de latrines familiales par arrondissement est essentiellement lié à la densité de la population de ses quartiers non lotis et périphériques. Certains ménages disposent de plusieurs ouvrages de gestion des excréta.

Dans 95% des ménages, les latrines sont situées dans la concession. Cette pratique est encore plus dominante dans les quartiers nouvellement lotis où plus de 98% des ménages ont leurs latrines à l'intérieur de leur parcelle. En plus, dans ces quartiers, la proportion des latrines modernes (VIP et TCM) est plus élevée par rapport aux quartiers non lotis. La proportion des ménages dont les latrines sont hors des concessions correspond à ceux qui n'ont pas encore aménagé sur les parcelles et sont toujours en habitation temporaire. Les quartiers non lotis couverts par la délégation du service d'AEP disposent de plus de latrines VIP ou SanPlat améliorées, notamment ceux des arrondissements N°3, 4 et 10. La disponibilité en eau et la présence d'acteurs du secteur ont une bonne influence sur la nature des réalisations d'ouvrages d'assainissement des ménages des quartiers non lotis.

La plupart des ménages ont réalisé leurs latrines avec leurs propres fonds, comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 3 : Source de financement des latrines familiales



La subvention pour la construction des latrines familiales n'est pas une approche courante dans les quartiers non lotis et périphériques de Ouagadougou. Seulement 2% des ménages ont bénéficié de subvention pour la construction de leurs latrines. Cette subvention était essentiellement en nature (matériaux de construction). La subvention de l'ONEA pour la construction des latrines familiales dans la cadre de la mise en œuvre du plan stratégique d'assainissement de la commune de Ouagadougou ne couvre pas les quartiers non lotis. Les ménages de ces zones ne bénéficient pas non plus de soutien d'autres interventions comme ceux du milieu rural dans le cadre de la subvention offerte par l'Etat ou de celle d'autres acteurs du secteur. Les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou ne bénéficient pas d'appui spécifique en matière d'assainissement pour le moment.

L'analyse des résultats de l'étude montre qu'il n'existe pas une grande corrélation entre le type de latrines familiales et le niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, la distribution des types de latrines par niveau d'instruction des chefs de ménage ne donne pas une distinction claire, comme le montre le tableau ci-dessous. Le choix du modèle de latrines du ménage n'est donc pas lié forcément au niveau d'instruction de son chef.

Tableau 18 : Corrélation entre le niveau d'instruction et le type de latrines

Niveau d'instruction	Proportion de ménages par type de latrines					
	Latrine traditionnelle sans dalle en béton	Latrine traditionnelle avec dalle en béton	Latrine SanPlat	Latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée	Toilette à chasse d'eau manuelle une fosse	Toilette à chasse d'eau mécanique
Aucun	2,0%	92,4%	1,5%	3,7%	0,4%	0,0%
Primaire	3,8%	88,2%	5,1%	2,1%	0,8%	0,1%
Secondaire	1,1%	86,1%	7,0%	4,7%	1,1%	0,0%
Supérieur	2,0%	85,9%	7,6%	4,0%	0,6%	0,0%

Il y a une prédominance de latrines traditionnelles avec dalle en béton, quel que soit le niveau d'instruction du chef de ménage.

De même, il n'y a pas de lien direct entre le type de latrines du ménage avec son statut d'occupation du logement. Que le ménage soit locataire, propriétaire ou qu'il loge gratuitement, le type de latrines dominant reste la latrine traditionnelle avec dalle en béton, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 19 : Corrélation entre le statut du logement et le type de latrines

Statut d'occupation du logement	Proportion de ménages par type de latrines					
	Latrine traditionnelle sans dalle en béton	Latrine traditionnelle avec dalle en béton	Latrine SanPlat	Latrine VIP une fosse/ SanPlat améliorée	Toilette à chasse d'eau manuelle une fosse	Toilette à chasse d'eau mécanique
Locataire	1,1%	94,7%	2,7%	1,5%	0,0%	0,0%
Propriétaire	2,1%	90,1%	3,6%	3,6%	0,6%	0,0%
Logé gratuitement / Hébergé	6,2%	84,1%	5,8%	2,5%	1,4%	0,0%

Le tableau ci-dessous montre qu'il n'existe pas non plus une corrélation nette entre le type de latrines et la situation matrimoniale du chef de ménage. On note une dominance des latrines traditionnelles avec dalle en béton, quelle que soit la situation matrimoniale du chef de ménage.

Tableau 20 : Corrélation situation matrimoniale du chef de ménage et type de latrines

Situation matrimoniale	Proportion de ménages par type de latrines familiales					
	Latrine traditionnelle sans dalle en béton	Latrine traditionnelle avec dalle en béton	Latrine SanPlat	Latrine VIP une fosse/ SanPlat améliorée	Toilette à chasse d'eau manuelle une fosse	Toilette à chasse d'eau mécanique
Célibataire	2,2%	92,1%	3,5%	1,5%	0,2%	0,5%
Marié monogame	2,6%	89,6%	3,7%	3,4%	0,7%	0,0%
Marié polygame	1,0%	87,8%	4,3%	5,7%	1,2%	0,0%
Union libre	0,7%	94,2%	4,5%	0,6%	0,0%	0,0%
Veuf (ve)	3,8%	91,3%	0,7%	4,2%	0,0%	0,0%
Divorcé/ séparé (e)	0,0%	83,4%	0,0%	16,6%	0,0%	0,0%

Le choix du type de latrines par le ménage ne dépend pas non plus de l'occupation principale du chef de ménage. En effet, le tableau ci-dessous montre une dominance de latrines traditionnelles avec dalle en béton dans toutes les branches d'activités occupées par les chefs de ménage des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou.

Tableau 21 : Corrélation entre l'occupation principale du chef de ménage et le type de latrines

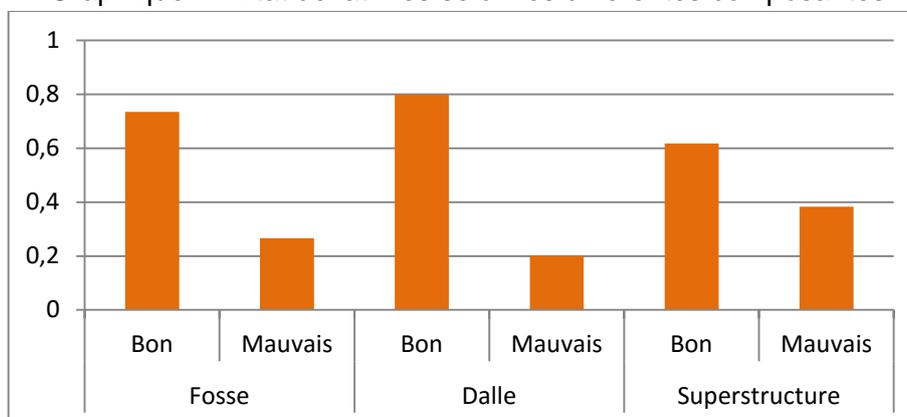
Occupation principale du chef ménage	Proportion de ménages par type de latrines					
	Latrine traditionnelle sans dalle en béton	Latrine traditionnelle avec dalle en béton	Latrine SanPlat	Latrine VIP une fosse/ SanPlat améliorée	Toilette à chasse d'eau manuelle une fosse	Toilette à chasse d'eau mécanique
Aucune	0,7%	88,8%	5,2%	4,4%	0,8%	0,0%
Agriculture	1,3%	95,4%	2,5%	0,8%	0,0%	0,0%
Elevage	0,0%	94,8%	0,0%	5,2%	0,0%	0,0%
Commerce	1,9%	89,6%	2,8%	5,3%	0,4%	0,0%
Artisanat	0,9%	92,9%	3,8%	2,2%	0,3%	0,0%
Activité de transformation	3,4%	89,5%	0,0%	4,3%	2,8%	0,0%
Activité extractive	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Service public	1,6%	81,1%	9,8%	7,6%	0,0%	0,0%
Associative/coopérative	5,4%	91,6%	0,0%	3,0%	0,0%	0,0%
Autre	3,5%	90,8%	3,6%	0,8%	1,2%	0,1%

Le choix du type de latrines par un ménage des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou n'est donc pas forcément lié à ses caractéristiques (revenu, niveau d'instruction, statut d'occupation du logement, situation matrimoniale), mais plutôt au coût et dans une moindre mesure à la disponibilité de l'eau.

1.1.2 Etat des latrines familiales

L'état des latrines familiales des quartiers non lotis et périphériques a été apprécié à travers trois composantes : la fosse, la dalle et la superstructure. Ainsi, les résultats de l'étude montrent que 61% des latrines ont l'ensemble de leurs composantes en bon état. Une bonne partie des latrines (80%) ont une dalle en bon état. Le graphique ci-dessous donne une situation de l'état des latrines selon les différentes composantes.

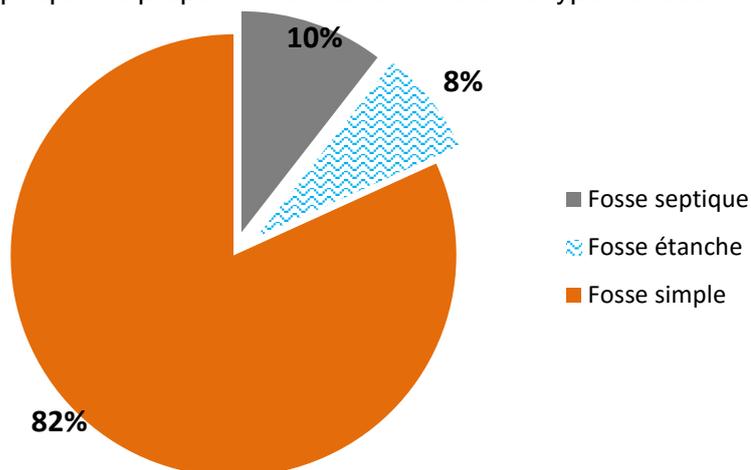
Graphique 4 : Etat de latrines selon les différentes composantes



L'état du tuyau de ventilation des latrines qui en disposent a été également apprécié, et il en ressort que près de 72% des systèmes de ventilation des fosses de ces latrines sont en bon état.

Les fosses de la grande majorité des latrines (82%) des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou sont simples, non étanches et non sécurisées. Le graphique ci-dessous donne la proportion des latrines selon le type de fosses.

Graphique 5 : proportion des latrines selon le type de fosse

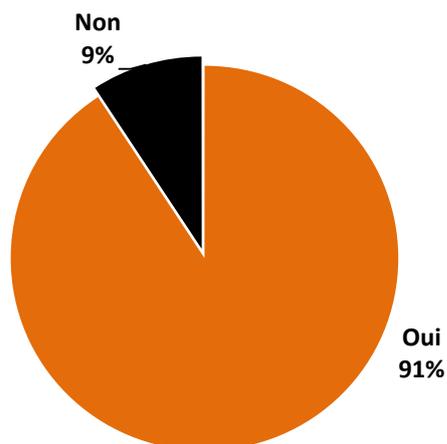


Le risque de contact entre les excréta et la nappe phréatique est très élevé, surtout pendant les périodes pluvieuses où le niveau de cette nappe est souvent haut (moins de 2 mètres de profondeur) dans certaines zones du Burkina Faso. A cela s'ajoutent les infiltrations verticales dans les zones où la nappe n'est pas protégée par une couche imperméable. Il y a donc un risque élevé de contamination de l'eau souterraine par les germes d'origine fécale dans la zone de l'étude. Fort heureusement, la majorité des ouvrages d'approvisionnement en eau potable de ces zones n'exploite pas la nappe phréatique. Les ouvrages les plus répandus sont les bornes fontaines, les branchements privés connectés au réseau d'AEP de l'ONEA et les forages équipés de PMH.

1.1.3 Utilisation des ouvrages

La population des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou a deux modes de défécation : l'utilisation des latrines et le recours à la nature. Cependant, l'utilisation des latrines est le mode le plus répandu dans la zone, avec environ 91% des ménages qui la pratiquent, selon les résultats de l'étude. La défécation à l'air libre est peu développée dans cette zone sans doute à cause de la non disponibilité des espaces appropriés à cette pratique. Le graphique ci-dessous donne la proportion des ménages des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou qui utilisent ou non des latrines pour leurs besoins.

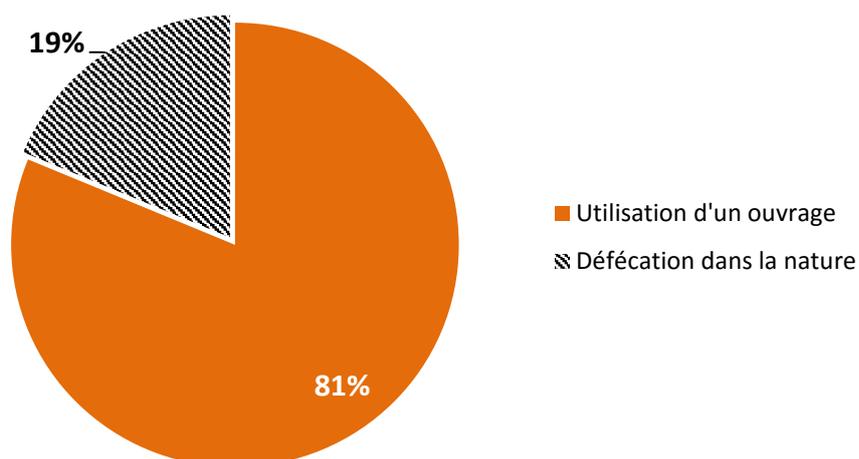
Graphique 6 : Proportion des ménage qui utilisent ou non des latrines



Certains ménages partagent leurs latrines avec des ménages voisins. En effet, les résultats de l'étude montrent que près de 25% des ménages qui disposent de latrines les partagent avec leurs voisins.

Tous les membres des ménages n'utilisent pas les ouvrages d'assainissement pour leurs besoins. Les résultats de l'étude montrent que près de 2 personnes sur 10 vivant dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou font recours à la nature pour leurs besoins, contre une moyenne nationale du milieu urbain de 12,8%, selon l'ENA 2010. Ainsi, 81,26% de la population de la zone d'étude utilisent des ouvrages d'assainissement. Le graphique ci-dessous donne les proportions de la population selon leur mode de défécation.

Graphique 7 : Répartition de la population selon leur mode de défécation



Les latrines sont utilisées par les membres des ménages sans distinction de leur vulnérabilité. En effet, les personnes vivant avec un handicap (moteur ou visuel) utilisent les mêmes types de latrines que les autres membres du ménage. Seules quelques TCM ont des aménagements spécifiques facilitant leur utilisation par cette catégorie de personnes.

1.1.4 Accès à l'assainissement familial

L'accès à l'assainissement familial a été apprécié suivant les trois niveaux de services évoqués dans la partie définition des concepts. Ainsi, les résultats de l'étude montrent que :

- 91,2% des ménages des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou ont un accès de niveau 1 aux services d'assainissement ;
- 7,6% des ménages des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou ont un accès de niveau 2 aux services d'assainissement ;
- 6,1% des ménages des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou ont un accès de niveau 3 aux services d'assainissement.

Le taux d'accès à l'assainissement dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou est donc estimé à 6,1% suivant les normes en vigueur au Burkina Faso en matière d'assainissement des excréta.

La différence entre le taux d'accès aux services d'assainissement de niveau 3 et celui du niveau 2 est très faible (1,5%), mais on note une grande différence entre le taux d'accès aux services de niveau 1 et ceux des deux niveaux supérieurs. Le problème de l'assainissement familial des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou ne se pose pas en terme de disponibilité et d'utilisation des latines, mais beaucoup plus en terme de respect des ouvrages d'assainissement des normes nationales en la matière.

Le tableau ci-dessous donne les taux d'accès à l'assainissement par arrondissement suivant les trois niveaux de services.

Tableau 22 : Taux d'accès à l'assainissement par arrondissement suivant les trois niveaux de services

Arrondissements	Taux d'accès à l'assainissement niveau 1 (en %)	Taux d'accès à l'assainissement niveau 2 (en %)	Taux d'accès à l'assainissement niveau 3 (en %)
Arrondissement 3	93,0	9,3	4,0
Arrondissement 4	74,0	8,4	7,0
Arrondissement 7	89,3	0,7	0,7
Arrondissement 8	62,9	0,6	0,6
Arrondissement 9	88,7	7,8	6,8
Arrondissement 10	94,0	17,3	15,7
Arrondissement 11	83,4	0	0
Total	91,2	7,6	6,1

Les taux d'accès à l'assainissement des populations ne sont pas homogènes dans les différents arrondissements périphériques de la commune de Ouagadougou. En effet, l'arrondissement N°10 a des taux d'accès à l'assainissement plus élevés suivant les trois niveaux de services. Les taux les plus bas se retrouvent dans l'arrondissement N°8. Les taux d'accès à l'assainissement diffèrent également d'un quartier à un autre. Le tableau ci-dessous donne les quartiers présentant de meilleurs taux d'accès à l'assainissement selon le niveau de service.

Tableau 23 : Quartiers ayant un bon taux d'accès à l'assainissement selon le niveau de service

Niveau de service 1		Niveau de service 2		Niveau de service 3	
Quartiers	Taux d'accès	Quartiers	Taux d'accès	Quartiers	Taux d'accès
Nonghin	100%	Nioko 2 du secteur 19	40,2%	Nioko 2 du secteur 19	32,3%
Wolbringré	99,0%	Nioko 2 du secteur 41	29,0%	Nioko 2 du secteur 41	24,3%
Nioko 2 du secteur 19	98,5%	Goundrin	22,0%	Goundrin	22,0%
Yagma village	98,0%	Wobringré	20,3%	Wobringré	15,6%
Goundrin	97,9%	Yagma village	12,5%	Yagma village	11,2%
M'Ba Simon Touèga	96,6%	Nonghin	12,2%	Nonghin	12,2%

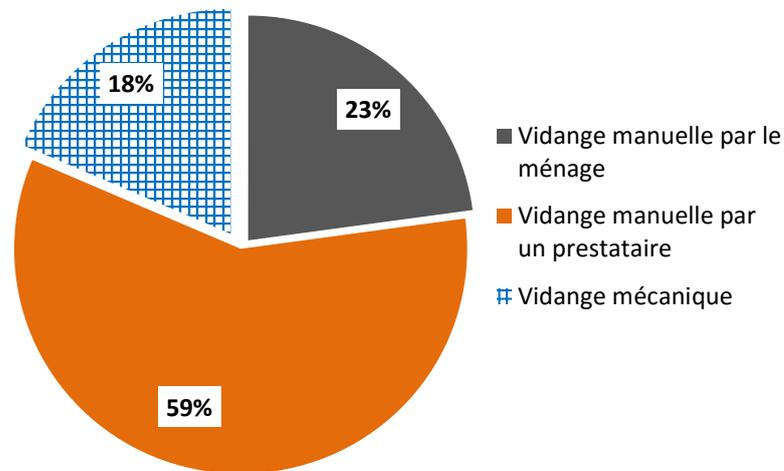
Les quartiers présentant les meilleurs taux d'accès au niveau de service 2 sont les mêmes que ceux du niveau de service 3. Certains quartiers ont un taux d'accès nul à partir du troisième niveau de service. C'est notamment le cas des quartiers Soguedin, Tengandgo, Boassa des secteurs 32, et 33, Bissighin, Bogodin, Zongo Nabitenga, Silmiougou, Kamboincé du secteur 39, Sakoula, Yamtenga et Balkuy. Il y a une prédominance des quartiers présentant des taux d'accès nuls au niveau 3 de service dans les arrondissements 8 et 7, avec respectivement 4 et 3 quartiers à taux d'accès de service de niveau 3 nuls. On note aussi que les quartiers ne conservent pas la même position (rang) si l'on passe du niveau de service 1 au niveau de service 2. En effet, le quartier Nonghin, qui est à un taux d'accès de 100% de service de niveau 1, se retrouve en sixième position au niveau 2 avec un taux d'accès de 12,2%. Par contre, le quartier Nioko 2 du secteur 19, qui est en troisième position au niveau de service 1 avec un taux d'accès de 98,5%, occupe la première place au niveau de service 2 avec un taux d'accès de 40,2%. (Les taux d'accès à l'assainissement par quartier non loti ou périphérique sont en annexe).

1.1.5 Gestion des boues de vidange et des urines

Les latrines familiales des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou, à l'instar de celles des zones loties, sont vidangées lorsqu'elles sont pleines. La pratique de relocalisation des latrines lorsqu'elles sont pleines n'est pas courante dans ces quartiers à cause de l'espace limité. Les quartiers non lotis sont un peu structurés et chaque ménage a un espace limité pour toutes ses constructions (maison d'habitation, latrines, douches...). Le remplissage des latrines familiales n'est pas très fréquent dans ces quartiers. En effet, seulement 12,8% des ménages ont déjà vidangé leurs latrines depuis leur réalisation. Cependant, tous les ménages n'utilisent pas le même mode de vidange des latrines. Les résultats de l'étude montrent que les trois modes suivants sont essentiellement utilisés par les ménages pour vidanger leurs latrines : vidange manuelle par le ménage lui-même, vidange manuelle par un prestataire de service (personnes spécialisées) et vidange mécanique par un véhicule

spécialisé. Le graphique ci-dessous donne les proportions des ménages selon le mode utilisé pour la vidange des latrines.

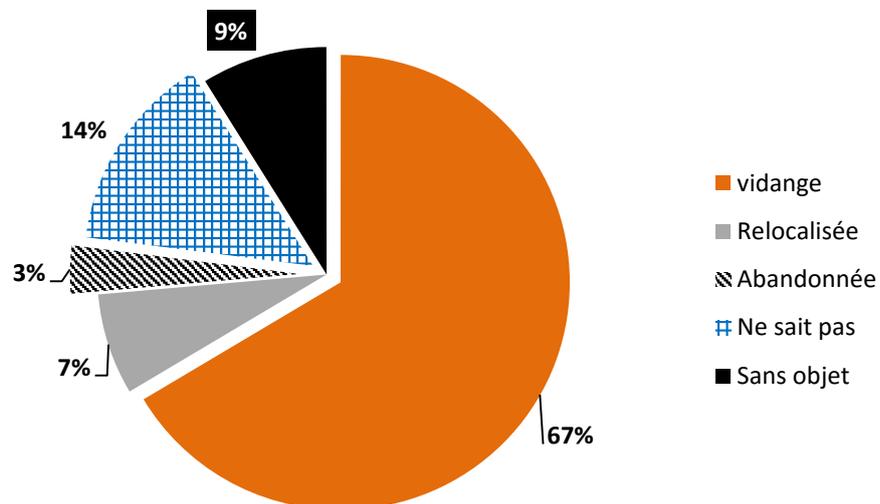
Graphique 8 : Proportion des ménages selon le mode utilisé pour la vidange des latrines



Plus de la moitié des ménages (59%) vidange les latrines manuellement avec l'appui d'un prestataire spécialisé. La vidange mécanique des latrines n'est pas beaucoup utilisée par les ménages des quartiers non lotis à cause certainement de l'inaccessibilité de certaines concessions par les véhicules de vidange.

L'étude s'est aussi intéressée à la pratique des ménages qui n'ont pas encore vidangé leurs latrines et le graphique ci-dessous donne les résultats.

Graphique 9 : Pratique des ménages lorsque leurs latrines seront pleines

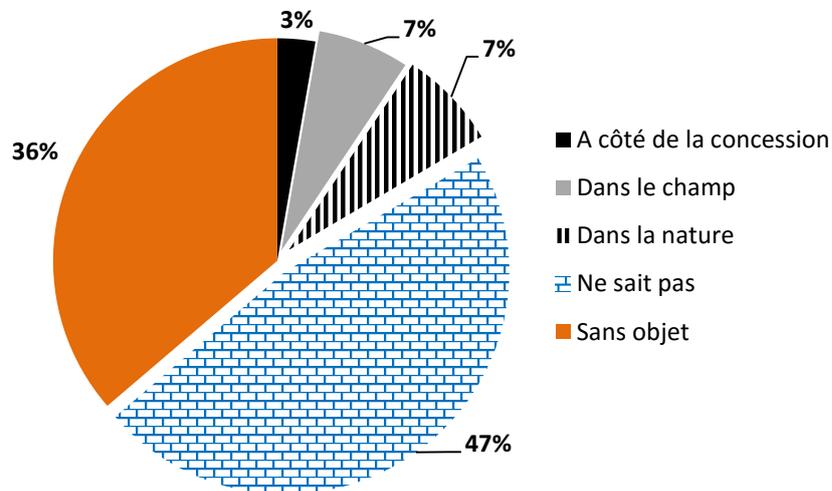


La majorité de ces ménages (67%) optera de vidanger ses latrines lorsqu'elles seront pleines, mais une proportion non négligeable (26%) ne sait pas encore comment gérer cette situation lorsqu'elle surviendra.

Une bonne majorité des ménages ne sait pas où déverser les boues de vidange des latrines, mais pour ceux qui ont déjà vidangé leurs latrines, la boue est déversée

essentiellement dans les champs ou dans la nature, et dans une moindre mesure à côté de la concession. Le graphique ci-dessous donne les pratiques des ménages en matière de gestion des boues de vidange des latrines.

Graphique 10 : Répartition des ménages selon leur pratique en matière de gestion des boues de vidange des latrines

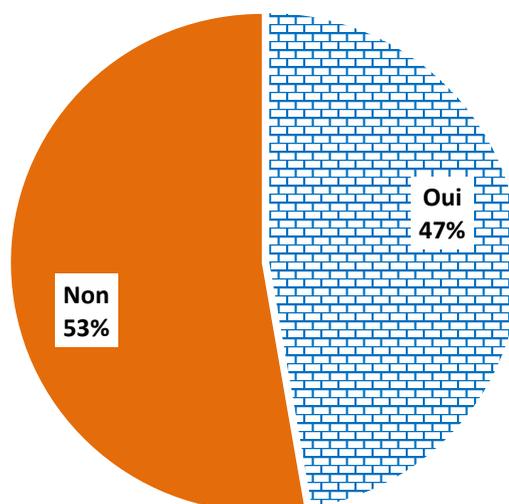


La pratique de collecte des urines n'est pas répandue dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou. En effet, seulement 0,4% des ménages collectent leurs urines dans cette zone. Ces urines sont collectées dans des bidons, pour la plupart des ménages (64,2%), et sont essentiellement utilisées comme fertilisants dans les champs.

1.1.6 Satisfaction des usagers des ouvrages d'assainissement

La satisfaction des ménages de leurs ouvrages d'assainissement (latrines) a été appréciée, et il en ressort que plus de la moitié des ménages de la zone de l'étude n'est pas satisfaite, comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 11 : Satisfaction des ménages de leurs latrines



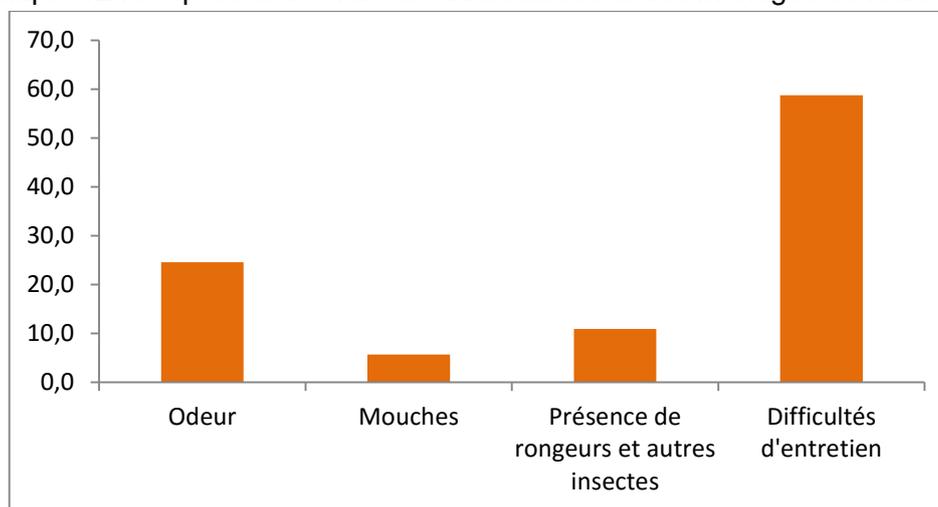
La satisfaction des ménages du type de latrines utilisé montre que les ménages qui utilisent les toilettes à chasse d'eau manuelle une fosse et les latrines SanPlat sont les moins satisfaits. Ceux qui utilisent les toilettes à chasse d'eau mécanique et les latrines VIP une fosse ou Sanplat améliorées sont satisfaits de leurs ouvrages. En effet, tous les ménages utilisant les toilettes à chasse d'eau mécanique et 82,1% de ceux qui utilisent les latrines VIP une fosse ou Sanplat améliorées sont satisfaits, contre seulement 19,6% et 20,4% de ménages satisfaits utilisant respectivement les toilettes à chasse d'eau manuelle une fosse et les latrines SanPlat. Le tableau ci-dessous donne la proportion de ménages satisfaits selon le type de latrines utilisé.

Tableau 24 : Satisfaction des ménages par type de latrines utilisé

Satisfaction du ménage	Types de latrines familiales					
	Latrine traditionnelle sans dalle en béton	Latrine traditionnelle avec dalle en béton	Latrine SanPlat	Latrine VIP 1 fosse/SanPlat améliorée	Toilette à chasse d'eau manuelle une fosse	Toilette à chasse d'eau mécanique
Oui	43,1%	47,2%	20,4%	82,1%	19,6%	100,0%
Non	56,9%	52,8%	79,6%	17,9%	80,4%	0,0%

Les principales raisons de non satisfaction des ménages sont, par ordre d'importance, la difficulté d'entretien, les mauvaises odeurs, la présence de rongeurs et d'autres insectes et la présence de mouches. Le graphique ci-dessous donne la proportion des raisons d'insatisfaction des ménages.

Graphique 12 : Proportion des raisons d'insatisfaction des ménages de leurs latrines



Les raisons d'insatisfaction des ménages varient suivant les types de latrines. En effet, pour les latrines traditionnelles avec dalle en béton, la principale raison d'insatisfaction des ménages est la difficulté d'entretien (93,9%). La présence de mouches constitue le principal motif d'insatisfaction des ménages qui utilisent les latrines VIP (1,7%). Les Toilettes à Chasse Mécanique sont les mieux appréciées par les ménages des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou. Le

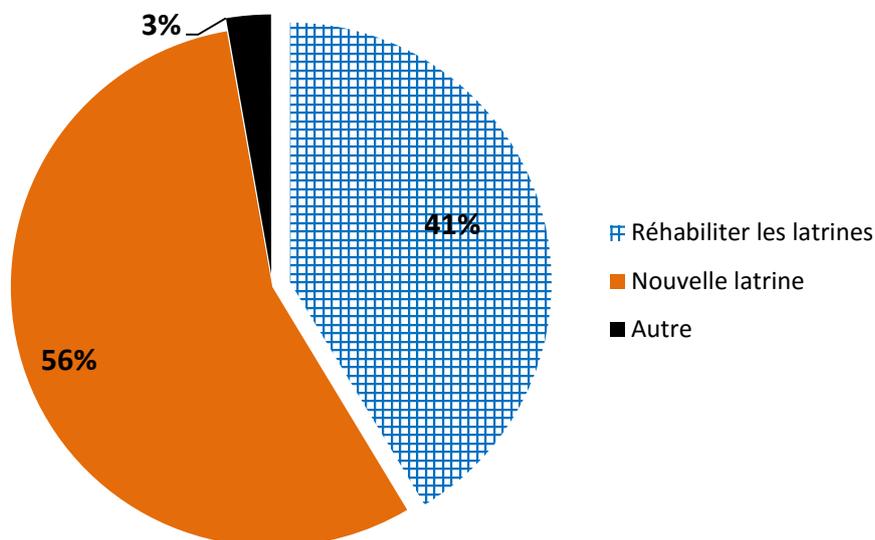
tableau ci-dessous donne les proportions des raisons de non satisfaction des ménages par type de latrines utilisé.

Tableau 25 : Proportions des raisons de non satisfaction des ménages par type de latrines utilisé

Raison de non satisfaction	Type de latrines familiales					
	Latrine traditionnelle sans dalle en béton	Latrine traditionnelle avec dalle en béton	Latrine SanPlat	Latrine VIP une fosse/ SanPlat améliorée	Toilette à chasse d'eau manuelle une fosse	Toilette à chasse d'eau mécanique
Odeur	2,3%	90,8%	5,8%	0,4%	0,7%	0,0%
Mouches	0,7%	79,1%	16,5%	1,7%	2,0%	0,0%
Présence de rongeurs et autres insectes	0,5%	72,3%	23,5%	0,8%	2,9%	0,0%
Difficultés d'entretien	2,9%	93,9%	1,4%	1,5%	0,3%	0,0%

Pour améliorer leur satisfaction, les ménages souhaitent la réhabilitation de leurs latrines ou la construction de nouvelles latrines. Le graphique ci-dessous montre la proportion de ménages selon l'action à réaliser pour améliorer leur niveau de satisfaction.

Graphique 13 : Proportion des ménages selon l'action à réaliser pour améliorer leur niveau de satisfaction



Plus de la moitié des ménages non satisfaits souhaitent avoir de nouvelles latrines pour améliorer leur situation. Cependant, une grande majorité des ménages qui disposent de latrines SanPlat et de Toilette à chasse d'eau manuelle une fosse souhaite le renouvellement de ses latrines. La majorité des ménages disposant de latrines traditionnelles sans dalle en béton et des Latrines VIP une fosse/ SanPlat améliorées,

souhaite que ses latrines soient réhabilitées. Le tableau ci-dessous donne les solutions pour améliorer la satisfaction des ménages par type de latrines utilisé.

Tableau 26 : Solution pour améliorer la satisfaction des ménages par type de latrines utilisé

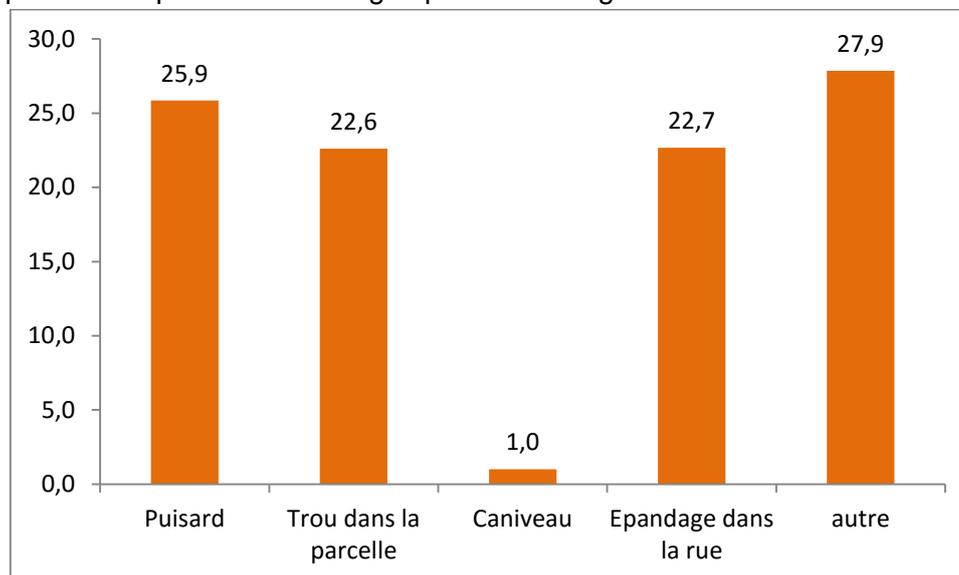
Solution pour améliorer la satisfaction du ménage	Type de latrines familiales				
	Latrine traditionnelle sans dalle en béton	Latrine traditionnelle avec dalle en béton	Latrine SanPlat	Latrine VIP une fosse/ SanPlat améliorée	Toilette à chasse d'eau manuelle une fosse
Réhabiliter la latrine	63,2%	41,1%	17,9%	63,9%	23,8%
Nouvelle latrine	33,7%	56,3%	80,0%	27,0%	76,2%
Autre	3,1%	2,6%	2,1%	9,1%	0,0%

1.2 Gestion des eaux usées et des ordures ménagères

1.2.1 Gestion des eaux usées

Dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou, les eaux usées des douches et des ménages sont gérées à l'aide de puisards, de trous simples dans la parcelle, de fosses septiques et de caniveaux ou par épandage direct dans la rue. Le graphique ci-dessous donne la proportion des ménages par mode de gestion des eaux usées des douches.

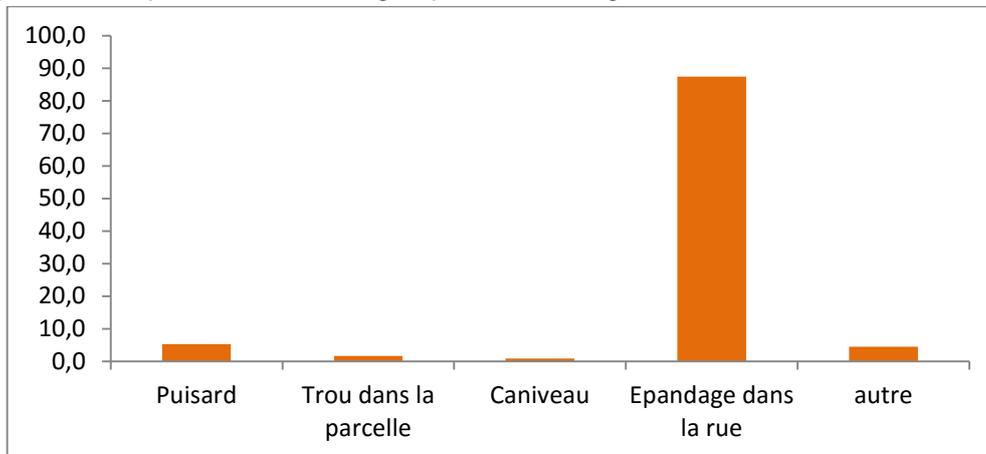
Graphique 14 : Proportion de ménages par mode de gestion des eaux usées des douches



Les ménages des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou utilisent à proportions presque égales tous les modes pour la gestion des eaux usées des douches. Ces eaux sont évacuées dans des puisards, par un simple trou dans la parcelle ou par simple épandage dans la rue. Certains ménages déversent leurs eaux usées des douches dans des fosses fumières ou des fosses septiques avec une prédominance pour les fosses fumières. L'épandage des eaux usées des douches dans

les rues est une pratique très courante dans la zone. Elle est aussi très utilisée pour ce qui concerne les eaux usées ménagères, comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 15 : Proportion des ménages par mode de gestion des eaux usées ménagères

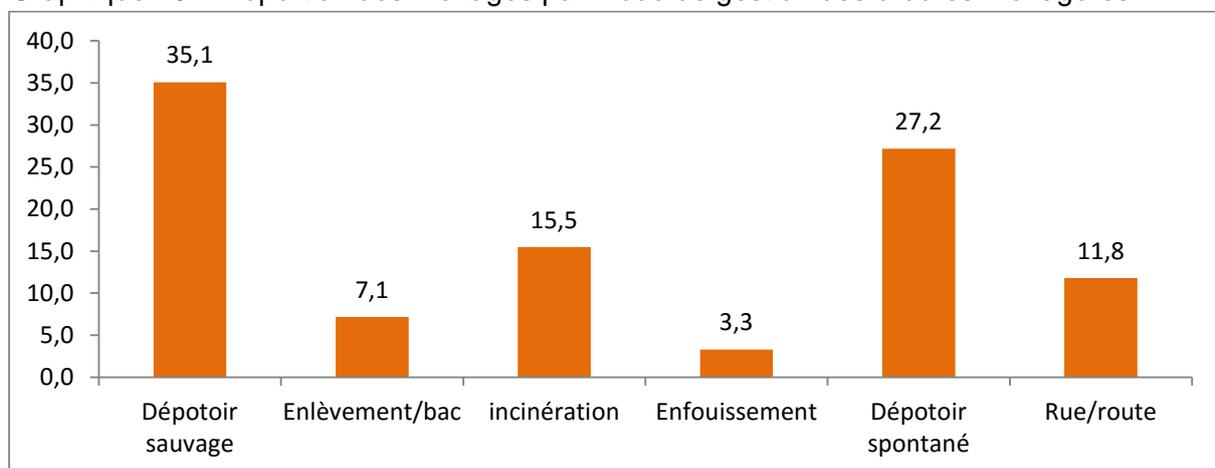


Une grande majorité des ménages (87,5%) des quartiers non lotis et périphériques verse ses eaux usées ménagères (eaux de lessive, eaux de vaisselle) dans la rue.

1.2.2 Gestion des ordures ménagères

Les ordures ménagères des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou sont principalement déversées dans des dépotoirs sauvages ou des dépotoirs spontanés. Certains ménages déversent leurs ordures ménagères dans la rue ou les incinèrent. Le graphique ci-dessous donne la proportion des ménages par mode de gestion des ordures ménagères.

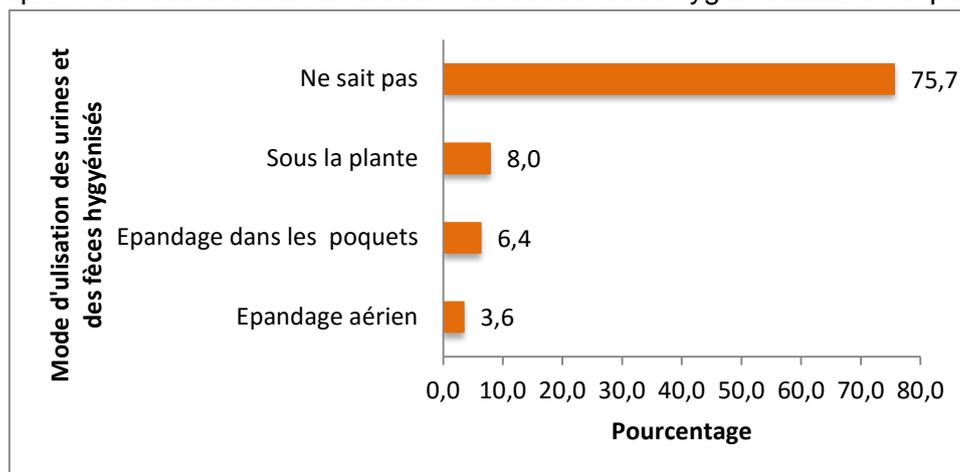
Graphique 16 : Proportion des ménages par mode de gestion des ordures ménagères



1.3 Valorisation des sous-produits de l'assainissement

L'étude a apprécié les connaissances des ménages sur la valorisation des sous-produits de l'assainissement, notamment les urines. Il en ressort que très peu sont ceux qui savent que l'on utilise les urines et les fèces hygiénisés comme fertilisants. En effet, seulement 24% de la population le savent et ont donné leur avis sur la manière d'utiliser les urines et les fèces hygiénisés comme fertilisants. Le graphique ci-dessous donne les proportions.

Graphique 17 : Mode d'utilisation des urines et des fèces hygiénisés selon la population



La valorisation des urines et fèces n'est donc pas une pratique très courante dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou, certainement à cause du nombre très réduit de dispositifs adaptés (latrines ECOSAN) dans la zone ou tout simplement de la méconnaissance de cette pratique par la population.

II. Situation de l'assainissement dans les établissements scolaires

L'assainissement dans les établissements scolaires a été abordé sous l'angle de la disponibilité des ouvrages d'assainissement que sont les latrines, leur fonctionnalité et affectation selon le genre, pour en déterminer l'accès par groupe spécifique.

2.1 Taux de couverture des établissements scolaires en latrines

La disponibilité et l'utilisation des sanitaires posent un énorme problème aux établissements scolaires de la zone d'étude. D'abord par leur nombre très insuffisant au regard du nombre des apprenants, leur répartition par genre et leur fonctionnalité.

Les résultats du tableau ci-dessous donnent environ 5 cabines par établissement, sans distinction de la taille de l'établissement et sans considération du nombre de classes. La cabine est également retenue sans distinction du type de latrine.

Tableau 27 : Nombre et fonctionnalité des latrines (cabines) par arrondissement et par genre

Arrondissements	LG	LGF	LF	LFF	LM	LMF	TOA	TOAF
Arrondissement 3	36	33	37	31	48	48	121	112
Arrondissement 4	51	44	53	44	44	44	148	132
Arrondissement 7	19	18	21	19	34	31	74	68
Arrondissement 8	19	14	19	14	4	4	42	32
Arrondissement 9	40	39	40	36	50	50	130	125
Arrondissement 10	127	109	117	108	75	58	319	275
Arrondissement 11	34	29	38	32	19	19	91	80
Total général	326	286	325	284	274	254	925	824

Il y a un léger déséquilibre dans la répartition des cabines. Ce déséquilibre est légèrement favorable aux garçons, car avec 326 et 325 cabines respectivement pour les garçons et pour les filles, les garçons se retrouvent à 76 pour partager une cabine, contre 84 filles au moins pour une cabine.

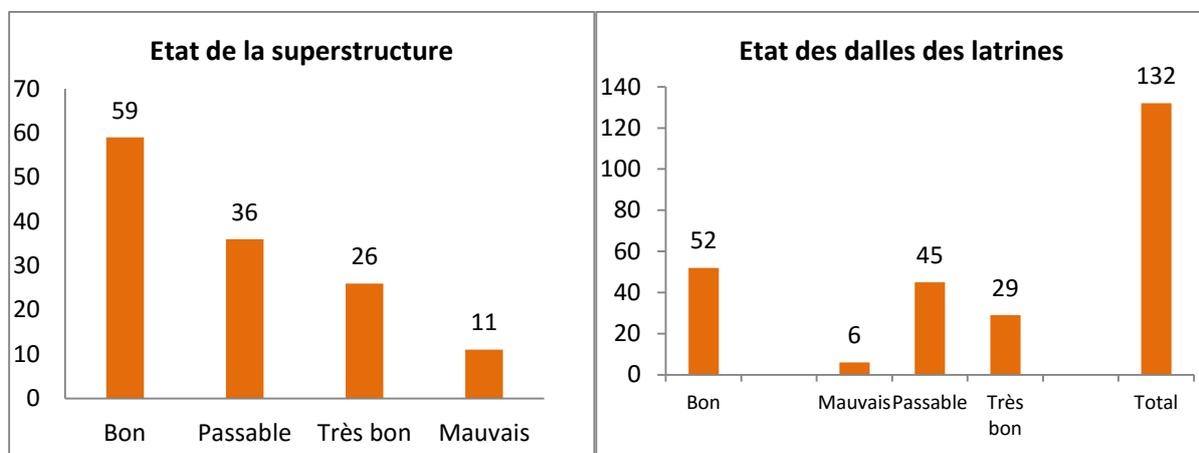
L'affectation des latrines par genre n'est pas une pratique courante dans les établissements, car la mixité est tacitement observée avec l'affectation des cabines par classe ou par niveau : une porte pour le CP1, une autre pour le CP2 et une qui est réservée le plus souvent au corps enseignant.

2.2 L'état des latrines

Sur la base du tableau ci-dessus, on peut noter que sur un total de 925 cabines de latrines existantes, il y a 824 qui sont fonctionnelles, soit environ 101 cabines hors d'usage. Cette non fonctionnalité des cabines peut s'expliquer par l'état de défectuosité de certains éléments, allant de la superstructure à la dalle, ou même le simple remplissage de la fosse.

Sur un ensemble de 132 latrines observées, on note un état appréciable des superstructures. Il en est de même pour les dalles, qui sont étroitement liées à la superstructure et se doivent d'être solides pour préserver les apprenants et tout utilisateur d'un quelconque danger. Les graphes ci-dessous font le point de l'état de la superstructure et de la dalle des latrines en milieu scolaire.

Graphique 18 : Etat des superstructures des latrines Graphique 19 : Etat des dalles des latrines



2.3 Taux d'accès des élèves aux latrines (cabines)

L'insuffisance des latrines dans les établissements de la zone du projet, doublée du nombre important de cabines hors d'usage, complique davantage la difficile équation du respect de l'hygiène et de l'assainissement dans les établissements de la zone d'étude et réduit considérablement le taux d'accès des acteurs clés des écoles que sont les apprenants et les enseignants aux ouvrages.

La méthode de calcul suivante permet d'établir les taux d'accès selon le genre des ouvrages d'assainissement de la zone du projet.

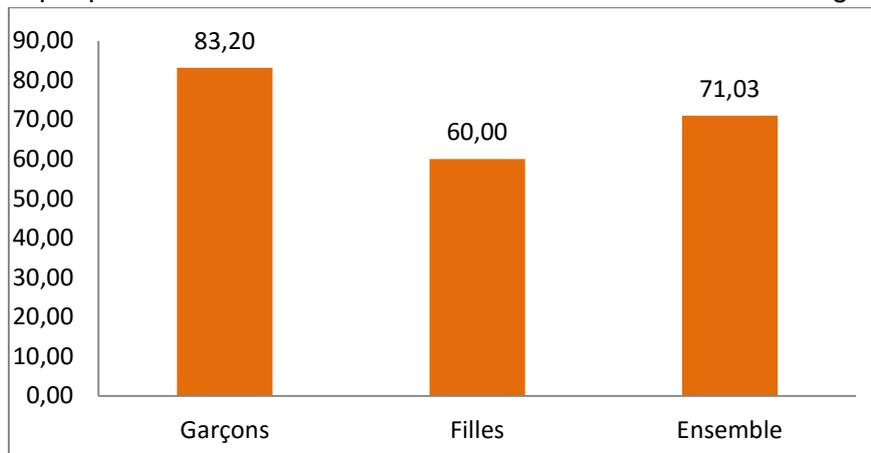
Soient n et x respectivement le nombre d'élèves et de latrines que compte une école. Si on note n_{i1} et x_{i1} respectivement le nombre de garçons et de latrines pour garçons; n_{i2} et x_{i2} respectivement le nombre de filles et de latrines pour filles.

$$tx \text{ d'accès} - \text{garçons} = \frac{(x_{i1} \times 50)}{n_{i1}} \times 100\%$$

$$tx \text{ d'accès} - \text{filles} = \frac{(x_{i2} \times 40)}{n_{i2}} \times 100\%$$

$$tx \text{ d'accès} - \text{général} = \frac{(x_{i1} \times 50) + (x_{i2} \times 40)}{n} \times 100\%$$

Graphique 20 : Taux d'accès aux latrines fonctionnelles selon le genre



En considérant les normes OMS de l'accès à l'assainissement, qui est de 50 élèves garçons par cabine garçon et 40 élèves filles par cabine fille, l'accès aux latrines dans la zone du projet demeure insatisfaisant. A titre illustratif, le taux moyen d'accès est de 71,03% sur l'ensemble de la zone. Plus spécifiquement, l'on a 83,20% pour les garçons et 60% pour les filles. L'on remarque que les filles sont défavorisées dans l'accès, et cette situation pourrait influencer négativement leur fréquentation scolaire. Au cours de l'étude, il est ressorti qu'il y a un manque à gagner en nombre de sanitaires pour atteindre les 100%.

Tableau 28 : Taux d'accès aux cabines de latrines fonctionnelles par type d'établissement, par sexe et par arrondissement.

Arrondissements	Taux d'accès aux cabines de latrines fonctionnelles (en %)		
	Garçons	Filles	Ensemble
Arrondissement 3	109,66	80,79	94,89
Arrondissement 4	82,50	61,68	71,74
Arrondissement 7	67,90	50,59	58,81
Arrondissement 8	43,27	29,53	35,86
Arrondissement 9	103,09	72,86	87,40
Arrondissement 10	84,12	59,17	70,88
Arrondissement 11	74,07	57,44	65,31
Total général	83,20	60,00	71,03

III. Situation de l'assainissement dans les centres de santé

3.1 Typologie et nombre de latrines des centres de santé

Tous les centres de santé fréquentés par la population de la zone de l'étude disposent d'une latrine. Cependant, les latrines VIP à plusieurs cabines sont les plus répandues. En effet, 89.29% des centres de santé ont des latrines VIP. Seulement trois centres de santé disposent de TCM, dont deux CSPS.

Tableau 29 : Typologie et nombre de latrines dans les centres de santé

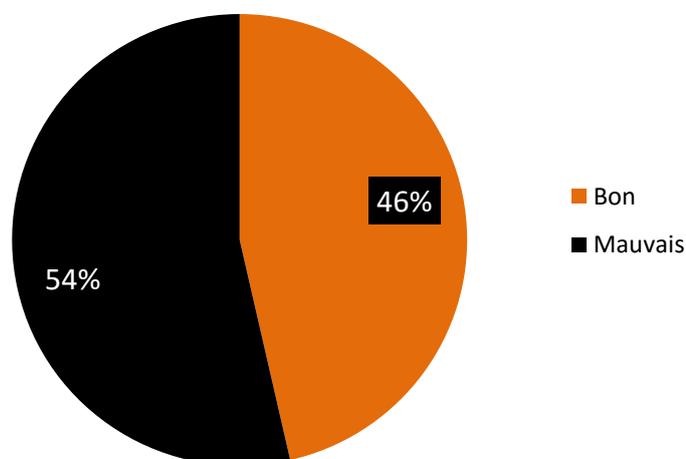
Type de centres de santé	Latrines VIP	Toilettes à chasse manuelle	Toilettes à chasse mécanique	Total
CSPS	20	1	1	22
CMA	2	0	0	2
Cabinet de soins privé	1	0	1	2
Autres	2	0	0	2
Total	25	1	2	28

La latrine VIP est l'ouvrage de gestion des excréta le plus dominant dans les centres de santé fréquentés par les populations des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou. On note aussi que tous les centres de santé disposent d'au moins un ouvrage de gestion des excréta.

3.2 Etat et fonctionnalité des latrines des centres de santé

Plus de la moitié (54%) des latrines des centres de santé ne sont pas en bon état (cf graphique ci-dessous). Ces latrines présentent une ou plusieurs parties (dalles, superstructures, tuyaux de ventilation, portes...) en mauvais état. Certaines d'entre elles sont utilisées malgré leur état dégradé.

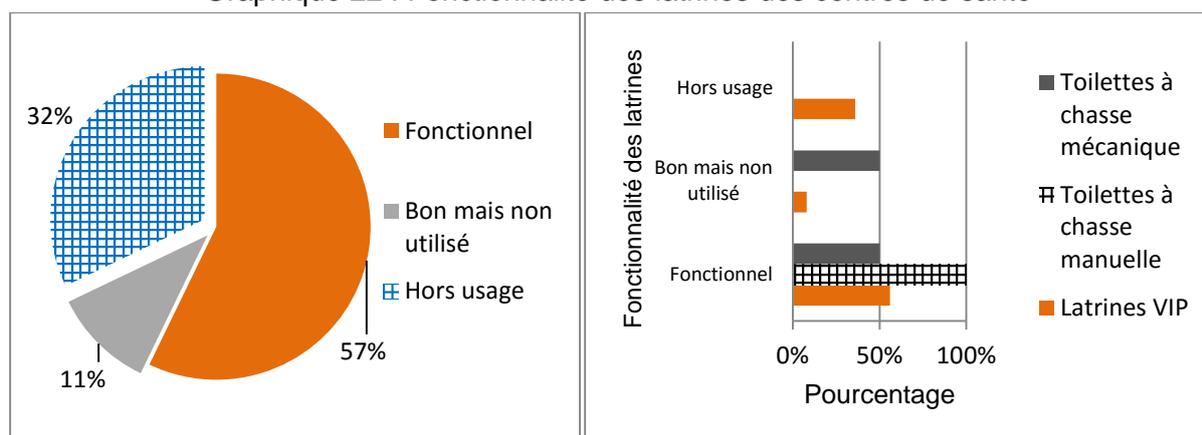
Graphique 21 : Etat des latrines des centres de santé



Les résultats de l'étude montrent que 68% des latrines existantes dans les centres de santé sont fonctionnelles et 57% des latrines sont effectivement utilisées (cf graphique ci-dessous).

La fonctionnalité des ouvrages de gestion des excreta existants dans les centres de santé diffère selon leur type. En effet, toutes les toilettes à chasse manuelle sont fonctionnelles tandis que la moitié de celles à chasse mécanique et 36% des latrines VIP sont hors d'usage (cf. graphique ci-dessous).

Graphique 22 : Fonctionnalité des latrines des centres de santé



D. Approvisionnement en Eau Potable

I. Situation de l'approvisionnement en eau potable en milieu communautaire

1.1 Typologie des sources d'AEP de la zone d'étude

La typologie fait référence ici aux outils et mécanismes de desserte en eau potable dans ces zones. Les sources d'approvisionnement en eau potable rencontrées dans la zone d'étude sont essentiellement les forages équipés de pompe à motricité humaine, les puits modernes, le réseau d'adduction d'eau de l'ONEA à travers des branchements privés et des bornes fontaines. On dénombre au total 9.317 sources d'eau potable dans la zone d'étude dont la plus répandue est le branchement privé représentant 97% des sources d'eau de la zone, suivi de la borne fontaine et du forage équipé de pompe à motricité humaine, représentant respectivement 1,69% et 1,15%. Cependant, il faut noter que le réseau d'adduction d'eau potable de l'ONEA a été étendu à seulement cinq (05) quartiers non lotis. Le tableau ci-dessous donne la répartition des sources d'eau par arrondissement et par quartier.

Tableau 30 : Typologie des sources d'eau par arrondissement et par quartier

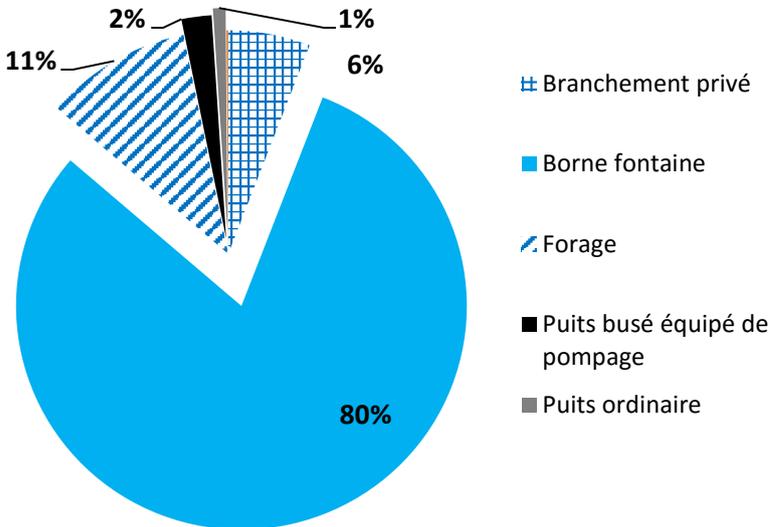
Arrondis - sements	Quartiers	Branchements privés	Nombre de sources d'eau potable				Total
			Bornes Fontaines	Forages équipés de PMH	Puits équipés de PMH	Puits modernes simples /Busés	
Arrond. 3	Zongo	1 636	5	-	-	-	1 641
Arrond. 4	Polesgo	0	1	4	0	0	5
	Roumtenga	0	0	9	0	0	9
	Soguedin	0	0	5	0	0	5
	Toubweogo	0	10	16	0	0	26
	Toukin	1259	13	4	0	0	1276
Arrond. 7	Boassa	0	11	1	0	0	12
	Nagrin	0	14	4	0	0	18
	Tingandogo	0	1	0	0	0	1
Arrond. 8	Bissighin	700	14	7	0	0	721
	Bogdin	0	0	3	0	0	3
	Silmiougou	0	0	7	0	0	7
	Zongo nabitenga	0	0	4	0	0	4
Arrond. 9	Kamboince	0	0	3	0	0	3
	Nooghin	0	18	5	0	0	23
	Sakoula	0	0	18	0	0	18
	Wobringue	0	0	3	0	0	3
Arrond. 10	Goundre	0	16	3	0	0	19
	Nioko 2	1132	21	5	0	0	1158
	Taptenga	4321	31	3	0	0	4355
Arrond. 11	Balkuy	0	1	0	0	0	1
Arrond. 12	Garghin	0	1	3	1	4	9
Total		9 048	157	107	1	4	9 317

1.2 Principales sources d'approvisionnement en eau potable

Dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou, l'accès à une source d'eau potable reste toujours cauchemardesque pour certains ménages. Les sources traditionnelles d'approvisionnement en eau sont d'actualité dans ces zones à fort taux démographique. En effet, la borne fontaine, le forage, le puits et le branchement privé sont les sources d'approvisionnement en eau les plus répandues dans ces quartiers. La principale source d'approvisionnement en eau potable des ménages de ces quartiers est la borne fontaine. La grande majorité des ménages (plus de 80%) s'approvisionne en eau au niveau des bornes fontaines qui, pour la plupart, sont situées à la lisière des zones non loties (à l'exception des cinq quartiers couverts par la délégation de services d'AEP). Le forage et le branchement privé constituent respectivement la deuxième (11%) et la troisième (6%) source principale d'approvisionnement en eau potable des populations de ces quartiers. Les puits

modernes équipés de pompe à motricité humaine et les puits ordinaires sont moins fréquentés par les populations. En effet, ces sources d'eau sont utilisées par moins de 3% des ménages. Le graphique ci-dessous donne les proportions des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson.

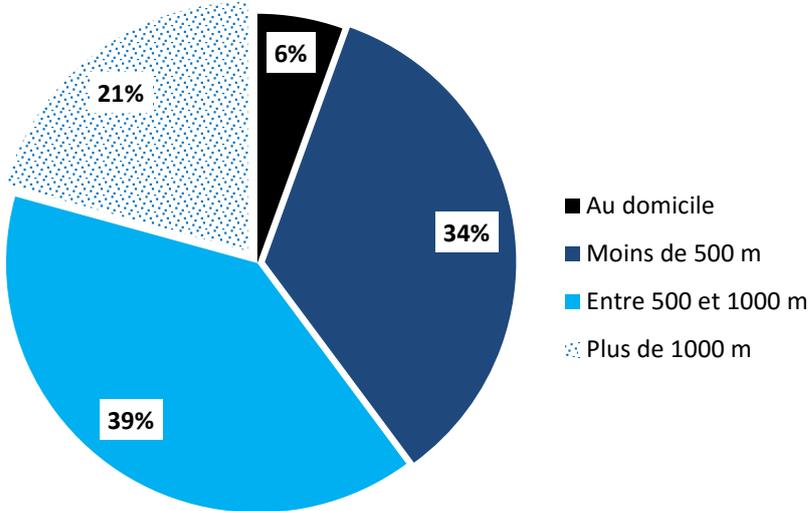
Graphique 23 : Répartition des ménages par source d'eau utilisée



1.3 Taux d'accès à l'eau potable de la zone d'étude

Les résultats de l'enquête montrent que plus de 97% des ménages des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou s'approvisionnement en eau de boisson dans une source d'eau potable (borne fontaine, branchement privé ou forage). Cependant, certains ménages sont très éloignés de leur principale source d'approvisionnement en eau potable. En effet, 60% des ménages des quartiers non lotis sont situés à plus de 500 mètres d'une source d'eau potable et seulement 6% des ménages ont l'eau à domicile, selon les résultats de l'enquête. Le graphique ci-dessous donne la répartition des ménages selon la distance qui les sépare des sources d'eau.

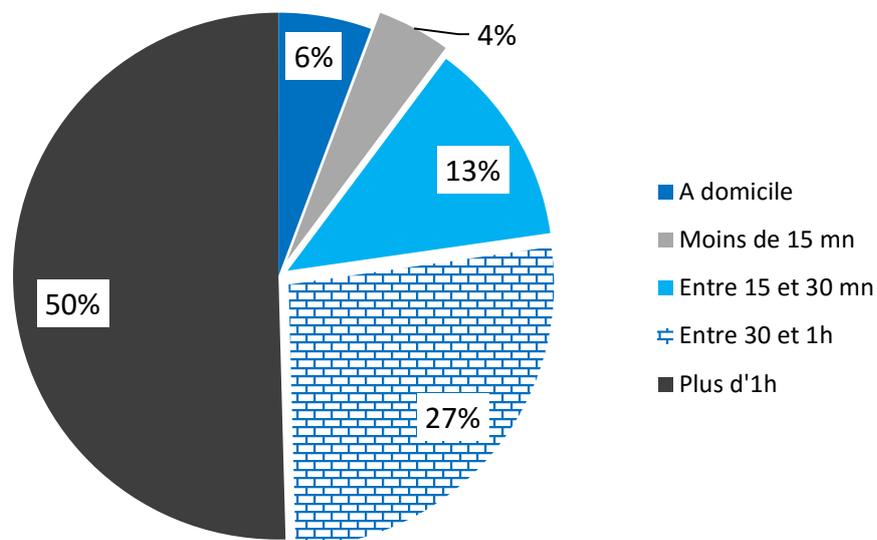
Graphique 24 : Répartition des ménages selon la distance qui les sépare des sources d'eau



La fréquentation d'une source d'eau par un ménage est beaucoup plus liée à la disponibilité de la ressource et la distance qui sépare le ménage de la source d'eau, et non au niveau d'instruction ou au niveau de revenu du ménage. En effet, les croisements entre la fréquentation d'une source d'eau et le niveau de revenu d'une part et entre la fréquentation d'une source d'eau et le niveau d'instruction des ménages montrent qu'il n'existe pas de corrélation entre ces variables. Certains ménages disposent de moyens suffisants pour un branchement à domicile, mais les dispositions actuelles ne leur permettent pas de le faire (absence de réseau d'AEP dans leur quartier).

Le nombre moyen de personnes par source publique d'eau potable (forages, bornes fontaines) est d'environ 2.000 dans les quartiers non lotis et périphériques, contre une moyenne nationale de 300 personnes par point d'eau potable (cette estimation a été faite sans les cinq quartiers qui disposent de branchements privés). Cela se traduit par une très forte pression de la population sur les sources d'eau existantes dans la zone d'étude, entraînant alors de longs temps d'attente. Les résultats de l'enquête montrent que plus de 77% des ménages s'approvisionnant aux sources d'eau publiques sont soumis à une file d'attente de plus de 30mn pour chaque puisage, et la moitié des ménages passe plus d'une heure aux sources d'eau pour être servie. Le graphique ci-dessous donne la proportion des ménages par intervalle de temps d'attente aux sources d'eau.

Graphique 25 : Répartition des ménages par intervalle de temps d'attente aux sources d'eau potable



La quantité d'eau moyenne consommée par personne et par jour est de 20,10 litres dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou, contre une moyenne nationale de 40 litres/personne/jour pour le milieu urbain et 20 litres/personne/jour pour le milieu rural. Cette faible quantité d'eau par personne et par jour est la résultante de la forte pression de la population sur les sources d'eau potable et des longs temps d'attente des ménages. Les ménages ne parviennent donc pas à obtenir par jour la quantité d'eau minimum nécessaire pour les besoins domestiques.

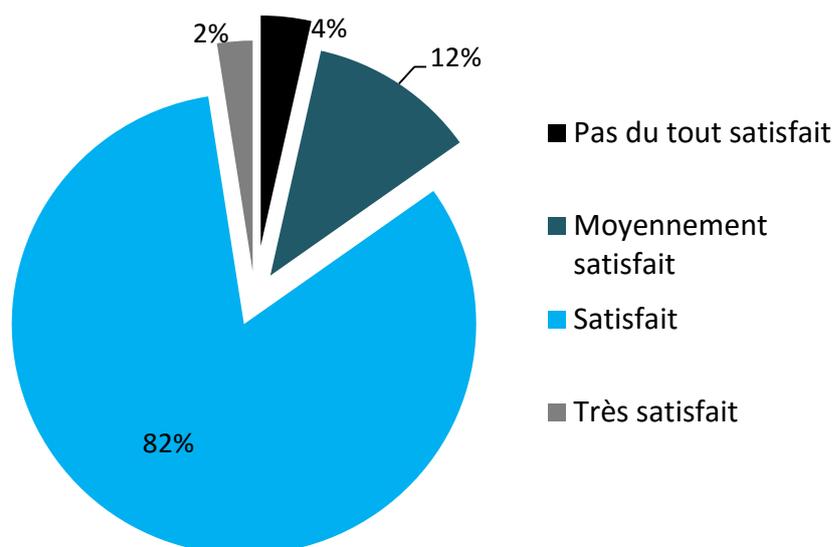
Tous ces indicateurs montrent que les besoins en eau potable de la population des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou sont loin d'être couverts. Cependant, en prenant en compte uniquement les paramètres distance « point d'eau – ménage » et qualité de la source d'eau, le taux d'accès à l'eau potable des ménages de ces quartiers est estimé à 40%.

1.4 Appréciation globale de l'ensemble des services d'AEP de la zone d'étude

1.4.1 Satisfaction des ménages par rapport à la qualité de l'eau

La qualité de l'eau a été appréciée sur la base de sa couleur, de son odeur et de la présence de suspension solide. Ainsi les ménages sont pour la plupart (84%) satisfaits de la qualité de l'eau de l'ensemble des sources d'eau de la zone d'étude. Cependant, une proportion non négligeable (16%) n'est pas satisfaite de cette qualité. Le graphique ci-dessous donne la proportion des ménages selon le niveau de satisfaction par rapport à la qualité de l'eau.

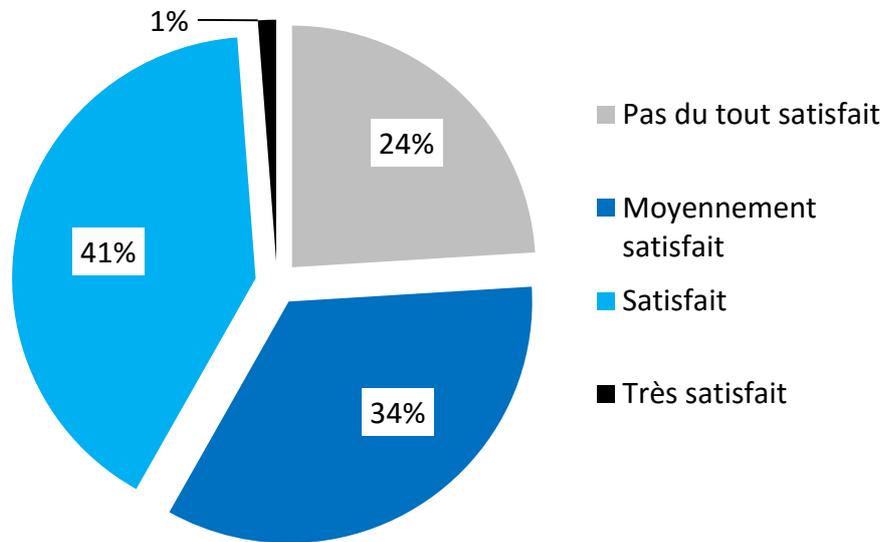
Graphique 26 : Proportion des ménages selon le niveau de satisfaction par rapport à la qualité de l'eau



1.4.2 Satisfaction des ménages par rapport à la qualité du service d'AEP

La qualité du service d'AEP a été appréciée sur la base du coût de l'eau, de son accessibilité, de sa disponibilité et du mode de gestion en place. Il en ressort donc que plus de la moitié des ménages (58%) ne sont pas satisfaits du service de l'eau, toute source confondue. Le graphique suivant donne la proportion des ménages selon le niveau de satisfaction par rapport à la qualité du service d'AEP.

Graphique 27 : Proportion des ménages selon le niveau de satisfaction par rapport à la qualité du service d'AEP



II. Situation de l'approvisionnement en eau potable dans les établissements scolaires

Les établissements scolaires constituent des cadres d'apprentissage et de développement des enfants. Plusieurs activités tant éducatives, sportives que récréatives s'y mènent, et la disponibilité de l'eau devient une nécessité pour le bon déroulement de ces activités.

Les résultats de l'étude font ressortir une insuffisance d'eau potable dans les établissements scolaires de la zone d'étude.

La majorité des établissements visités est approvisionnée par des branchements au réseau d'AEP de l'ONEA. En effet, 76 établissements sont connectés au réseau ONEA, contre 50 qui ont recours aux forages équipés de pompe pour l'alimentation en eau de leurs élèves.

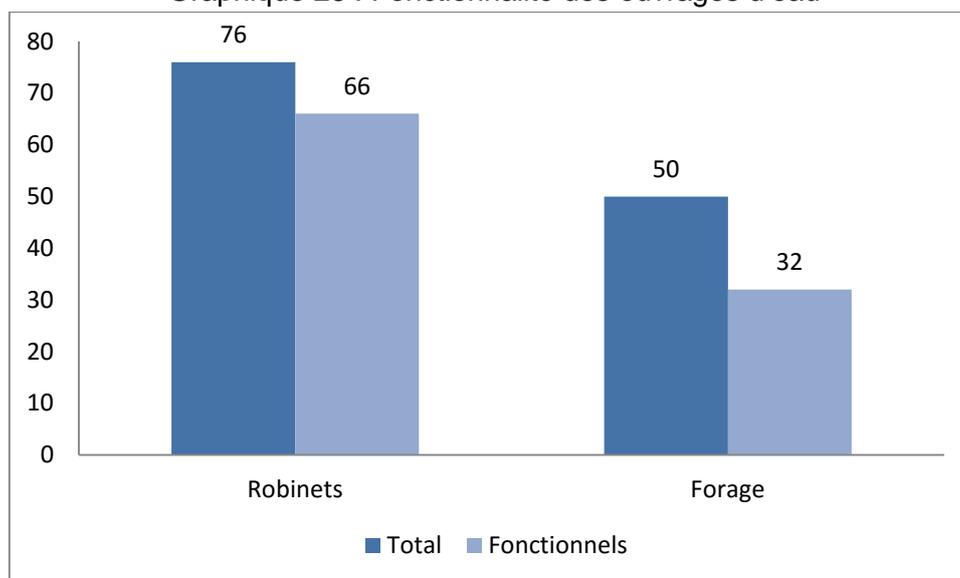
Au total donc, 126 établissements sur 171 que compte la zone d'étude disposent de sources d'AEP. Un bon nombre d'établissements ne disposent donc pas de source d'eau en leur sein et se débrouilleraient donc pour s'approvisionner auprès des sources publiques pour leurs besoins quotidiens.

Il y a lieu de signaler que les 126 établissements qui disposent de sources d'eau au sein de leur périmètre ne disposent cependant pas toujours d'eau en permanence, car certaines sources étaient non fonctionnelles lors de la collecte des données de la

présente étude. Le taux de pannes était de 15,15% (10/76) pour les branchements ONEA, et de 36% (18/50) pour les forages existants. Pour chaque type de source, plusieurs raisons expliquent ces pannes :

- les pannes des forages sont dues à une surexploitation des ouvrages par les élèves, et à l'usure des pièces, qui ne sont pas renouvelées. La surexploitation pourrait témoigner d'une insuffisance d'organisation des responsables d'établissement. Des points de service (d'usage – consommation) de proximité tels que les jarres – PEP- petits fûts à couvercle par classe, peuvent éviter aux apprenants de s'agglutiner autour de la pompe, provoquant des bourbiers aux abords de la source d'eau, avec toutes les nuisances et souillures que cela peut entraîner.
- S'agissant de la non fonctionnalité des branchements ONEA, elle n'est pas que technique ; elle est aussi économique, liée à un non-respect des échéances de paiement des factures qui a entraîné une suspension ou une rupture du contrat de service par l'ONEA.

Graphique 28 : Fonctionnalité des ouvrages d'eau



L'eau potable est certes indispensable pour un fonctionnement harmonieux des activités éducatives, mais aussi et surtout pour toute activité liée à l'entretien des ouvrages d'assainissement existants, pour l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et partout pour la vie courante des apprenants et leurs encadreurs. Une bonne organisation des responsables d'établissement, avec une forte implication des concernés que sont les apprenants, contribuerait à une meilleure gestion des infrastructures existantes et permettrait de parer aux éventuelles pannes avec l'appui des parents d'élèves informés et avisés.

III. Satisfaction des services d'eau potable assurés par les délégataires de l'ONEA

3.1 Présentation des délégataires de service à Ouagadougou

L'ONEA a signé des contrats de délégation de service avec cinq (05) délégataires pour la fourniture des services d'eau potable dans cinq (05) quartiers non lotis de la commune de Ouagadougou. Il s'agit de :

- **Adams Commerce & Distribution (ACD)** : Il intervient dans le domaine de l'import/export de matériaux de tout type, et dans la prestation de services auprès des administrations. Il a démarré ses activités dans le domaine de la fourniture en eau potable en 2010, en collaboration avec l'ONEA, suite à un appel à proposition d'offres. Dans le cadre de la délégation de service d'eau potable avec l'ONEA, il assure la fourniture en eau de la population du quartier Zongo, du secteur 13 de l'arrondissement N°3. L'accessibilité à la zone est difficile, surtout pendant la période hivernale (zones marécageuses, pistes mal tracées). La Direction Générale de ACD est située à Samandin, au secteur N°5 de l'arrondissement N°1, et son comptoir d'eau (guichet) est à Zongo, au secteur 13 de l'arrondissement N°3.
- **Atelier de Constructions Métalliques Générales (ACMG)** : Il intervient dans le domaine de la construction mécano-soudée de citernes et châteaux d'eau, génie civil et travaux d'AEP. Il a démarré ses activités dans le domaine de la fourniture en eau potable en 2009, en collaboration avec l'ONEA, suite à un appel d'offres. Il assure la fourniture en eau potable des populations du quartier Bissighin, du secteur 34 de l'arrondissement N°08, dans le cadre de la délégation de service avec l'ONEA. La zone de délégation de ACMG est facile d'accès à tout moment. Sa Direction générale et son comptoir d'eau sont situés à Kilwin, au secteur 15 de l'arrondissement N°3. Le comptoir d'eau est un peu éloigné de la zone d'intervention du délégataire.
- **Bureau d'Etudes et de Recherches Appliquées (BERA)** : Il intervient dans le domaine des études de faisabilité, la conception, la maîtrise d'œuvre, le contrôle des travaux, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, etc. Il a démarré ses activités dans le domaine de la fourniture en eau potable en 2009, en collaboration avec l'ONEA, suite à un appel d'offres. Dans le cadre de la délégation de service d'approvisionnement en eau potable avec l'ONEA, il assure le service d'eau des populations du quartier Taptenga, situé au secteur 45 de l'arrondissement N°10. L'accessibilité de cette zone est très facile, surtout sur les axes principaux, mais un peu difficile sur les autres axes (intérieur des habitations). Son siège social est aux 1200 logements et son comptoir d'eau est situé au secteur 45. Cependant, ce comptoir est situé à l'une des extrémités de la zone du délégataire, occasionnant ainsi de grandes distances à parcourir pour certains clients.

- Etudes et Réalisation de Travaux (**ERT**) : il intervient dans le domaine du génie civil, des études et conception de pièces mécaniques. Il a démarré ses activités dans le domaine de la fourniture en eau potable en 2010, en collaboration avec l'ONEA, suite à un appel d'offres. Il assure la desserte en eau potable des populations du quartier Toukin, du secteur 19 de l'arrondissement N°04. L'accès à la zone de ERT est facile sur certains axes, mais très difficile à l'intérieur des habitations. Sa Direction générale est située à Nioko 2 et son comptoir d'eau à Somgandé, au secteur 19 de l'arrondissement N°4. Le comptoir d'eau de ERT est situé hors de sa zone de délégation, occasionnant aussi de longues distances pour certains ménages pour le règlement de leurs factures d'eau ou pour des renseignements.
- Société Zoungrana HAmado Koudougou & Frères (**SO.Z.HA.KO.F**) : Il intervient dans le domaine de l'Import-export de matériaux de tout type, notamment des matériaux de construction, et dans le commerce alimentaire. . Il a démarré ses activités dans le domaine de la fourniture en eau potable en 2010, en collaboration avec l'ONEA, suite à un appel à proposition d'offres. Dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable, il couvre le quartier Nioko II, du secteur 41 de l'arrondissement N°10. SOZHAKOF couvre une zone facile d'accès. Sa Direction générale est située au secteur 29 de l'arrondissement N° 10 et son comptoir d'eau est à Nioko 2, au secteur 41.

Les cinq (05) délégataires enregistrent un total de 9.048 abonnés à domicile et 84 bornes fontaines pour le service d'approvisionnement en eau potable. Le tableau ci-dessous récapitule les informations par délégataire.

Tableau 31 : Situation des délégataires de services d'AEP

Raison sociale	Date de création	Zone d'installation	Nombre d'abonnés	Nombre de bornes fontaines
Adams Commerce Distribution (ACD)	2009	Boulmiougou Ouest (Zongo)	1.636	15
Atelier de Construction Métallique Générale (ACMG)	2009	Non lotie de Bissighin	700	14
Société Zoungrana Koudougou Hamado et Frères (SOZHAKOF)	2010	Non lotie de Kossodo (Nioko2)	1.132	11
Etude et Réalisation des Travaux (ERT)	2009	Non lotie de Somgandé (Toukin)	1.259	13
Bureau d'Etude et de Recherche Appliquées (BERA)	2009	Non lotie du secteur 30	4.321	31
Total			9.048	84

3.2 Organisation des délégataires du service public d'AEP

Chaque délégataire de service dispose d'une direction générale avec une équipe qui assure la coordination, la gestion administrative et financière et un comptoir d'eau pour la gestion des clients (abonnés). Pour assurer le service d'approvisionnement en eau potable, les délégataires disposent d'un personnel minimum composé de :

- **Un chef d'exploitation (plombier) ou gérant** : Il assure l'entretien du réseau, le suivi des branchements, la commande du matériel de branchement, le suivi des réparations des fuites, le suivi du gestionnaire clientèle, la coordination des activités des gestionnaires clientèle et commercial et le recouvrement des impayés.
- **Un gestionnaire clientèle** : En collaboration avec les releveurs, il assure l'enregistrement des index, la programmation des coupures, la gestion de la clientèle (demande de branchement, suivi des branchements, suivi des factures impayées) et le pointage des manœuvres.
- **Un gestionnaire commercial** : Il assure le traitement des factures, l'encaissement, et appuie la caissière à la fin du mois pour les opérations de caisse.
- **Une caissière** : Elle assure l'encaissement, les décaissements, la réalisation des bilans et des inventaires.
- **Des releveurs** : Ils assurent le relevé des index des compteurs, la transmission des factures aux ménages, le contrôle des bornes fontaines et la vérification des fuites.
- **Des plombiers** : Ils réalisent les branchements, les opérations de résiliation des branchements, l'établissement des raccordements et la réparation des fuites.

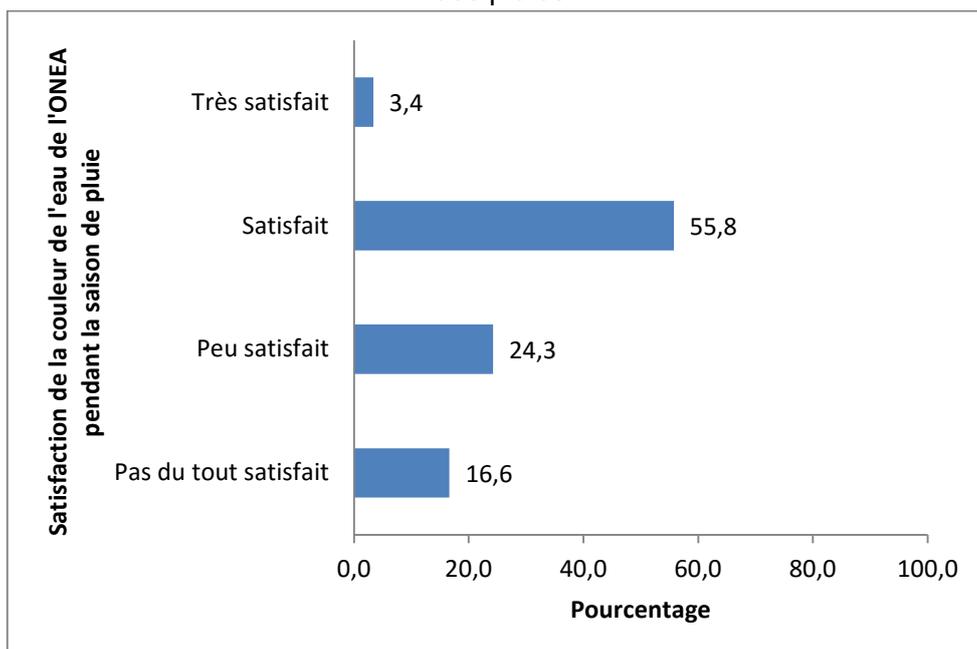
Les délégataires font appel à des ouvriers (fouilleurs) lors des travaux d'extension du réseau, de réalisation de branchement ou de réparation des fuites.

3.3 Satisfaction de la population sur le volet exploitation du service des délégataires de l'ONEA

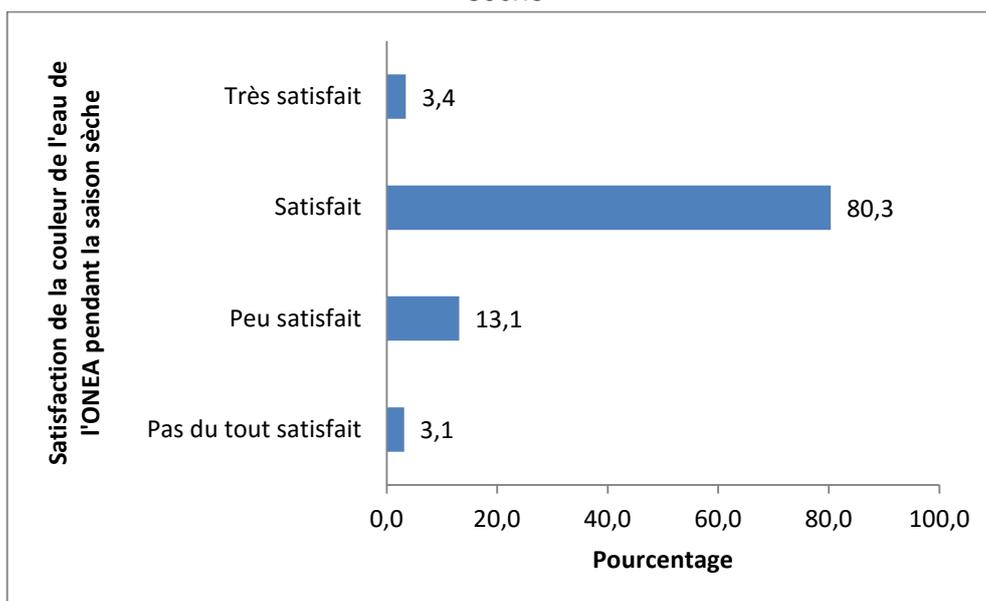
3.3.1 Satisfaction par rapport à la qualité de l'eau

La qualité de l'eau de l'ONEA a été appréciée par la population des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou lors de l'étude, par rapport aux deux grandes périodes de l'année : la saison sèche et la saison pluvieuse. Les paramètres couleur – goût – pureté ont été pris en compte dans cette appréciation. Les graphiques suivants donnent le niveau de satisfaction des populations par saison et par paramètre.

Graphique 29 : Satisfaction par rapport à la couleur de l'eau de l'ONEA pendant la saison des pluies

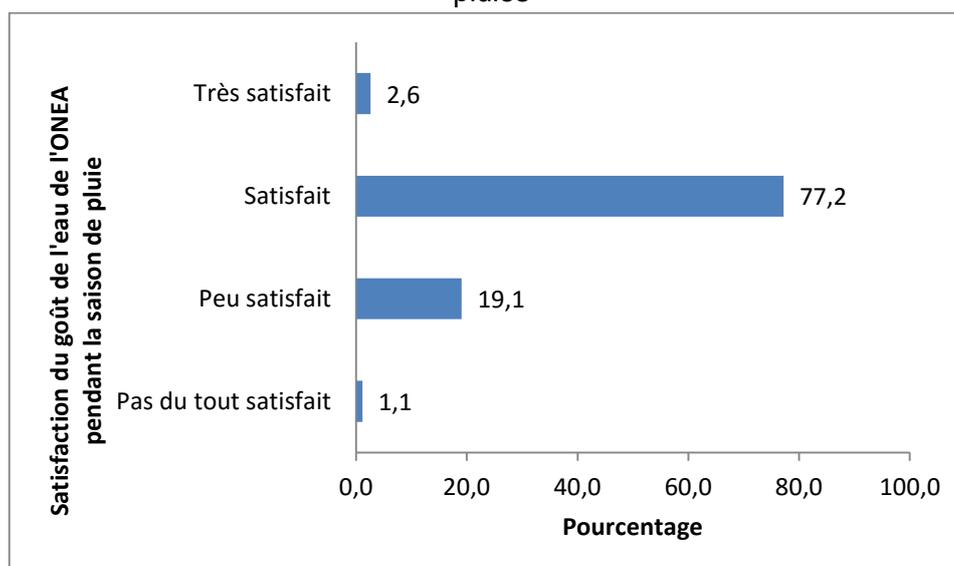


Graphique 30 : Satisfaction par rapport à la couleur de l'eau de l'ONEA pendant la saison sèche

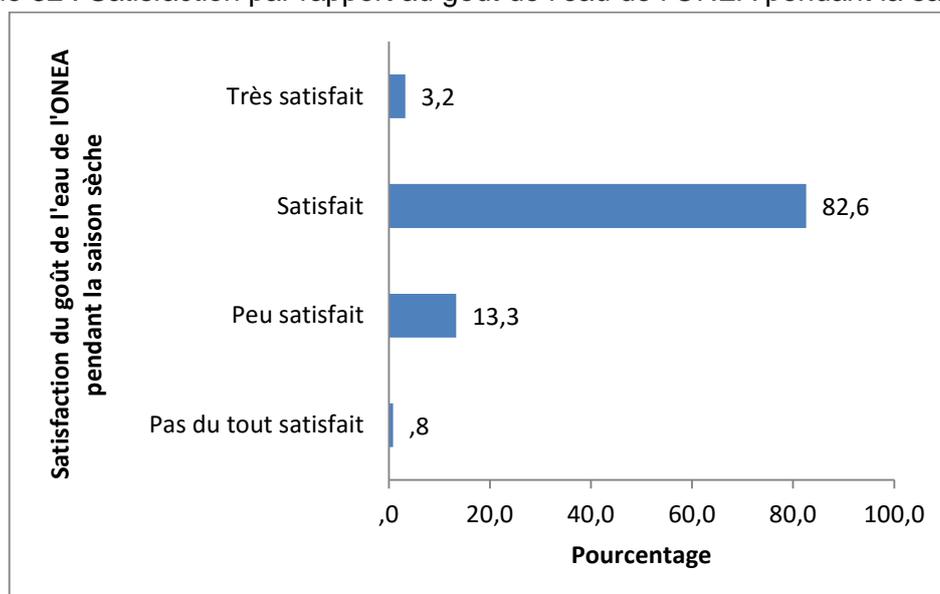


La population des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou est plus satisfaite de la couleur de l'eau de l'ONEA pendant la saison sèche que pendant la saison pluvieuse. En effet, près de 84% de la population est satisfaite ou très satisfaite de la couleur de l'eau pendant la saison sèche, contre seulement 59% en saison des pluies.

Graphique 31 : Satisfaction par rapport au goût de l'eau de l'ONEA pendant la saison des pluies

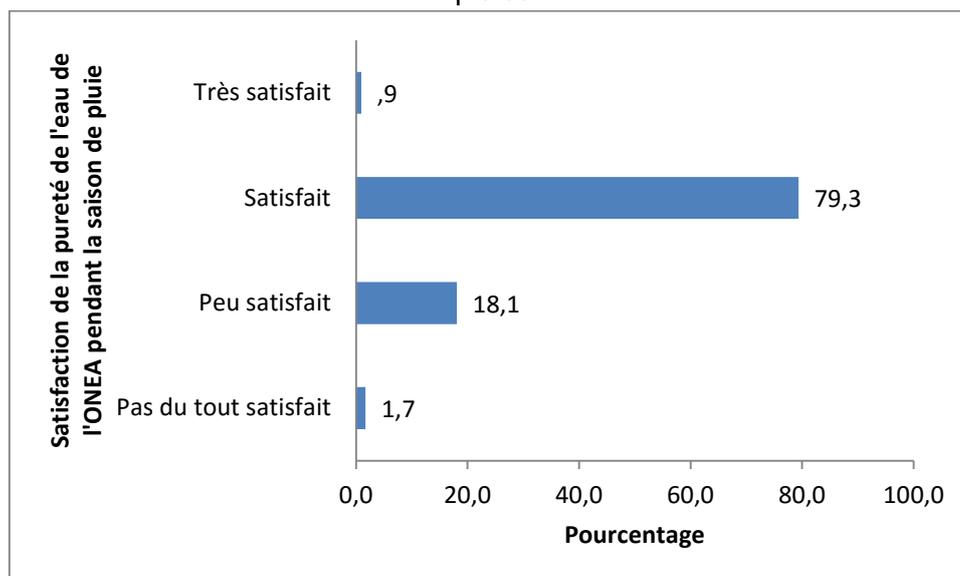


Graphique 32 : Satisfaction par rapport au goût de l'eau de l'ONEA pendant la saison sèche



En ce qui concerne le goût de l'eau également, la population des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou est plus satisfaite du goût de l'eau de l'ONEA pendant la saison sèche que pendant la saison des pluies. Les graphiques 12 et 13 montrent que 85,8% de la population est soit satisfaite ou très satisfaite du goût de l'eau de l'ONEA pendant la saison sèche, contre 79,8% qui ont cette appréciation pendant la saison des pluies. Les principales raisons de la non satisfaction du goût de l'eau de l'ONEA évoquées par la population sont l'odeur, la sensation de présence de chlore.

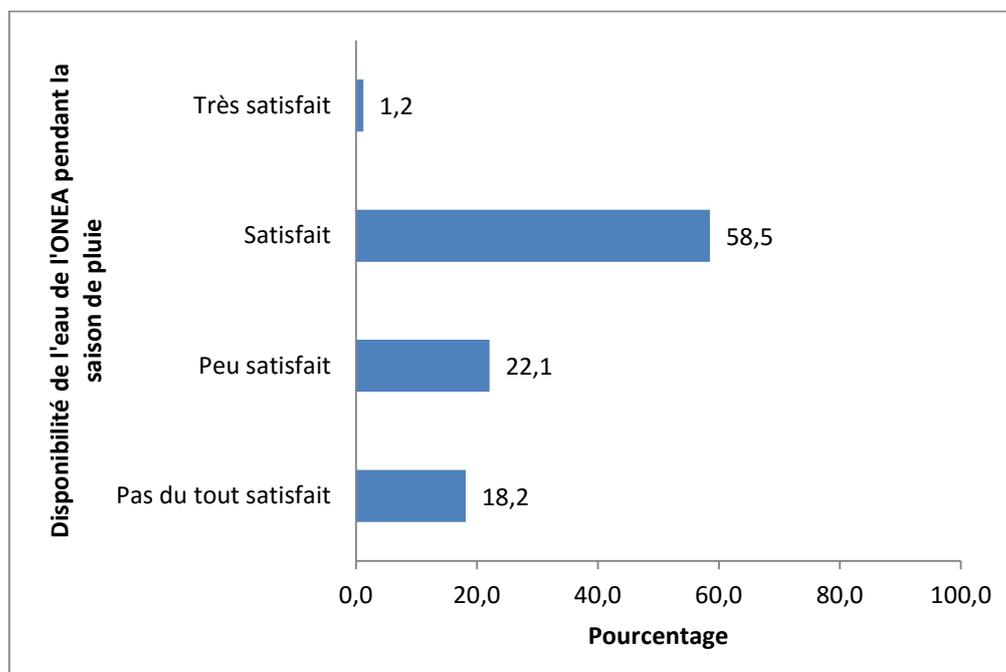
Graphique 33 : Satisfaction par rapport à la pureté de l'eau de l'ONEA pendant la saison des pluies



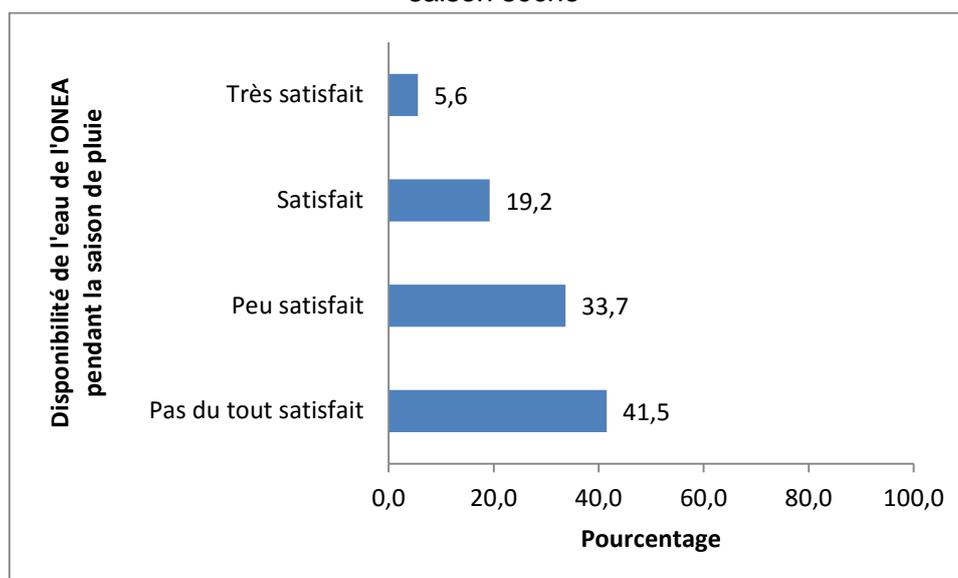
3.3.2 Satisfaction par rapport à la disponibilité de l'eau

La disponibilité de l'eau de l'ONEA au robinet pendant la saison des pluies et la saison sèche a été appréciée par les populations des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou, et les graphiques 16 et 17 présentent les résultats.

Graphique 34 : Satisfaction par rapport à la disponibilité de l'eau de l'ONEA pendant la saison des pluies



Graphique 35 : Satisfaction par rapport à la disponibilité de l'eau de l'ONEA pendant la saison sèche



Les résultats montrent que la population est mieux satisfaite de la disponibilité de l'eau de l'ONEA au robinet pendant la saison des pluies que pendant la saison sèche. En effet, 59,8% de la population de ces quartiers sont satisfaits ou très satisfaits de la continuité du service de l'eau pendant la saison des pluies, contre seulement 24,8% de la population qui est du même avis pendant la saison sèche. Selon la population, il y a plus de perturbation du service de l'eau de l'ONEA (coupures) pendant la saison sèche que pendant la saison des pluies, et cela constitue la principale raison du peu ou de la non satisfaction.

Les quartiers où le service de l'eau est le plus perturbé, c'est-à-dire les quartiers où une grande proportion de la population n'est pas satisfaite de la disponibilité de l'eau au robinet, sont Toukin, Taptenga et Zongo. Ces quartiers correspondent respectivement aux zones de délégation de ERT, BERA et ACD. L'insatisfaction de la population est liée aux fréquentes coupures d'eau, surtout pendant la saison sèche, qui ne dépendent pas des délégataires, mais de l'ONEA. Le tableau ci-dessous donne les proportions de population peu ou pas du tout satisfaites de la disponibilité de l'eau par zone de délégation.

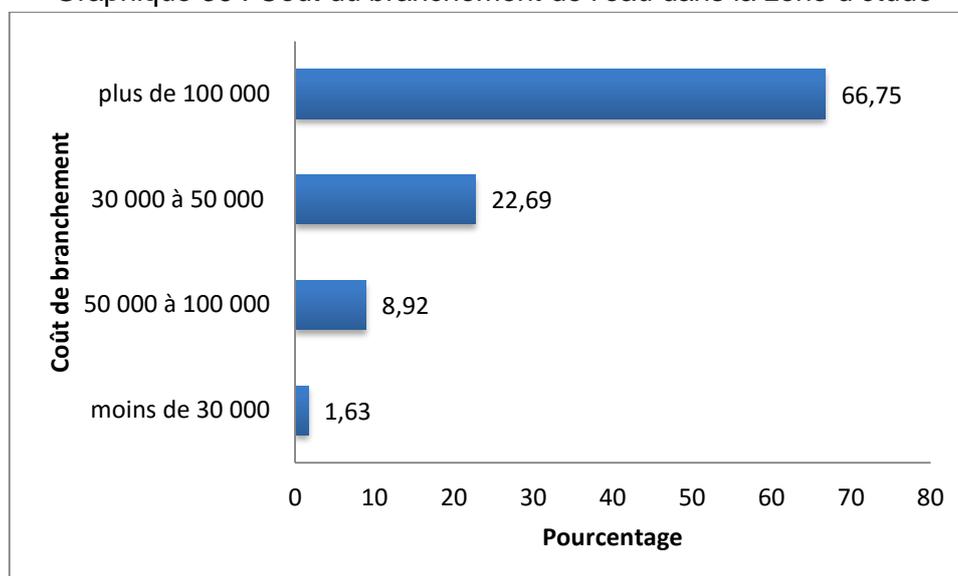
Tableau 32 : Proportion de population peu ou pas du tout satisfaite de la disponibilité de l'eau par zone de délégation

Zone de délégation	Proportion de la population		
	Peu satisfaite	Pas du tout satisfaite	Total
ACD	48%	24%	72%
ACMG	17%	34%	51%
SOZHAKOF	36%	17%	53%
ERT	29%	51%	80%
BERA	46%	35%	81%

3.3.3 Satisfaction par rapport aux branchements

Le coût du branchement de l'eau à domicile réalisé par les délégataires de l'ONEA dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou varie de moins de trente mille (30.000) à plus de cent mille (100.000) francs CFA, comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 36 : Coût du branchement de l'eau dans la zone d'étude



Plus de 66% des ménages de ces quartiers disent avoir investi plus de cent mille (100.000) francs CFA pour se connecter au réseau de l'ONEA, contre une moyenne pour le milieu urbain loti de la commune de Ouagadougou de 30.500 francs CFA (pour les moins de 50m). Le coût du branchement de l'eau dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou est alors plus cher par rapport à celui des quartiers lotis de la même ville.

Les coûts de branchement les plus élevés sont enregistrés dans les zones de ACD et de SOZHAKOF, comme le montre le tableau ci-dessous.

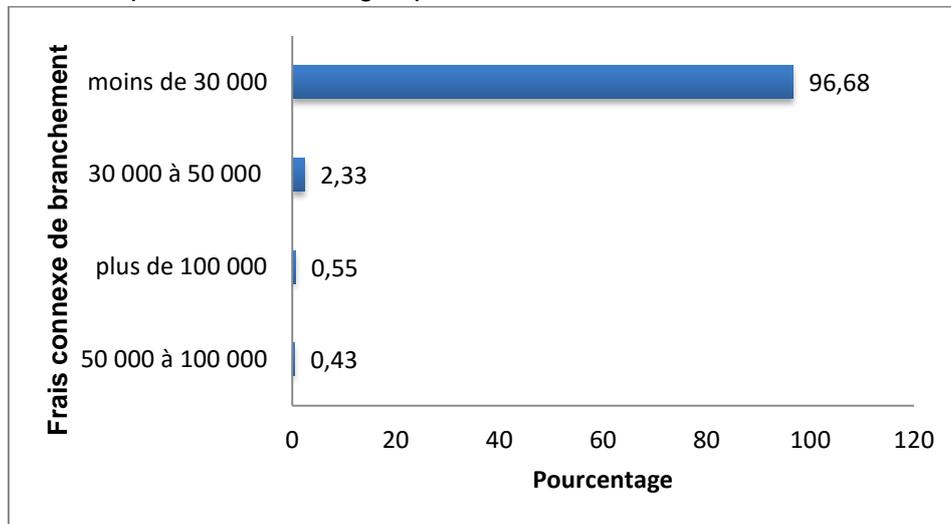
Tableau 33 : Coût du branchement de l'eau par zone de délégation

Délégataire	Coût du branchement			
	< 30 000	[30 000, 50 000 [[50 000, 100 000[> 100 000
ACD	0%	8%	1%	91%
ACMG	1%	63%	35%	0%
BERA	4%	25%	2%	69%
ERT	3%	40%	5%	52%
SOZHAKOF	1%	2%	13%	83%
Total	2%	23%	9%	67%

Cependant, il existe d'autres frais connexes de branchement de l'eau à domicile, dont le coût varie entre moins de trente mille (30.000) et cent mille (100.000) francs CFA, avec

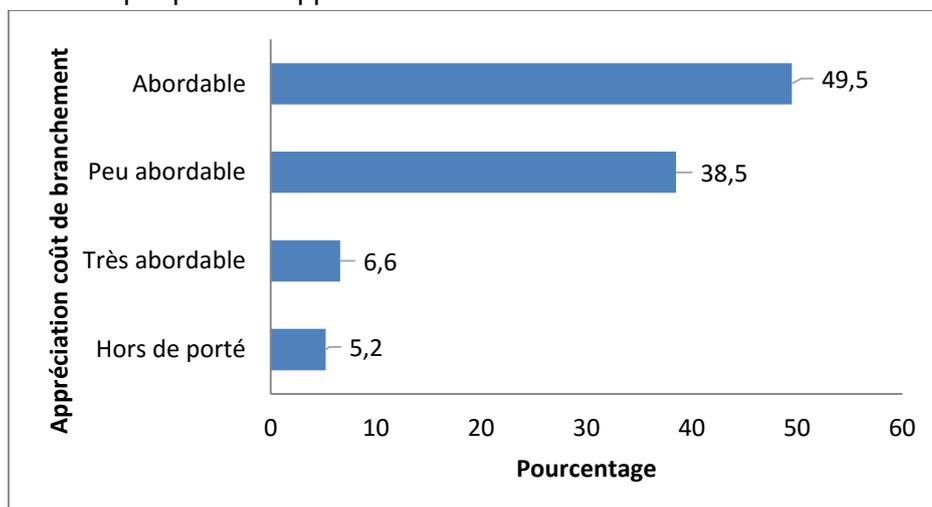
une nette dominance de la proportion des ménages ayant dépensé moins de trente mille (30.000) francs CFA pour ces frais connexes. Le graphique ci-dessous donne la proportion des ménages par intervalle de frais connexes de branchement

Graphique 37 : Proportion des ménages par intervalle de frais connexes de branchement



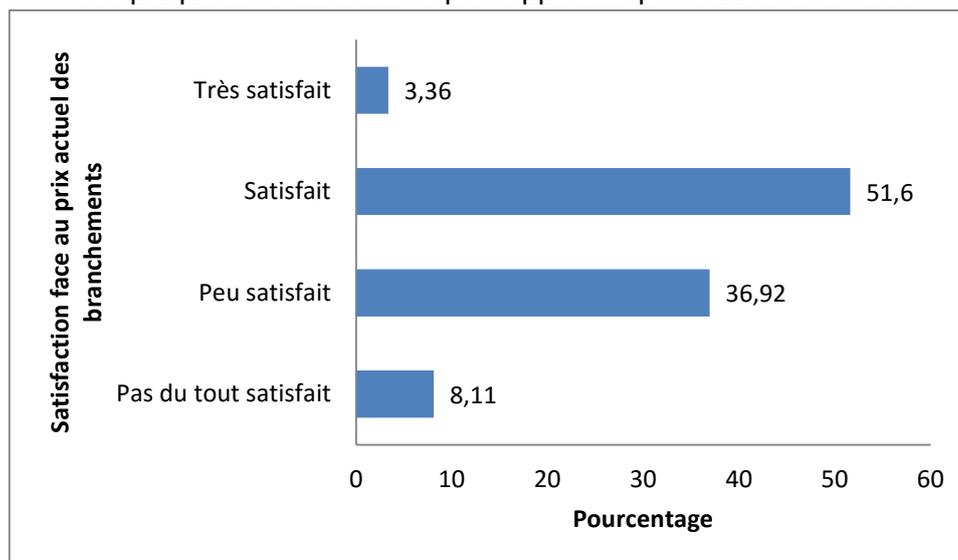
L'appréciation du coût de branchement par la population des quartiers non lotis et périphériques donne les résultats que montre le graphique ci-dessous.

Graphique 38 : Appréciation vis-à-vis du coût du branchement



Les résultats montrent que plus de la moitié des ménages trouvent que le coût du branchement appliqué par les délégataires de l'ONEA dans les quartiers non lotis est abordable ou très abordable. Ces coûts sont hors de portée pour seulement 5,2% des ménages. Plus de la moitié des ménages de ces quartiers sont aussi satisfaits des coûts actuels du branchement, comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 39 : Satisfaction par rapport au prix du branchement



Il n'y a pas d'homogénéité des niveaux de satisfaction des ménages sur le coût du branchement de l'eau à domicile entre les zones de délégation. Les ménages sont plus satisfaits de ce coût dans les zones de délégation de ACMG et de SOZHAKOF que dans celles de ACD, BERA et ERT. Le niveau de satisfaction des ménages des zones de BERA et de ACD est en dessous de la moyenne de l'ensemble des cinq zones. Le tableau ci-dessous donne les niveaux de satisfaction des ménages par rapport au coût du branchement par zone de délégation.

Tableau 34 : Satisfaction des ménages par rapport au coût du branchement par zone de délégation

Délégataires	Coût du branchement			
	Pas du tout satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait
ACD	12%	45%	42%	0%
ACMG	0%	24%	76%	0%
BERA	10%	37%	38%	15%
ERT	7%	35%	58%	0%
SOZHAKOF	2%	28%	70%	0%
TOTAL	8%	37%	52%	3%

Il n'y a pas de relation claire entre l'appréciation du coût du branchement et le niveau d'instruction du chef de ménage, comme le montre le tableau ci-dessous. Cependant, la proportion de ménages dont le chef a un niveau d'études supérieures ou secondaires est plus élevée que celle dont le chef a un niveau d'études primaires ou n'a aucun niveau d'instruction.

Tableau 35 : Appréciation du coût du branchement selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction	Très abordable	Abordable	Peu abordable	Hors de portée
Aucun	5%	49%	40%	6%
Primaire	6%	54%	36%	4%
Secondaire	9%	50%	37%	5%
Supérieur	19%	37%	44%	0%
TOTAL	7%	50%	39%	5%

Il y n'a pas de corrélation claire entre l'appréciation du coût du branchement et l'occupation du chef de ménage. Cependant, les résultats du tableau ci-dessous montrent que plus de ménages dont l'occupation principale du chef est l'agriculture ou une activité de transformation jugent le coût du branchement hors de portée.

Tableau 36 : Appréciation du coût du branchement et activité principale du chef de ménage

Occupation principale du chef de ménage	Très abordable	Abordable	Peu abordable	Hors de portée
Aucune	5%	56%	36%	3%
Agriculture	0%	48%	36%	16%
Elevage	0%	50%	50%	0%
Commerce	6%	50%	39%	5%
Artisanat	5%	64%	28%	3%
Activité de transformation	12%	18%	54%	17%
Activité extractive	0%	47%	53%	0%
Service public	11%	51%	38%	1%
Associative/coopérative	0%	62%	38%	0%
Autre	7%	47%	42%	4%

3.3.4 Satisfaction vis-à-vis du coût de l'eau

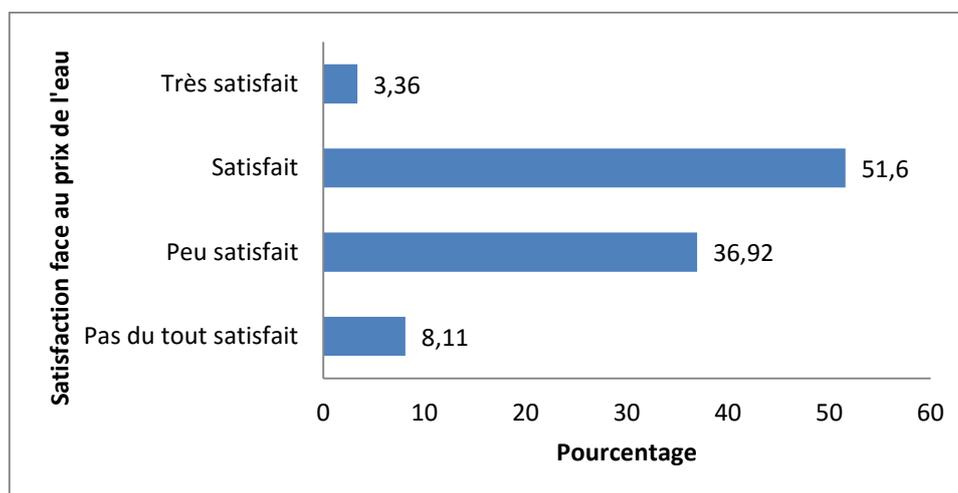
Le système de facturation des délégataires suit la même logique que celui de l'ONEA, avec une tranche sociale. Ainsi le prix de l'eau dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou se présente comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 37 : Détail du coût de l'eau dans la zone d'étude

Tranche	Quantité	Tarif eau	Montant eau	Montant assainissement	Redevance	Total
0 à 8 m ³		188 F		21 FCFA/ m ³	1000 FCFA	
9 à 15 m ³		445 F				
16 à 25 m ³		535 F				
Plus de 25 m ³		1070 F				
Total						
					TVA (18%)	
					Total	

Ces prix sont bien appréciés par la population des quartiers non lotis et périphériques. En effet, un peu plus de la moitié des ménages sont satisfaits du prix de l'eau appliqué par les délégataires. Le graphique ci-dessous donne la proportion des ménages par niveau de satisfaction du prix de l'eau.

Graphique 40 : Proportion des ménages par niveau de satisfaction du prix de l'eau



Le niveau de satisfaction par rapport au prix de l'eau varie selon le délégataire. En effet, le tableau ci-dessous montre que les ménages de la zone de délégation de ACMG sont plus satisfaits du prix de l'eau. Les quatre autres délégataires ont approximativement le même niveau de qualité de service par rapport au prix de l'eau.

Tableau 38 : Satisfaction vis-à-vis du prix de l'eau selon les zones de délégation

Délégataires	Pas du tout satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait
ACD	10%	33%	57%	0%
ACMG	1%	22%	77%	0%
BERA	11%	41%	35%	12%
ERT	8%	39%	52%	1%
SOZHAKOF	12%	29%	58%	0%
TOTAL	9%	33%	55%	3%

Le croisement ci-dessous entre le niveau d'instruction et la satisfaction du prix de l'eau montre que les ménages dont le chef a un niveau d'instruction secondaire ou supérieur sont plus satisfaits par rapport à ceux qui ont un niveau d'instruction primaire ou ceux qui n'ont aucun niveau. Il y a donc une corrélation entre les deux variables.

Tableau 39 : Satisfaction vis-à-vis du prix de l'eau et le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction	Pas du tout satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait
Aucun	8%	32%	58%	1%
Primaire	17%	34%	47%	2%
Secondaire	5%	34%	54%	7%
Supérieur	0%	27%	68%	5%

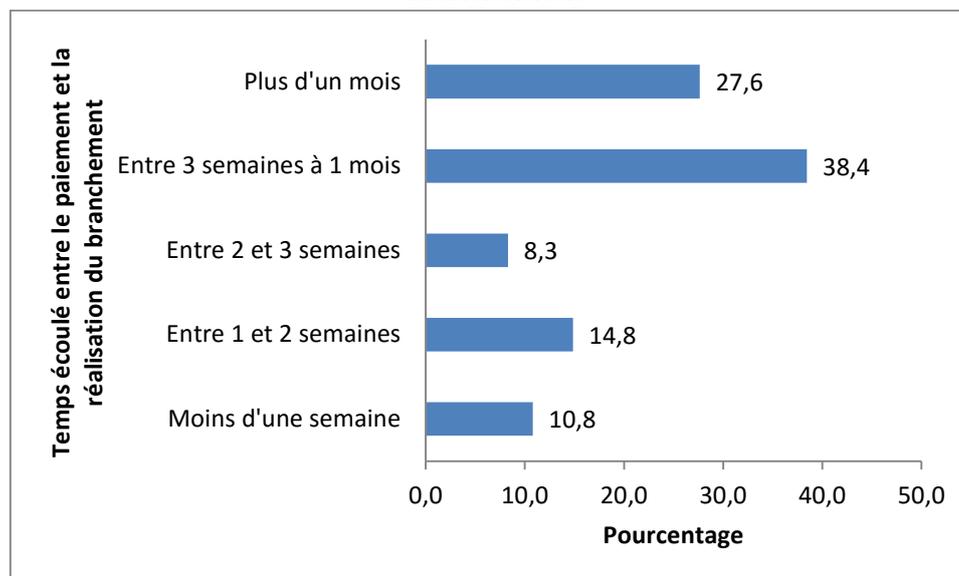
Les résultats du tableau ci-dessous montrent qu'il n'y a pas de corrélation claire entre la satisfaction par rapport au prix de l'eau et l'occupation principale du chef de ménage. Il y a une certaine homogénéité de l'appréciation du prix de l'eau quelle que soit l'occupation principale du chef de ménage.

Tableau 40 : Appréciation du prix de l'eau selon l'occupation principale du chef de ménage

Occupation principale du chef de ménage	Pas du tout satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait
Aucune	9%	46%	45%	0%
Agriculture	6%	42%	51%	1%
Elevage	0%	81%	19%	0%
Commerce	11%	35%	52%	2%
Artisanat	12%	36%	51%	0%
Activité de transformation	0%	15%	85%	0%
Activité extractive	5%	23%	72%	0%
Service public	6%	27%	62%	5%
Associative/coopérative	7%	37%	56%	0%
Autre	9%	29%	57%	4%

Le temps qui s'écoule entre le paiement des frais de branchement par le ménage auprès des délégataires et la réalisation du branchement va de moins d'une semaine à plus d'un mois. Pour la majorité des ménages (plus de 66%), ce temps varie entre 3 semaines et plus d'un mois. Le graphique ci-dessous donne une appréciation du temps écoulé entre le paiement et la réalisation du branchement.

Graphique 41 : Appréciation du temps écoulé entre le paiement et la réalisation du branchement



Le temps écoulé entre le paiement et la réalisation du branchement varie selon le délégataire. En effet, BERA et SOZHAKOF mettent plus de trois (03) semaines pour réaliser les branchements après le paiement des coûts par les ménages, comme le

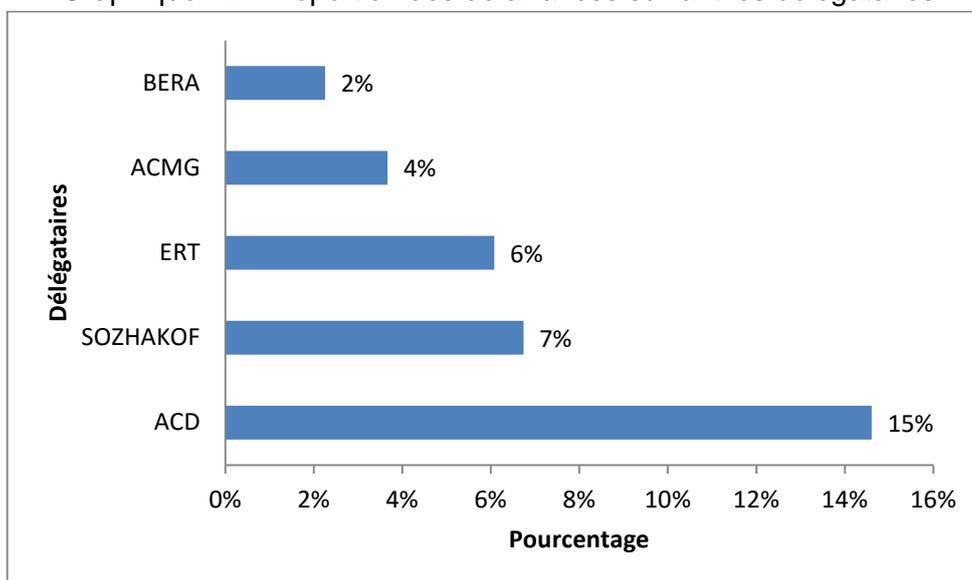
montre le tableau ci-dessous. Par contre, 50% des branchements effectués par ERT ont été exécutés moins de deux (02) semaines après le paiement.

Tableau 41 : Appréciation du temps écoulé entre le paiement et la réalisation du branchement selon les zones de délégation

	Moins d'une semaine	Entre 1 et 2 semaines	Entre 2 et 3 semaines	Entre 3 semaines et 1 mois	Plus d'un mois
ACD	9%	24%	9%	39%	19%
ACMG	21%	13%	4%	20%	43%
BERA	1%	1%	4%	69%	25%
ERT	19%	31%	33%	7%	10%
SOZHAKOF	16%	5%	3%	26%	51%
TOTAL	11%	15%	8%	38%	28%

Les branchements réalisés par les délégataires de l'ONEA ne présentent pas de défaillances dans la plupart des cas. En effet, seulement 6,8% des ménages ont déclaré avoir observé une défaillance sur leurs branchements. Ces défaillances sont en majorité liées à un problème de vanne (robinet) se traduisant par des fuites d'eau (38% des cas) ou un problème de compteur (18,4% des cas), ou encore d'autres problèmes non précisés (43,6% des cas). Le graphique ci-dessous montre que la zone de délégation de BERA enregistre moins de défaillances, selon les déclarations des ménages. Par contre, ACD présente le plus de cas de défaillances, avec plus de 14% de cas déclarés par les ménages.

Graphique 42 : Proportion des défaillances suivant les délégataires



3.3.5 Gestion des fuites

Les réseaux d'adduction d'eau potable des délégataires présentent parfois des fuites, perturbant ainsi la qualité du service. Ainsi, depuis l'installation du réseau d'adduction d'eau potable dans les quartiers non lotis de la commune de Ouagadougou, 26 cas de

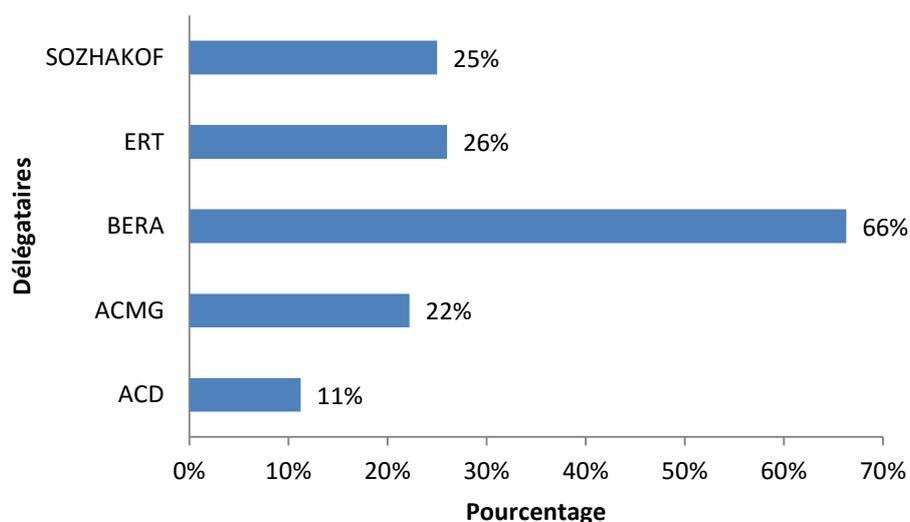
fuites du réseau ont été enregistrés chez quatre délégataires, et répartis par délégataire dans le tableau ci-dessous.

Tableau 42 : Nombre de cas de fuites du réseau enregistré par délégataire depuis l'installation du réseau d'adduction d'eau potable

Délégataires	Nombre de cas de fuites du réseau enregistré
ACD	15
ACMG	0
BERA	9
ERT	16
SOZHAKOF	2
Total	42

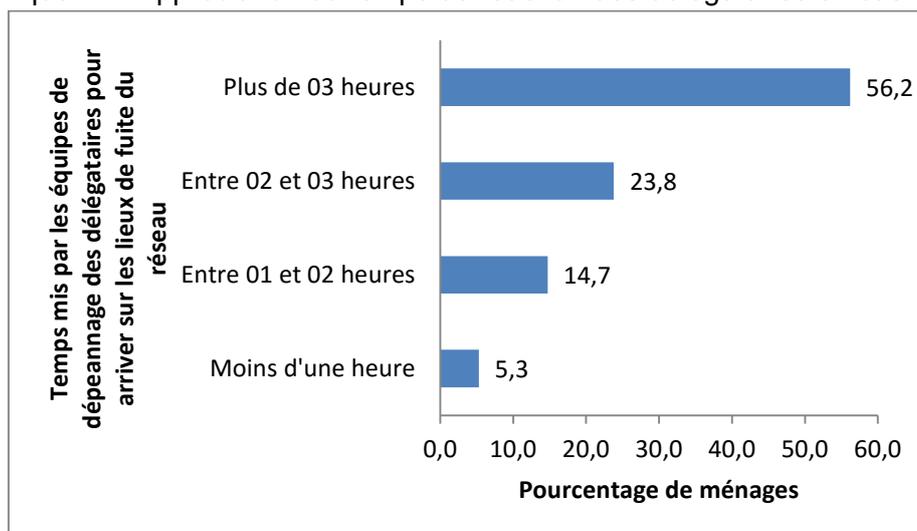
Selon les résultats de l'enquête, 29% des ménages de la zone de délégation ont déjà été témoins d'une fuite d'eau du réseau, avec une prédominance dans la zone de BERA (66% des ménages de la zone ont déjà été témoins). Le graphique ci-dessous donne la proportion de ménages ayant été témoins de fuites d'eau par zone de délégation.

Graphique 43 : Proportion des ménages ayant été témoins de fuites d'eau par zone de délégation



Selon les résultats de l'enquête, 43% des ménages ayant déjà été témoins d'une fuite d'eau déclarent que les équipes de dépannage des délégataires mettent moins de deux (02) heures pour arriver sur les lieux. Cependant, pour 56% de ces ménages, les équipes de dépannage arrivent sur les lieux de fuites après plus de trois (03) heures. La durée maximum n'a pas été déterminée par cette enquête. Les résultats montrent donc que les délégataires disposent d'un bon système de surveillance du réseau et d'alerte des fuites qui leur permet d'être informés de toute défaillance survenue au niveau du réseau d'adduction d'eau potable. Cela se traduit par moins de temps mis par leurs équipes de dépannage pour arriver sur les lieux des fuites du réseau. Le graphique ci-dessous donne l'appréciation du temps de réparation en cas de fuite.

Graphique 44 : Appréciation du temps de réaction des délégataires en cas de fuite



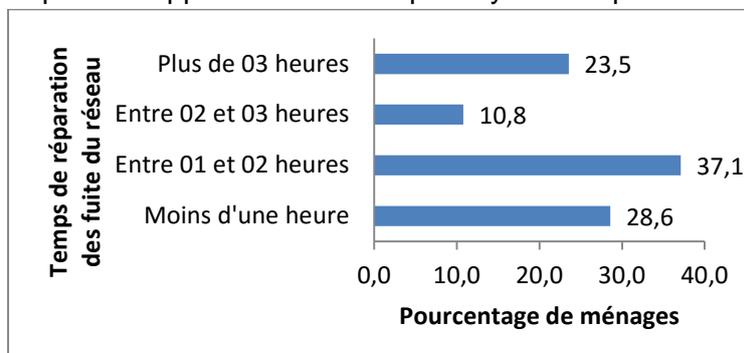
Le temps de réaction en cas de fuite varie selon les délégataires, et le tableau ci-dessous montre que les plus longues durées de réaction sont enregistrées au niveau de ACD et les plus courtes, chez SOZHAKOF et ACMG.

Tableau 43 : Durée de réaction des délégataires en cas de fuite

Délégataires	Temps mis pour réagir en cas de fuite			
	Moins d'une heure	Entre une heure et deux heures	Entre deux et trois heures	Plus de trois heures
ACD	13%	0%	13%	75%
ACMG	6%	17%	33%	44%
BERA	0%	17%	25%	58%
ERT	22%	22%	0%	57%
SOZHAKOF	15%	15%	30%	40%

Les équipes de dépannage des délégataires mettent cependant moins de temps en général pour réparer les fuites du réseau. En effet, plus de 76% des ménages déclarent que les fuites du réseau d'eau sont réparées en moins de trois (03) heures en général. Le graphique ci-dessous donne les proportions par intervalle de temps.

Graphique 45 : Appréciation du temps moyen de réparation de fuite



Les résultats du tableau ci-dessous montrent que ERT met moins de temps dans la plupart des cas pour réparer les fuites d'eau sur son réseau.

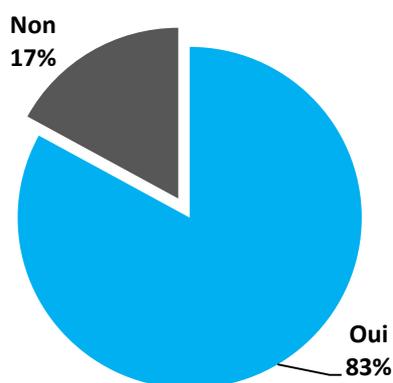
Tableau 44 : Temps de réaction des délégataires en cas de fuite

Délégataires	Temps mis pour réparer la fuite			
	Moins d'une heure	Entre une heure et deux heures	Entre deux et trois heures	Plus de trois heures
ACD	43%	0%	14%	43%
ACMG	24%	24%	18%	35%
BERA	20%	53%	8%	19%
ERT	71%	6%	23%	0%
SOZHAKOF	42%	26%	5%	26%

L'enquête s'est aussi intéressée au respect des rendez-vous et des plannings par les agents des délégataires pour les dépannages et les branchements d'eau à domicile. Plus de 91% des ménages déclarent qu'ils respectent effectivement les rendez-vous et suivent le planning des travaux.

Plus de 80% des ménages ont confiance aux réparations faites par les agents des délégataires, surtout quant à leur durabilité. Le graphique ci-dessous donne le niveau de satisfaction des ménages vis-à-vis de la durabilité des réparations faites par les délégataires.

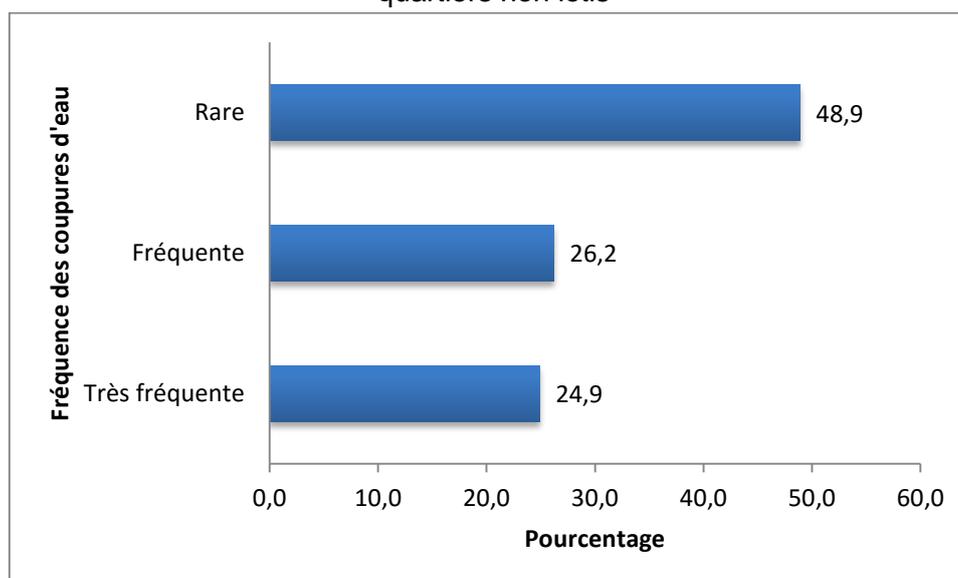
Graphique 46 : Niveau de satisfaction des ménages vis-à-vis de la durabilité des réparations faites par les délégataires



3.3.6 Coupures d'eau

Les coupures d'eau dans les zones des délégataires sont parfois liées à celles de l'ONEA. Cependant, pour des raisons de travaux sur leur réseau, les délégataires sont parfois obligés d'interrompre la distribution d'eau durant la période des travaux. Près de 86% des ménages ont déjà observé des coupures d'eau dans les quartiers non lotis, avec des fréquences disparates d'une période à l'autre et d'un périmètre à l'autre. Le graphique ci-dessous donne l'appréciation des ménages sur la fréquence des coupures d'eau dans les quartiers non lotis.

Graphique 47 : Appréciation des ménages sur la fréquence des coupures d'eau dans les quartiers non lotis



Pour plus de la moitié des ménages, les coupures d'eau dans les quartiers non lotis sont fréquentes ou très fréquentes.

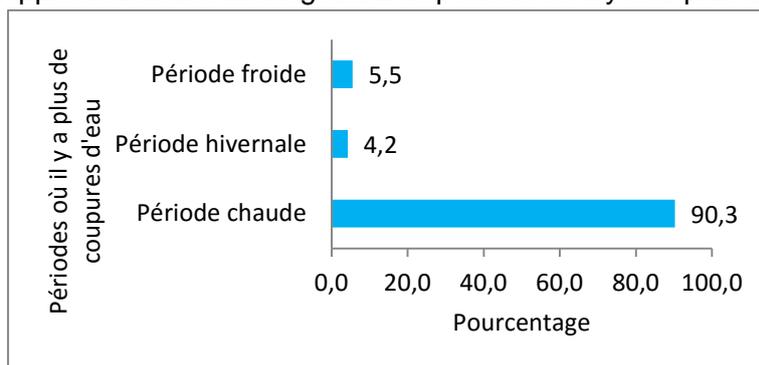
L'analyse de la fréquence des coupures d'eau par délégataire montre que les coupures sont plus rares dans les zones de ERT et de ACMG, par contre elles sont très fréquentes dans la zone de BERA.

Tableau 45 : Fréquence des coupures d'eau par zone de délégation

Délégataires	Très fréquente	Fréquente	Rare
ACD	21%	32%	46%
ACMG	4%	2%	94%
BERA	58%	36%	6%
ERT	3%	3%	95%
SOZHAKOF	5%	25%	70%

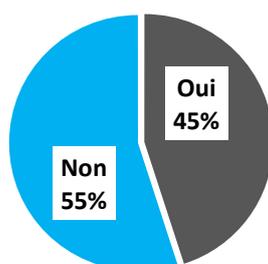
Ces coupures d'eau sont plus fréquentes pendant la période chaude de l'année (mars à juin). En effet, plus de 90% des ménages des quartiers non lotis ont déclaré qu'il y a beaucoup plus de coupures pendant la période chaude de l'année. L'appréciation des ménages sur la période des grandes coupures est donnée par le graphique ci-dessous.

Graphique 48 : Appréciation des ménages sur la période où il y a le plus de coupures d'eau



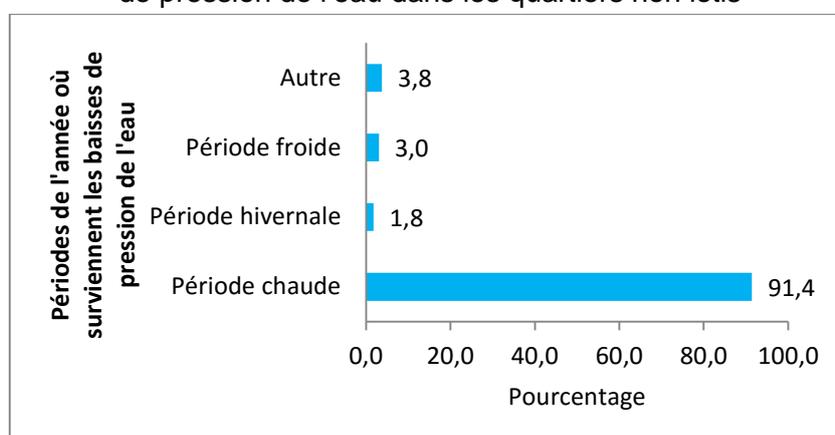
L'eau, même si elle est disponible au robinet, n'a pas toujours une pression suffisante pour les ménages dans les quartiers non lotis. Plus de la moitié des ménages ne sont pas satisfaits de la pression de l'eau au niveau de leur branchement. Le graphique ci-dessous donne les résultats de l'appréciation de la pression de l'eau dans les quartiers non lotis par les ménages.

Graphique 49 : Satisfaction des ménages par rapport à la pression de l'eau



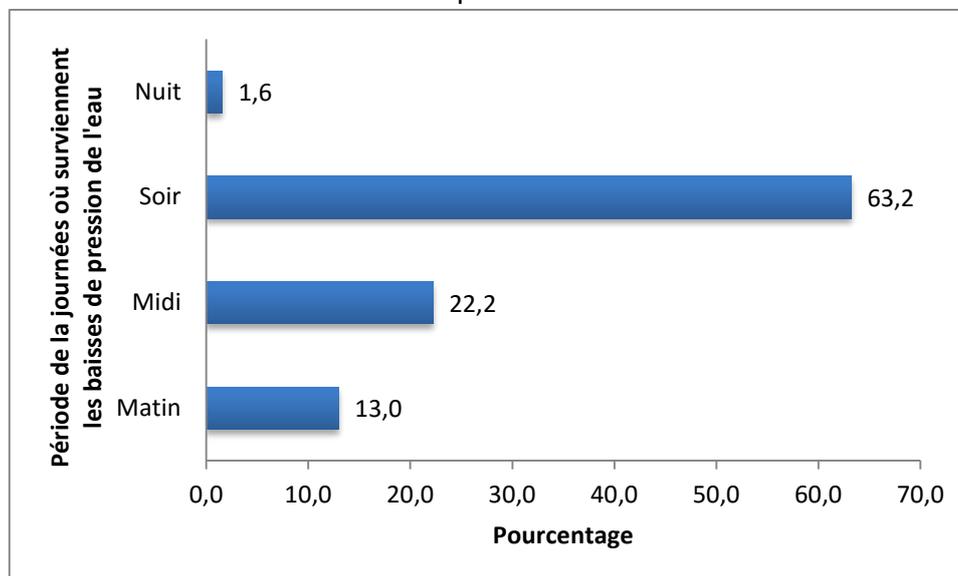
La baisse de pression de l'eau, à l'instar des coupures d'eau, survient généralement pendant la période chaude de l'année. Les résultats de l'appréciation des ménages sur la période où il y a plus de baisse de pression de l'eau (graphique ci-dessous) est sans aucune équivoque. Pour plus de 91% des ménages, c'est pendant la période chaude de l'année qu'il y a plus de baisse de pression de l'eau.

Graphique 50 : Appréciation des ménages sur la période de l'année où il y a plus de baisse de pression de l'eau dans les quartiers non lotis



La période de pic au cours de la journée pour ces baisses de pression de l'eau est le soir, comme le montre le graphique ci-dessous. Cependant, il y a que les baisses de pression sont également observées les midis et les matins, mais elles sont moins importantes que les soirs.

Graphique 51 : Appréciation des ménages sur la période de la journée où surviennent les baisses de pression de l'eau



3.4 Satisfaction de la population sur le volet commercial du service des délégataires de l'ONEA

3.4.1 Accessibilité aux guichets

Les résultats de l'enquête montrent que les guichets des délégataires sont accessibles. En effet, presque tous les ménages (94,44%) déclarent avoir facilement accès aux guichets des délégataires pour le règlement de leurs factures ou pour tout autre besoin. Aussi, 99,02% des ménages n'ont aucune difficulté à stationner devant les guichets des délégataires. Cependant, certains ménages (moins de 6%) trouvent que les guichets des délégataires sont très éloignés ou sont mal situés.

3.4.2 Qualité des services aux guichets

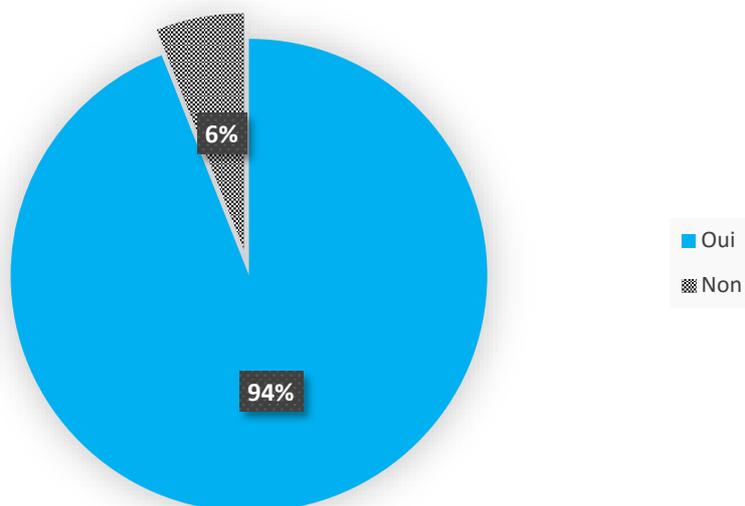
L'enquête s'est intéressé à la qualité des services aux guichets des délégataires, à travers l'appréciation de la satisfaction des ménages sur les horaires de travail des guichets (heures d'ouverture et de fermeture), le respect des horaires, le temps d'attente aux guichets, la présence des agents aux guichets, l'accueil aux guichets et les réponses données aux demandes des clients. Les graphiques ci-dessous présentent les résultats de l'appréciation des ménages sur ces différents points de la qualité des services aux guichets des délégataires.

3.4.3 Convenance des horaires de fermeture et d'ouverture des guichets

Les guichets de tous les délégataires sont ouverts du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures les matins, et de 15 heures à 17 heures dans l'après-midi, soit sept (07) heures par jour. Les samedis, ils sont ouverts de 8 heures à 12 heures, soit quatre (04) heures.

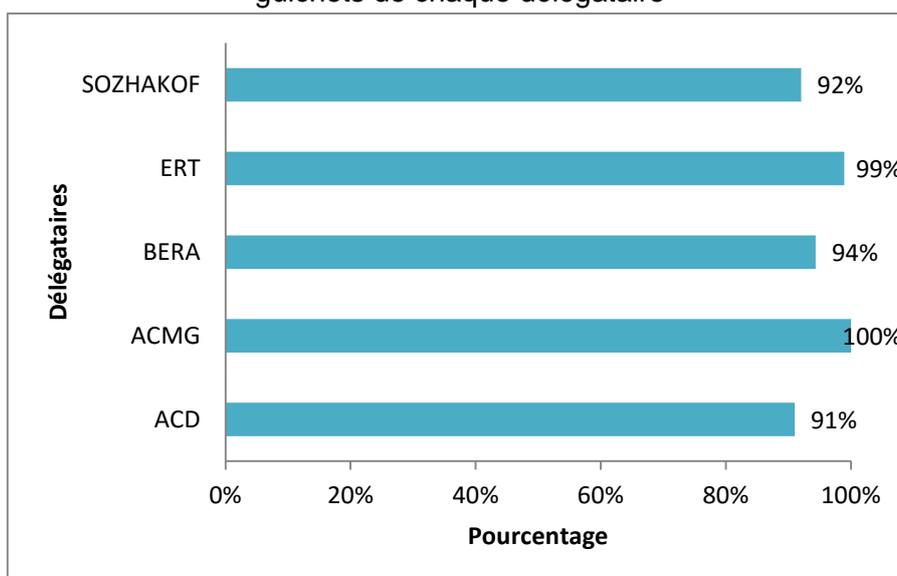
Les guichets sont ouverts 6 jours sur 7 par semaine durant toute l'année, exception faite des jours fériés. D'une manière générale, les horaires de fermeture et d'ouverture des guichets conviennent aux ménages des zones non lotis. En effet, 94% des ménages sont satisfaits de ces horaires.

Graphique 52 : Convenance des horaires de fermeture et d'ouverture des guichets des délégataires



Les résultats par zone montrent une certaine homogénéité de l'appréciation des ménages sur les horaires de fermeture et d'ouverture des guichets des délégataires. Le graphique ci-dessous donne les proportions des ménages satisfaits par zone de délégation.

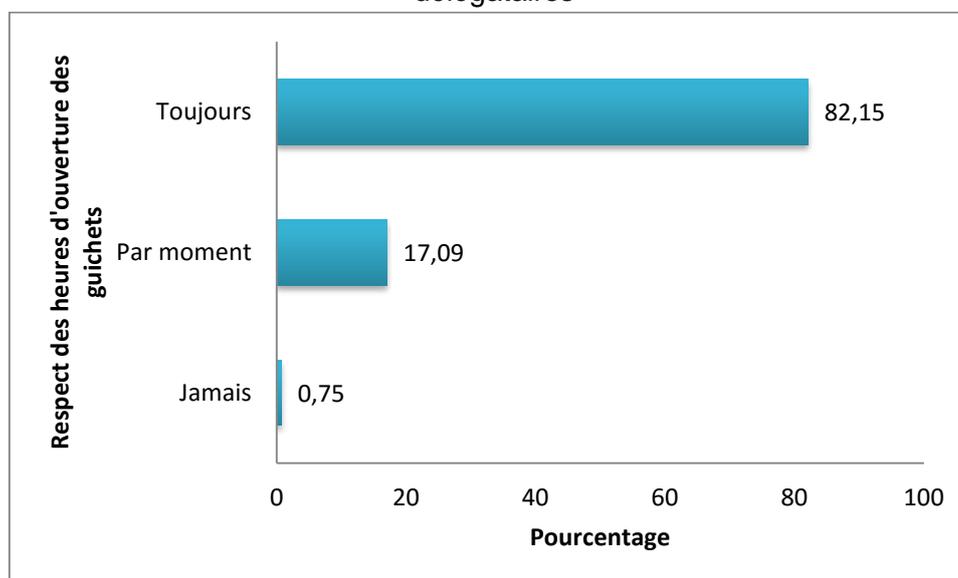
Graphique 53 : Appréciation des ménages sur les horaires de fermeture et d'ouverture des guichets de chaque délégataire



3.4.4 Appréciation du respect des heures d'ouverture des guichets des délégataires

Les heures d'ouverture sont respectées par la plupart des délégataires, selon l'appréciation faite par les ménages. En effet, plus de 82% des ménages déclarent que les heures d'ouverture des guichets des délégataires sont respectées.

Graphique 54 : Appréciation du respect des heures d'ouverture des guichets des délégataires



Cependant, les résultats détaillés par zone de délégation (tableau ci-dessous) montrent que tous les ménages déclarent que ACMG respecte les heures d'ouverture des guichets, par contre une proportion élevée des ménages déclare que SOZHAKOF ne les respecte pas toujours.

Tableau 46 : Appréciation du respect des heures d'ouverture des guichets de chaque délégataire

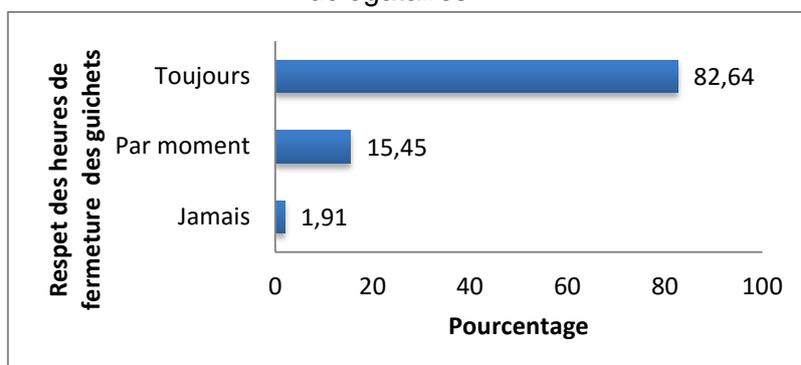
Délégataires	Respect des heures d'ouverture des guichets		
	Jamais	Par moment	Toujours
ACD	1%	24%	74%
ACMG	0%	0%	100%
BERA	0%	9%	91%
ERT	0%	3%	97%
SOZHAKOF	2%	40%	58%

3.4.5 Appréciation du respect des heures de fermeture des guichets des délégataires

Les heures de fermeture des guichets sont également respectées par la plupart des délégataires, selon l'appréciation faite par les ménages. En effet, plus de 82% des ménages déclarent que les délégataires respectent les heures de fermeture de leurs guichets. Cependant, près de 2% des ménages trouvent que cette heure n'est pas

respectée. Pour cette proportion de ménages, les guichets sont souvent fermés avant l'heure officielle.

Graphique 55 : Appréciation du respect des heures de fermeture des guichets des délégataires



Les résultats détaillés de l'appréciation du respect des heures de fermeture des guichets par délégataires (tableau ci-dessous) montrent que tous les ménages déclarent que ACMG et ERT respectent les heures de fermeture des guichets, par contre une proportion élevée des ménages déclare que SOZHAKOF ne les respecte pas toujours.

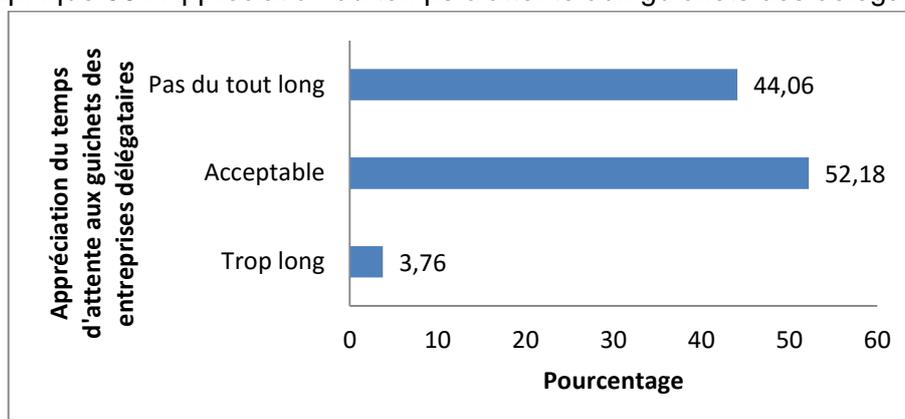
Tableau 47 : Appréciation du respect des heures de fermeture des guichets de chaque délégataire

Délégataire	Appréciation du respect des heures de fermeture des guichets		
	Jamais	Par moment	Toujours
ACD	3%	24%	72%
ACMG	0%	0%	100%
BERA	1%	8%	91%
ERT	0%	0%	100%
SOZHAKOF	2%	32%	66%

3.4.6 Appréciation du temps d'attente aux guichets des délégataires

Les ménages des quartiers non lotis ont une bonne appréciation du temps d'attente aux guichets des délégataires. En effet, plus de 96% des ménages trouvent que le temps d'attente n'est pas du tout long ou est acceptable.

Graphique 56 : Appréciation du temps d'attente aux guichets des délégataires



L'appréciation du temps d'attente aux guichets montre une certaine homogénéité chez tous les délégataires, comme le montre le tableau ci-dessous. En effet, la majorité des ménages déclarent que le temps d'attente aux guichets est acceptable ou n'est pas du tout long chez tous les délégataires.

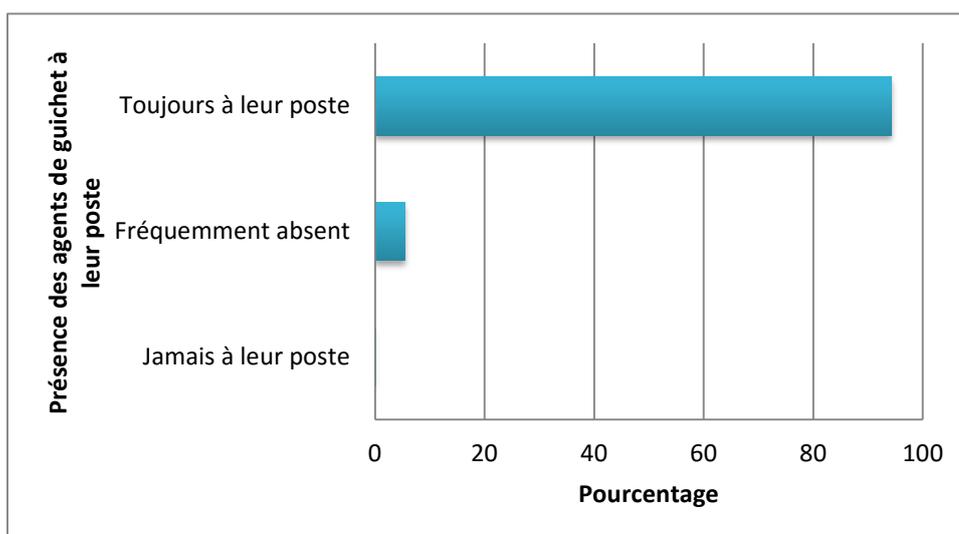
Tableau 48 : Appréciation du temps d'attente aux guichets de chaque délégataire

Délégataires	Temps d'attente aux guichets		
	Trop long	Acceptable	Pas du tout long
ACD	3%	52%	45%
ACMG	0%	40%	60%
BERA	8%	78%	15%
ERT	0%	25%	75%
SOZHAKOF	5%	41%	55%

3.4.7 Appréciation de la présence des agents de guichet à leur poste

Pour la plupart des ménages (plus de 94%) des quartiers non lotis, les agents de guichet des délégataires sont à leur poste pendant les heures de travail.

Graphique 57 : Appréciation des ménages sur la présence des agents de guichet à leur poste



Ces résultats sont quasiment les mêmes chez tous les délégataires, comme le montre le tableau ci-dessous, sauf chez SOZHAKOF où, pour un quart des ménages, les agents sont fréquemment absents ou ne sont jamais à leur poste.

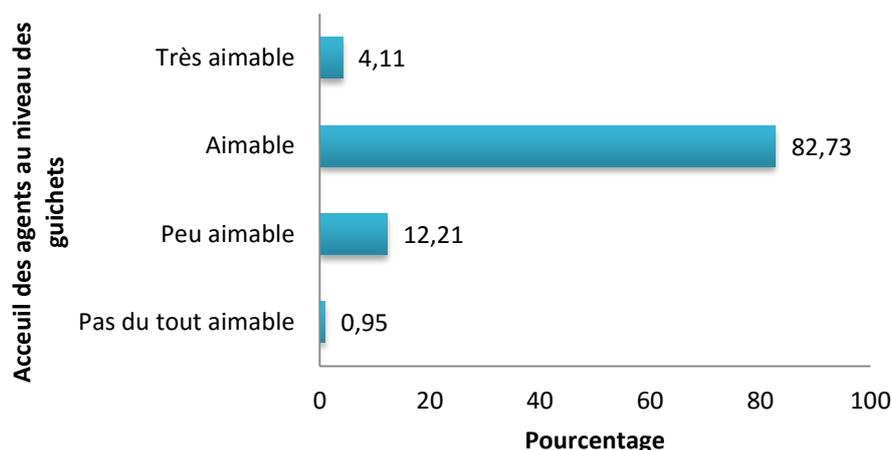
Tableau 49 : Appréciation des ménages sur la présence des agents de guichet de chaque délégataire à leur poste

Délégataires	Présence des agents de guichet à leur poste		
	Jamais à leur poste	Fréquemment absent	Toujours à leur poste
ACD	0%	1%	99%
ACMG	0%	0%	100%
BERA	0%	8%	92%
ERT	0%	1%	99%
SOZHAKOF	1%	24%	75%

3.4.8 Appréciation des ménages sur l'accueil des agents aux guichets des délégataires

La majorité des ménages (plus de 84%) des quartiers non lotis apprécie l'accueil des agents aux guichets des délégataires, comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 58 : Appréciation des ménages sur l'accueil des agents aux guichets



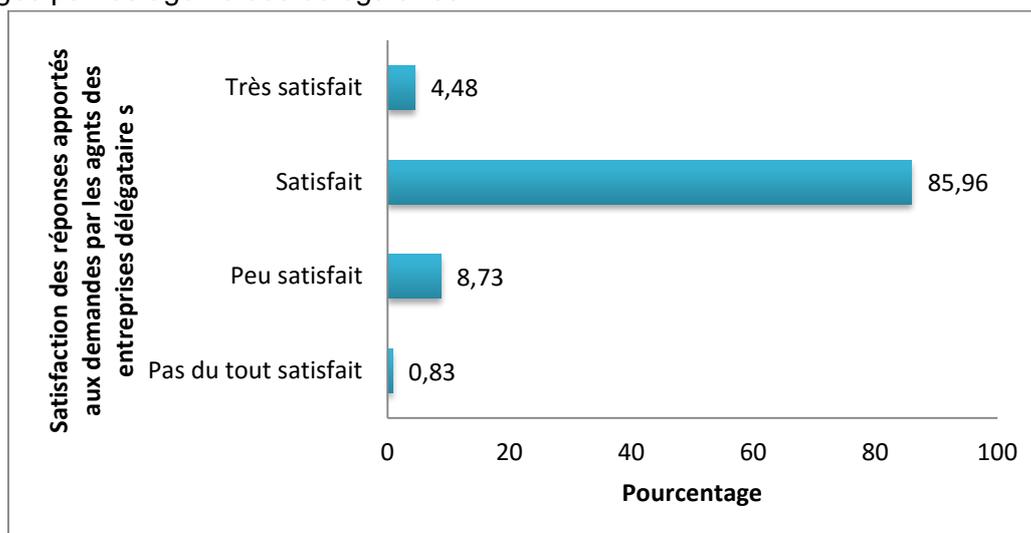
Tous les ménages ont une bonne appréciation de l'accueil des agents de guichet de ACMG, et on note une certaine homogénéité de l'appréciation des ménages sur l'accueil des agents de guichet des quatre autres délégataires, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 50 : Appréciation des ménages sur l'accueil des agents aux guichets de chaque délégataire

Délégataires	Accueil des agents de guichet			
	Pas du tout aimable	Peu aimable	Aimable	Très aimable
ACD	0%	18%	81%	1%
ACMG	0%	0%	100%	0%
BERA	1%	13%	72%	13%
ERT	3%	6%	84%	7%
SOZHAKOF	3%	11%	85%	0%

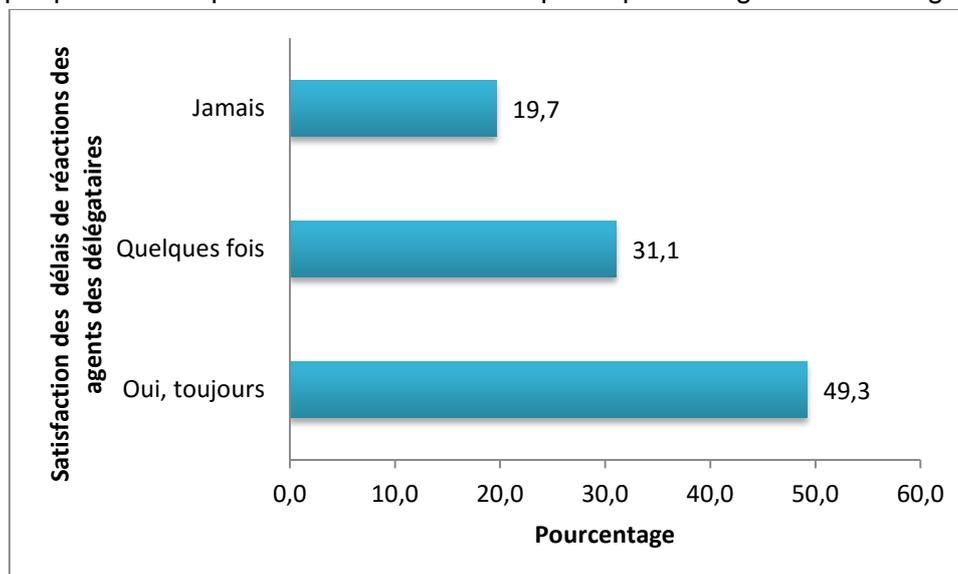
3.4.9 Satisfaction par rapport aux réponses apportées aux demandes des ménages par les agents des délégataires

Graphique 59 : Satisfaction par rapport aux réponses apportées aux demandes des ménages par les agents des délégataires



Le délai de réaction des agents des délégataires suite aux demandes des ménages a été également apprécié lors de cette enquête, et les résultats montrent qu'un peu moins de 50% des réponses sont données dans les délais promis par les agents des délégataires. Le graphique ci-dessous donne les détails des délais de réaction.

Graphique 60 : Respect du délai de réaction prévu par les agents des délégataires



Au regard de la moyenne générale du niveau de satisfaction des ménages des quartiers non lotis par rapport à la qualité du service aux guichets des délégataires suivant les critères définis, nous pouvons dire que les délégataires offrent un service convenable pour les bénéficiaires

3.4.10 Facturation et pénalités

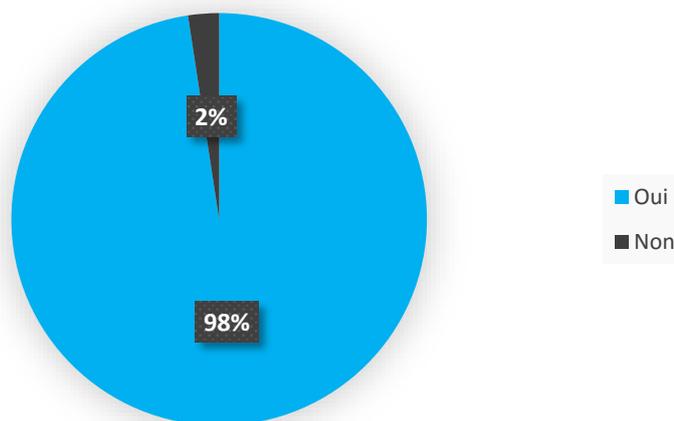
Les délégataires facturent l'eau conformément au prix fixé et transmettent les factures d'eau aux ménages dans un délai de 15 jours. Les ménages disposent donc de 30 Jours pour régler leur facture, sous peine de pénalité. En cas de retard d'un jour sur le délai

de paiement des factures d'eau, les ménages doivent obligatoirement payer une pénalité de 2.000 francs. Ainsi, dans le cadre de cette étude, la satisfaction des ménages par rapport à la facturation et au principe de pénalité a été appréciée, et les résultats se présentent comme suit par points ou critères :

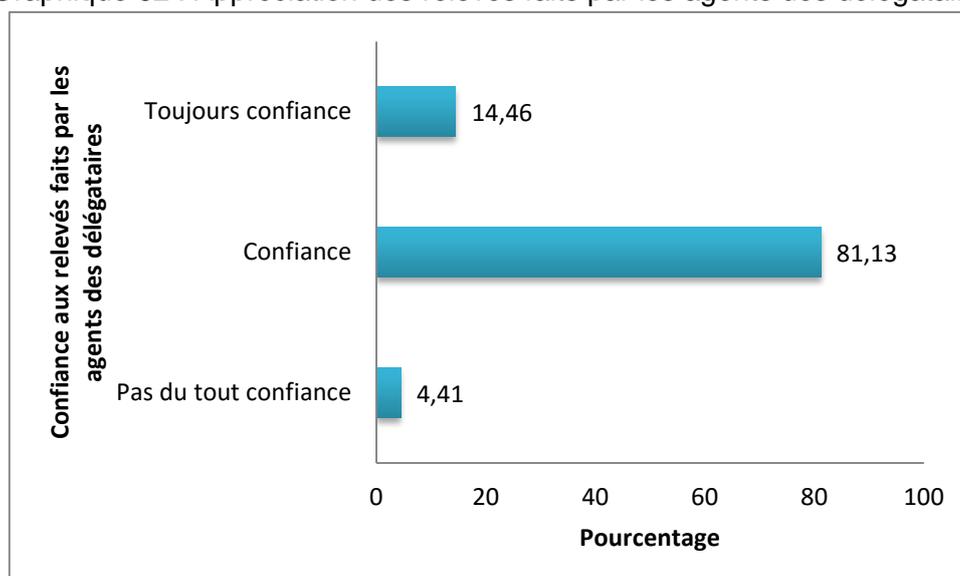
3.4.11 Appréciation de la période de transmission des factures d'eau aux ménages et des relevés des compteurs par les agents des délégataires

Presque tous les ménages des zones non lotis (98%) sont satisfaits de la période de transmission des factures d'eau par les délégataires. La facture du mois est transmise aux ménages au plus tard le 15 du mois suivant, mais dans la majorité des cas, ce délai n'est pas respecté par les délégataires. Les relevés des compteurs d'eau sont faits par les agents des délégataires. Plus de 95% des ménages ont confiance aux relevés des compteurs d'eau faits par les agents des délégataires. Les graphiques ci-dessous donnent respectivement les proportions des ménages satisfaits des périodes de réception/remise des factures d'eau et celles des ménages par niveau de satisfaction des relevés faits par les agents des délégataires.

Graphique 61 : Satisfaction par rapport à la période de réception/livraison des factures d'eau



Graphique 62 : Appréciation des relevés faits par les agents des délégataires

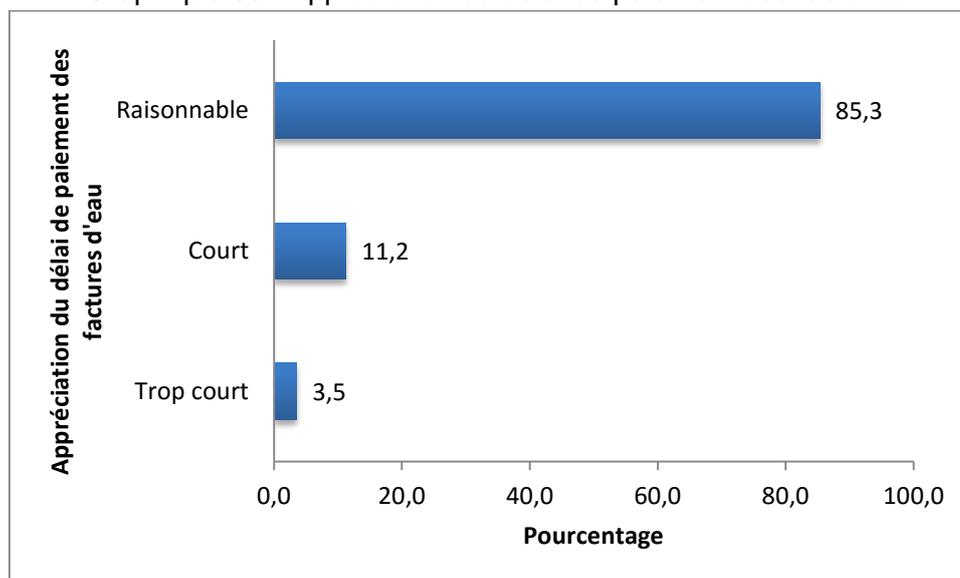


Cependant, 4,41% des ménages ne font pas du tout confiance aux relevés faits par les agents des délégataires.

La période de transmission des factures d'eau est bien mieux adaptée aux besoins des ménages des quartiers non lotis et leur convient d'autant plus que 95% d'entre eux parviennent à régler leur facture d'eau avant les délais. Cependant, plus de 34% des ménages ont déjà réglé leur facture d'eau au moins une fois avec une pénalité.

Les ménages disposent généralement d'au moins 30 Jours pour régler leur facture d'eau au niveau des guichets des délégataires. Plus de 85% des ménages trouvent ce délai raisonnable, mais certains ménages (14,7%) souhaitent disposer de plus de temps pour le règlement de leur facture d'eau, comme le montre le graphique ci-dessous.

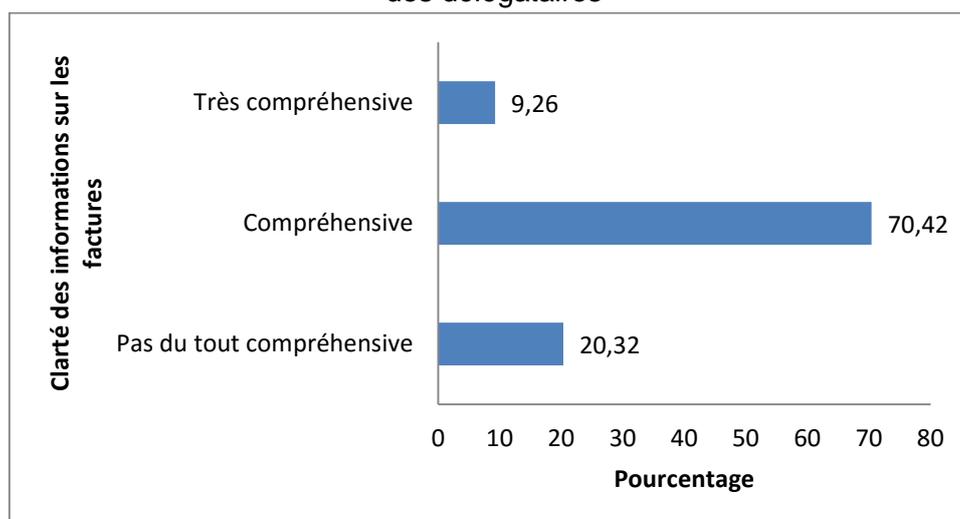
Graphique 63 : Appréciation du délai de paiement des factures



3.4.12 Appréciation du contenu des factures et du principe de pénalité

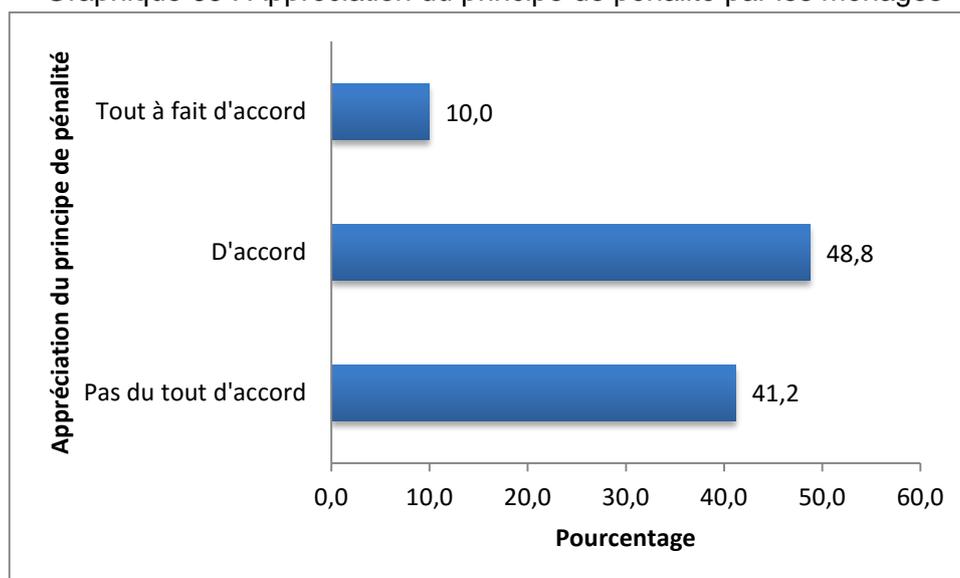
Les factures d'eau fournies par les délégataires permettent d'avoir des informations sur l'identité de l'abonné (nom et prénoms), la période de facturation, le numéro d'abonné du client, le numéro de police du client, le numéro de compteur du client, l'ancien, le nouvel index et la consommation du client, les différentes tranches, la quantité et le tarif de l'eau, le montant de l'eau consommée par tranche, le montant de l'assainissement (21fcfa/m³), la redevance par facture (1000fcfa), la TVA/ l'assainissement et la redevance, le montant total à payer, la date limite de paiement et la date de remise de la facture. Une grande majorité des ménages des quartiers non lotis ont une bonne appréciation du contenu de la facture d'eau des délégataires. En effet, près de 80% des ménages trouvent que les informations contenues sur les factures d'eau sont claires et compréhensives. Le graphique ci-dessous présente les résultats sur la satisfaction des ménages par rapport au contenu des factures d'eau des délégataires

Graphique 64 : Appréciation de la clarté des informations mentionnées sur les factures d'eau des délégataires



Le principe de pénalité sur les retards de règlement des factures d'eau est bien apprécié par près de 60% des ménages, comme le montre le graphique ci-dessous.

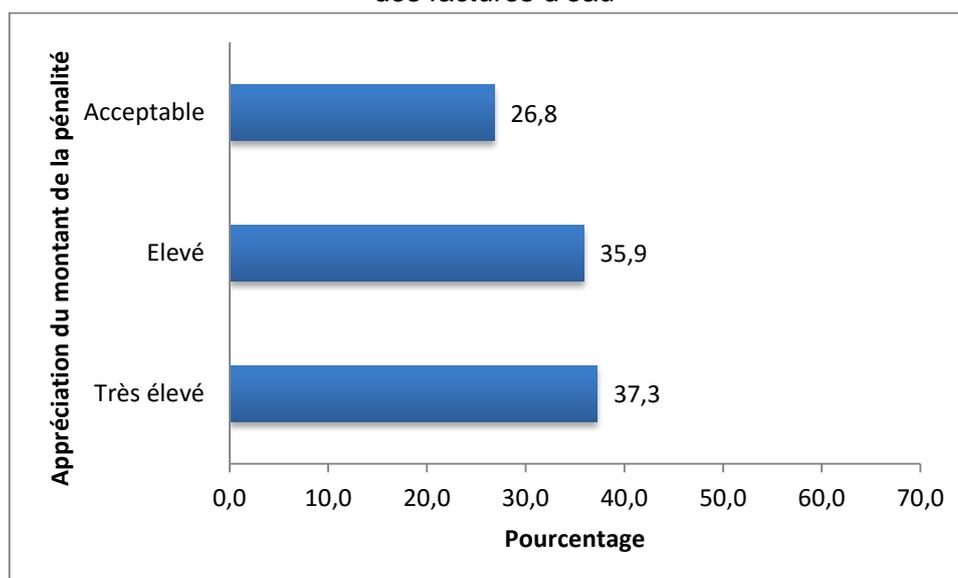
Graphique 65 : Appréciation du principe de pénalité par les ménages



La proportion de ménages qui n'est pas du tout d'accord sur le principe de pénalité en cas de retard dans le règlement des factures d'eau est constituée en majorité de ménages n'ayant pas un bon niveau d'instruction. Par ailleurs, la plupart des ménages ayant un faible revenu ne sont pas du tout d'accord avec ce principe.

Seulement 26,8% des ménages des quartiers non lotis pensent que le montant de la pénalité en cas de retard de paiement de la facture d'eau est acceptable.

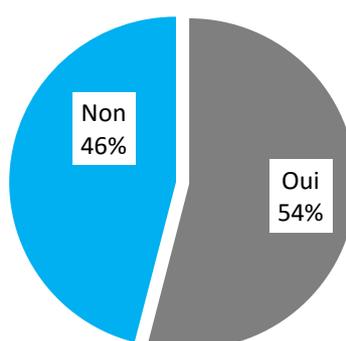
Graphique 66 : Appréciation du montant de la pénalité appliquée sur les retards de paiement des factures d'eau



L'appréciation du montant de la pénalité est aussi liée au niveau d'instruction des ménages et à leur revenu. En effet, la plupart des ménages qui trouvent le montant de la pénalité élevé sont sans niveau d'instruction ou ont un niveau d'instruction faible et disposent généralement de peu de moyens.

Si le principe de la pénalité est accepté par plus de 60% des ménages, tous ne sont pas d'accord avec la coupure de la fourniture de l'eau en cas de non-paiement de la facture. En effet, 54% des ménages sont d'accord avec ce principe, comme le montre le graphique ci-dessous

Graphique 67 : Appréciation du principe de couper la fourniture de l'eau à un ménage en cas de non-paiement de la facture

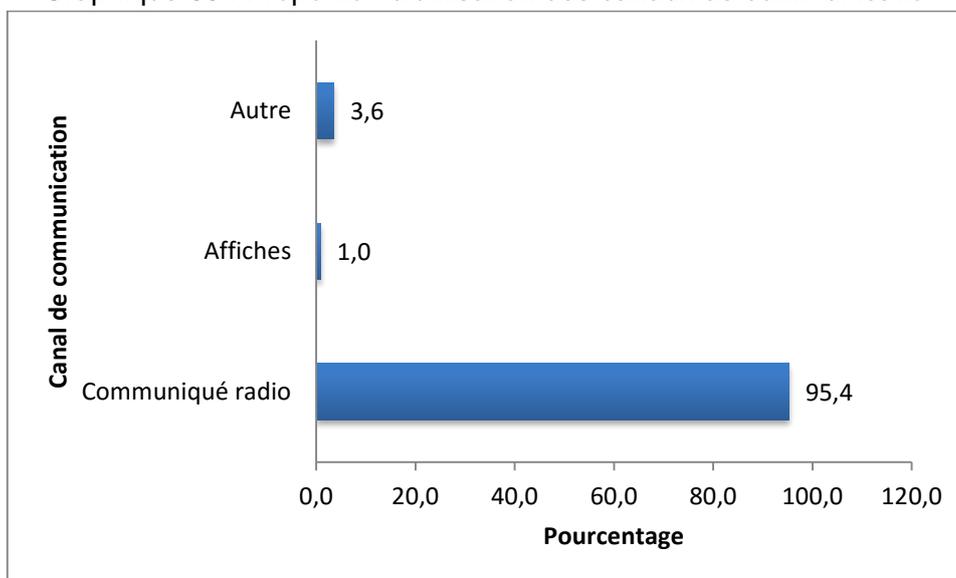


3.5 Satisfaction de la population sur la communication des délégués de l'ONEA

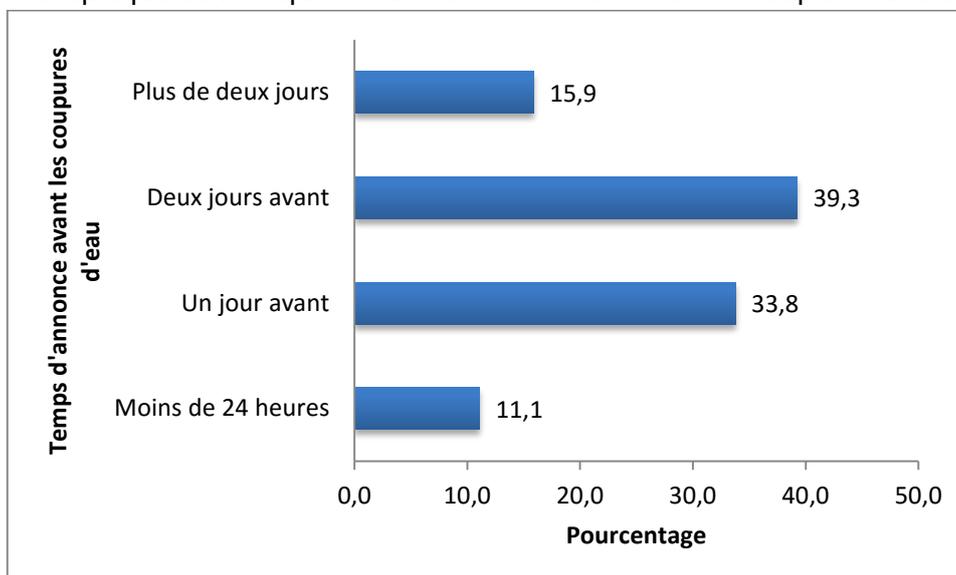
Les ménages des quartiers non lotis rencontrent aussi des problèmes de coupure d'eau, à l'instar de ceux des zones loties. Ces coupures relèvent soit de l'ONEA soit des délégués lors des travaux de dépannage ou d'extension du réseau. L'étude s'est intéressée à la manière dont ces coupures sont gérées par les délégués, et plus

précisément à la communication faite autour des coupures d'eau dans les quartiers non lotis. 69% des ménages déclarent que les délégataires font des annonces sur les coupures d'eau à travers des communiqués radiophoniques, des affichages et autres (crieurs publics ...). Ces informations, en général par communiqués radios (selon plus de 95% des ménages), sont données entre moins de 24 heures et plus de deux jours avant les coupures. Les graphiques ci-dessous donnent respectivement des détails sur les canaux de communication et les fréquences des annonces faites sur les coupures d'eau.

Graphique 68 : Proportion d'utilisation des canaux de communication

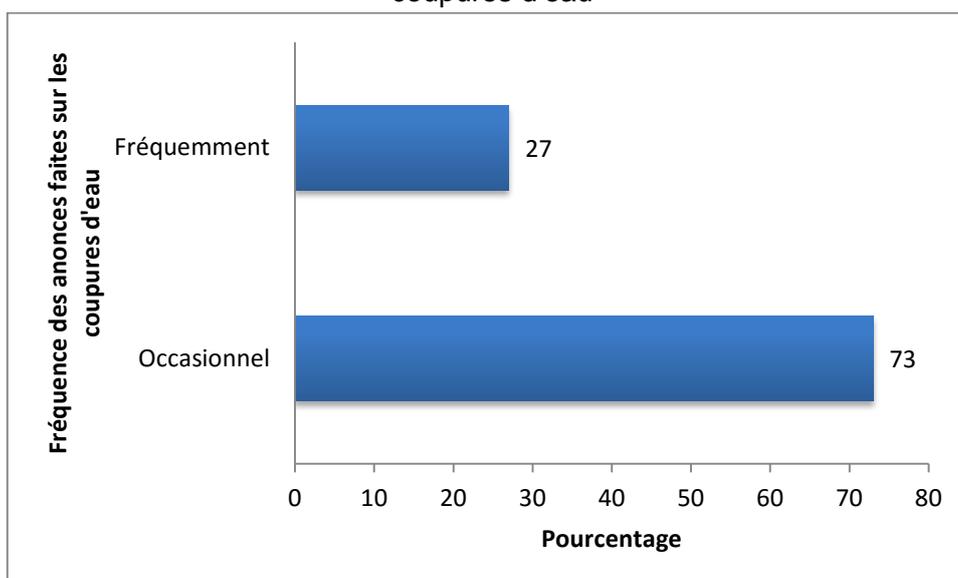


Graphique 69 : Fréquence des annonces faites sur les coupures d'eau



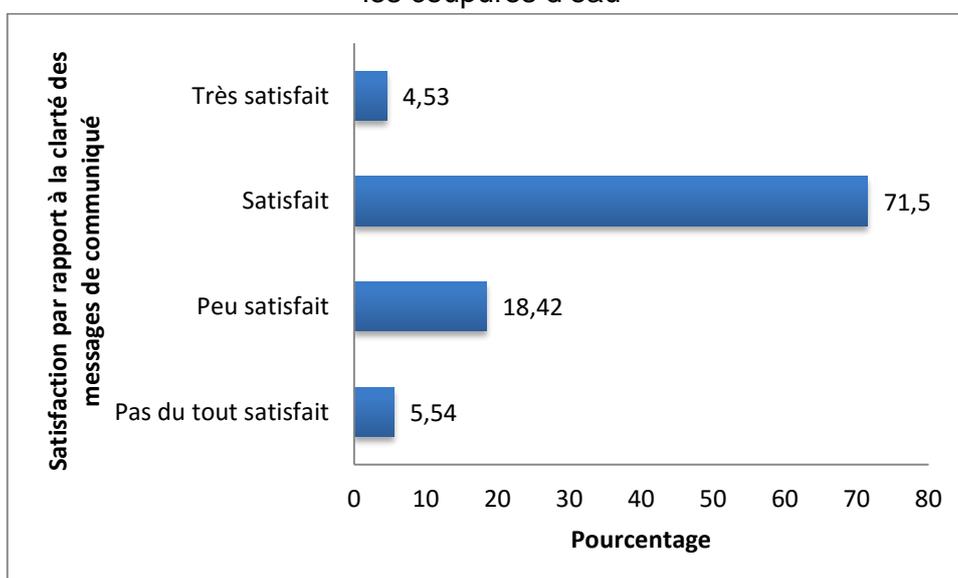
Cependant, selon les ménages des quartiers non lotis, les annonces faites sur les coupures d'eau par les délégataires ne sont pas régulières. En effet, plus de 70% des ménages déclarent que ces annonces sont occasionnelles et ne se font donc pas avant toutes les coupures d'eau. Le graphique ci-dessous donne les résultats de l'appréciation des ménages sur la fréquence des annonces faites sur les coupures d'eau

Graphique 70 : Appréciation des ménages sur la fréquence des annonces faites sur les coupures d'eau



Plus de 75% des ménages sont satisfaits ou très satisfaits du contenu des messages des communiqués sur les coupures d'eau dans les quartiers non lotis, comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 71 : Appréciation par rapport à la clarté des messages des communiqués sur les coupures d'eau



3.6 Synthèse de la satisfaction globale

Les données récoltées dans le cadre de cette étude et commentées ci-dessus révèlent encore une réalité très peu connue sur les conditions d'accès au service d'eau potable des populations urbaines du milieu péri-urbain et non loti.

Ainsi, l'indice synthétique de satisfaction construit à partir des 6 dimensions³ de base de la satisfaction du service d'AEP a permis de ressortir un taux de satisfaction global des ménages de 89,81% vis-à-vis du service d'AEP assuré par les délégataires dans les quartiers non lotis bénéficiant de la délégation de services.

Dans le détail, le niveau d'insatisfaction est très variable d'un quartier à un autre et varie entre 2,4% et 19% respectivement dans les quartiers de Bissighin géré par ACMG et Taptenga géré par BERA.

3.7 Les difficultés rencontrées par les délégataires

Les principales difficultés rencontrées par les délégataires du service public d'AEP sont :

- Le refus par les usagers de payer les redevances ou pénalités, surtout quand l'ONEA diffuse l'information sur l'absence de pénalités dans les zones loties à cause des problèmes de connexion ;
- La faiblesse de la pression de l'eau ;
- Le faible niveau de la demande pour prévoir une extension du réseau ;
- Les constructions anarchiques des maisons, qui ne facilitent pas une extension du réseau ;
- La longueur des procédures ;
- La condition de distance, trop limitative ;
- Les fuites d'eau ;
- Le problème de lotissement ;
- Les difficultés de paiement des factures ;
- La limitation de la longueur des branchements à 50 mètres ;
- Les difficultés de dépôt des factures, dues à l'absence des clients lors des passages du releveur.

Les plaintes les plus fréquentes enregistrées sont :

- Le montant des factures, jugé trop élevé ;
- Les retards enregistrés au niveau des branchements ;
- Les plaintes sur les pénalités de retard et les redevances.

E. Hygiène

I. Situation de l'hygiène en milieu communautaire

1.1 Pratique en matière d'hygiène de l'eau de boisson

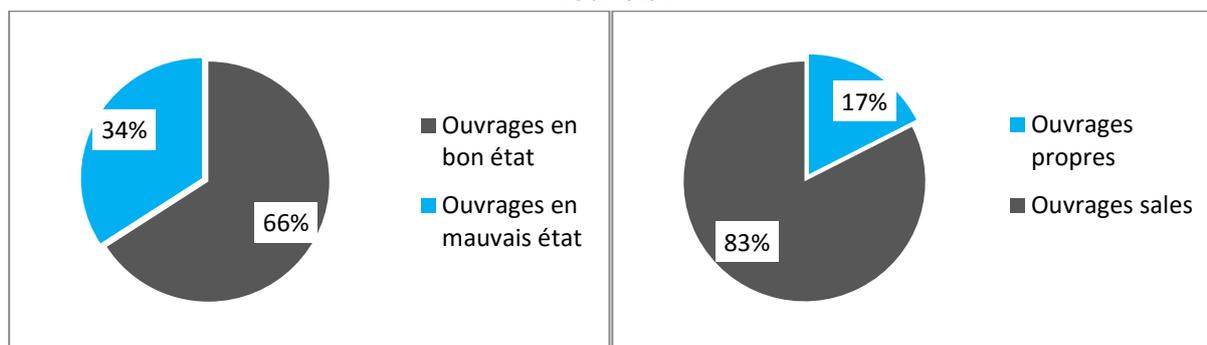
Les pratiques des ménages des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou en matière d'hygiène de l'eau de boisson ont été appréciées dans le cadre de cette étude. Cette appréciation a été faite sur toute la chaîne de l'eau (source, transport, stockage et utilisation), à travers l'observation des mesures prises pour assurer la protection de l'eau et l'entretien des récipients utilisés. Ainsi, les pratiques des ménages aux différents niveaux de la chaîne de l'eau se présentent comme suit :

³ Satisfaction des services de l'eau, Acceptation du principe de pénalité, Appréciation de la communication des délégataires, Accès au guichet des délégataires, Qualité de service au guichet, Appréciation de la facturation

1.1.1 Hygiène autour des points d'eau

Les ouvrages publics d'approvisionnement en eau potable (forages et bornes fontaines) des populations des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou sont, de façon générale, en bon état, mais mal entretenus. Les résultats de l'étude montrent que 66% de ces ouvrages sont en bon état, et seulement 17% ont les alentours propres, comme l'indiquent les graphiques ci-dessous.

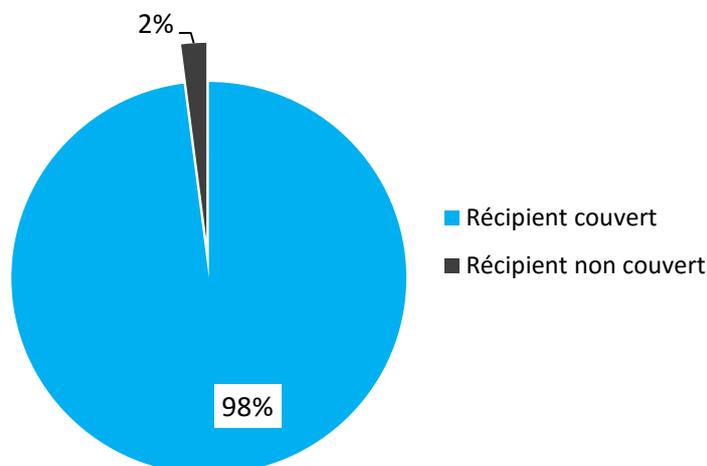
Graphique 72 : Répartition des ouvrages publics d'approvisionnement en eau potable selon leur état



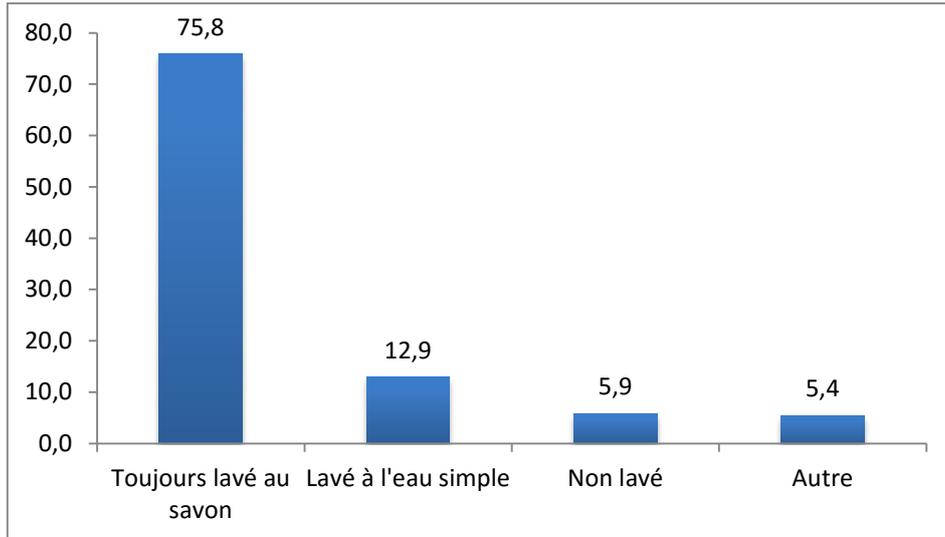
1.1.2 Pratiques des ménages en matière de transport de l'eau de boisson

Les pratiques des ménages en matière de transport de l'eau de boisson ont été appréciées sur la base des récipients utilisés. Il s'agissait de vérifier si les récipients utilisés pour le transport de l'eau de boisson sont en mesure d'éviter toute contamination externe. Ainsi, la propreté et la capacité des récipients à sécuriser l'eau ont été appréciées. Les résultats (voir graphiques ci-dessous) montrent que les ménages des quartiers non lotis et périphériques ont de bonnes pratiques en matière de transport de l'eau de boisson. En effet, 98% de ces ménages utilisent des récipients couverts (principalement des bidons) qui évitent la contamination de l'eau de boisson au cours de son transport. Aussi, 88,7% des ménages lavent toujours leurs récipients de transport de l'eau de boisson. Cependant, certains ménages lavent ces récipients avec de l'eau simple, sans savon.

Graphique 73 : Pratique des ménages en matière de transport de l'eau de boisson



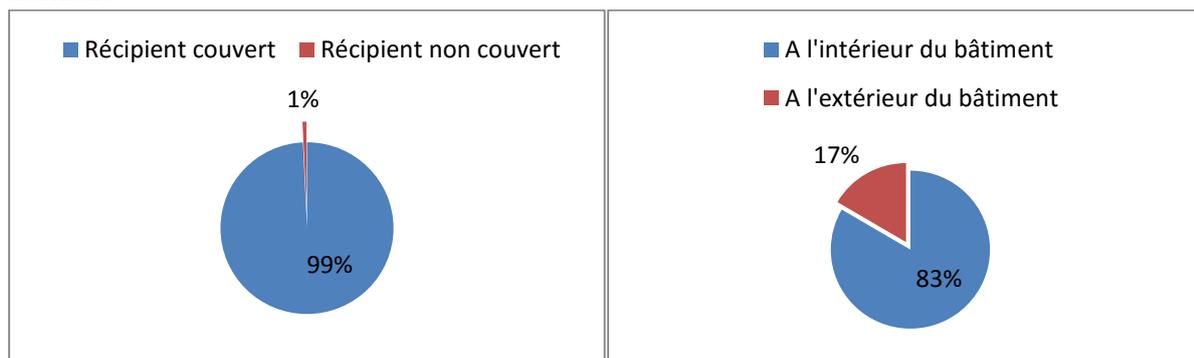
Graphique 74 : Entretien des récipients de transport de l'eau de boisson



1.1.3 Conservation de l'eau de boisson à domicile

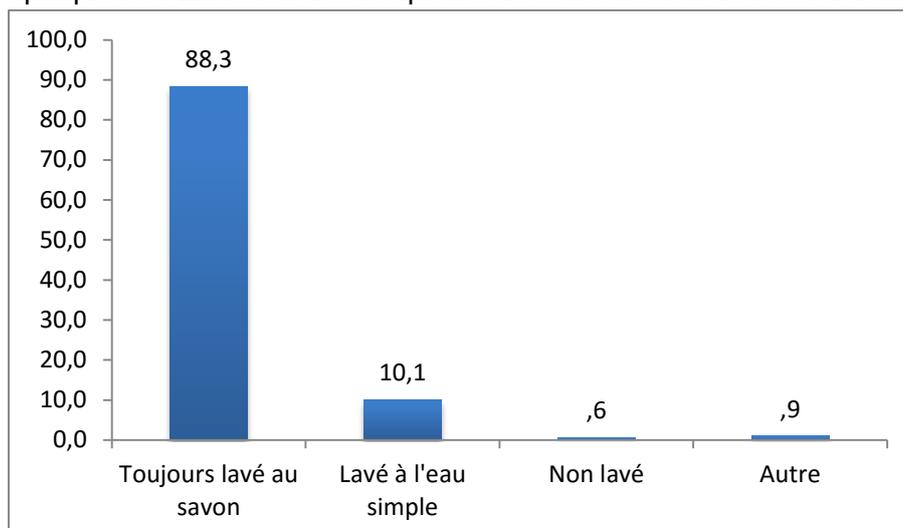
La conservation de l'eau de boisson à domicile a été appréciée sur la base des mesures prises par les ménages pour assurer la sécurité de l'eau et la propreté des récipients de stockage de l'eau à domicile. Les ménages des quartiers non lotis et périphériques ont, pour une grande majorité, de bonnes pratiques en matière de conservation de l'eau de boisson à domicile. Les résultats de l'étude montrent que 99% des ménages protègent leur eau de boisson en la stockant dans des récipients couverts, et en plus 83% de ces récipients sont sécurisés à l'intérieur des bâtiments. Les graphiques ci-dessous donnent les proportions des ménages ayant de bonnes pratiques en matière de conservation et de protection de l'eau de boisson.

Graphique 75 : Pratique des ménages en matière de stockage de l'eau de boisson à domicile



Les récipients de stockage de l'eau de boisson à domicile sont, en général, toujours lavés au savon par près de 90% des ménages, comme le montre le graphique ci-dessous. Cependant, certains ménages (10%) lavent leurs récipients de conservation de l'eau de boisson à domicile avec de l'eau simple, sans savon. Les ménages qui ne lavent pas souvent ces récipients sont très minoritaires.

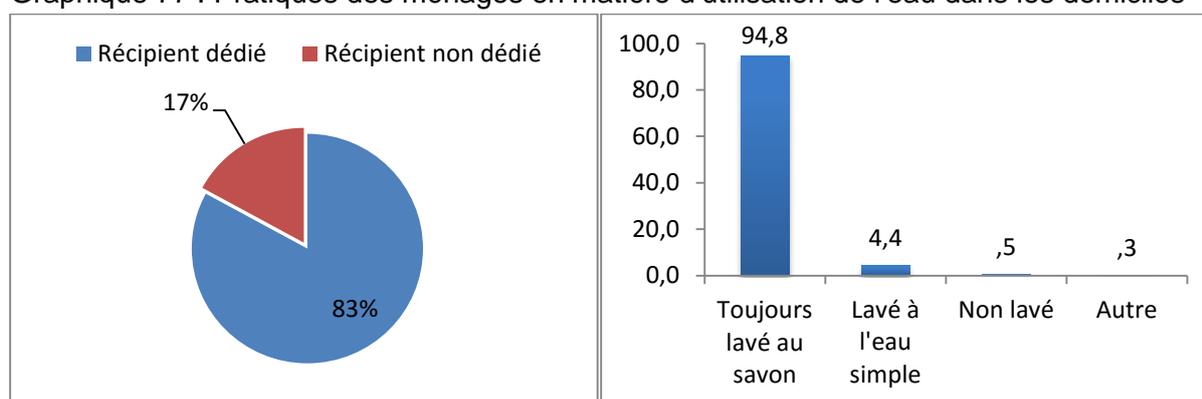
Graphique 76 : Entretien des récipients de conservation de l'eau à domicile



1.1.4 Utilisation de l'eau de boisson à domicile

L'appréciation de l'utilisation de l'eau de boisson à domicile a été faite à partir du récipient pour puiser l'eau. Il s'est agi de vérifier si le ménage utilise un seul et même récipient pour le puisage de l'eau de boisson ainsi que sa propreté. Les résultats de l'étude montrent que les pratiques des ménages des quartiers non lotis et périphériques sont assez bonnes. En effet, comme le montrent les graphiques ci-dessous, 83% des ménages utilisent un même récipient, et presque tous les ménages lavent régulièrement leur récipient de puisage de l'eau. Cependant, le récipient n'est pas exclusivement utilisé pour le puisage, mais aussi pour la boisson. Il demeure ainsi un risque de contamination de tout le ménage par un seul de ses membres si celui-ci est atteint d'une maladie contagieuse qui se propage par la salive.

Graphique 77 : Pratiques des ménages en matière d'utilisation de l'eau dans les domiciles



Sur toute la chaîne de l'eau de boisson, les ménages des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou ont d'assez bons comportements hygiéniques, contribuant à garantir la qualité de l'eau.

1.2 Pratiques en matière de lavage des mains

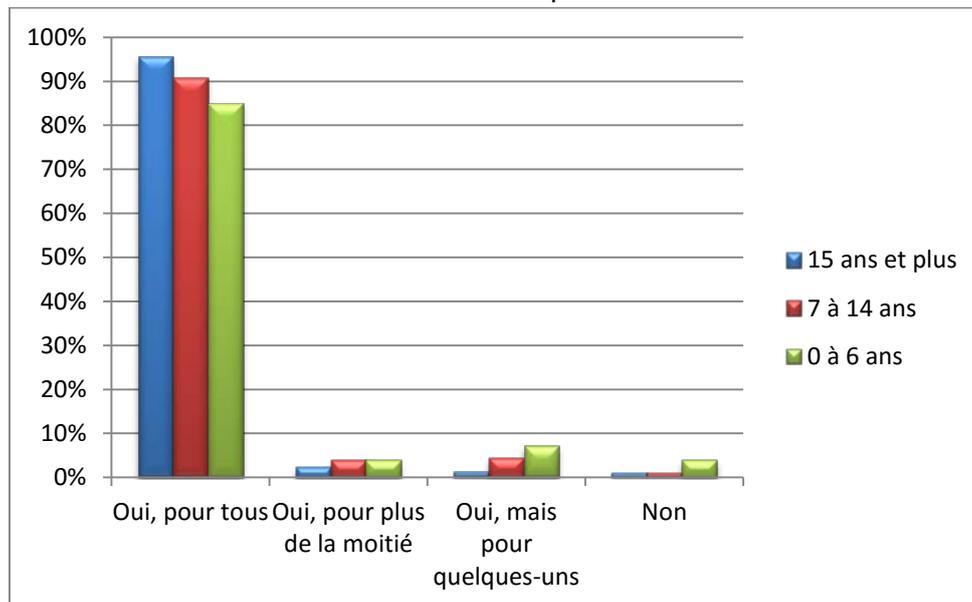
Les comportements de la population des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou en matière de lavage des mains aux moments critiques ont

été appréciés dans le cadre de la réalisation de cette étude, à travers des questionnaires. Les résultats se présentent comme suit :

1.2.1 Lavage des mains avant les repas

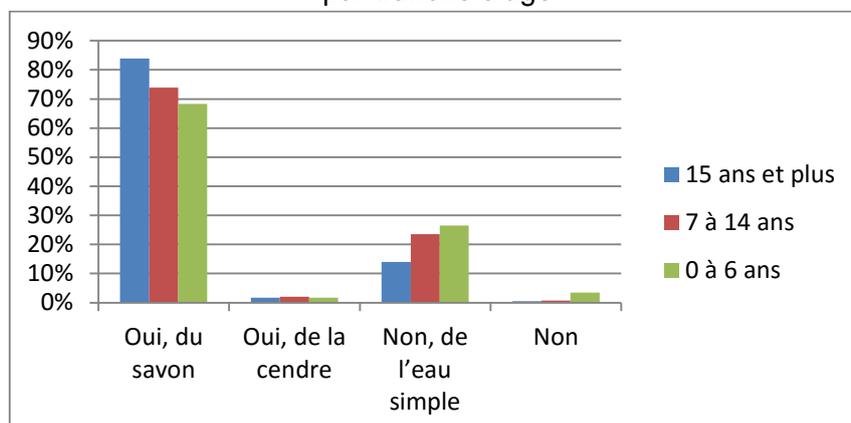
Le lavage des mains avant les repas est une pratique très courante chez les adultes de plus de 15 ans et les enfants de 7 à 14 ans, selon les résultats des enquêtes. En effet, les populations de ces tranches d'âges de plus de 90% des ménages des quartiers non lotis et périphériques se lavent les mains avant les repas. La proportion des enfants de moins de 7 ans qui se lavent les mains avant les repas est aussi importante (85,1%). Le graphique ci-dessous présente les résultats par tranche d'âge.

Graphique 78 : Pratique des populations par tranche d'âge en matière de lavage des mains avant les repas



Le lavage des mains à l'eau et au savon ou à la cendre avant de manger est aussi plus courant chez les 15 ans et plus que chez les enfants de moins de 15 ans. Près du quart de la population de moins de 15 ans se lave les mains avec de l'eau simple avant de manger. Le graphique ci-dessous donne les proportions des ménages par mode de lavage des mains avant les repas et par tranche d'âge.

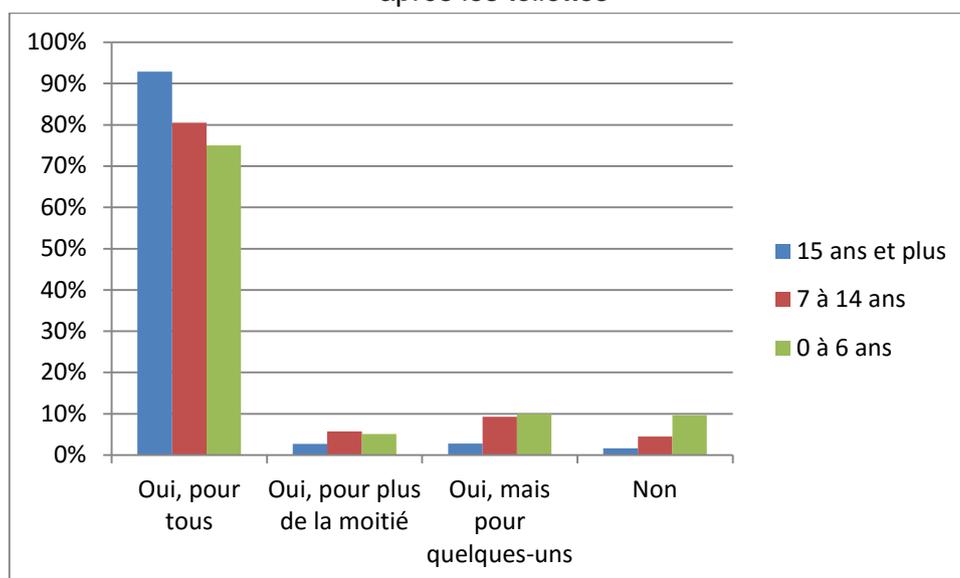
Graphique 79 : Proportions des ménages par mode de lavage de mains avant les repas et par tranche d'âge



1.2.2 Lavage des mains après les toilettes

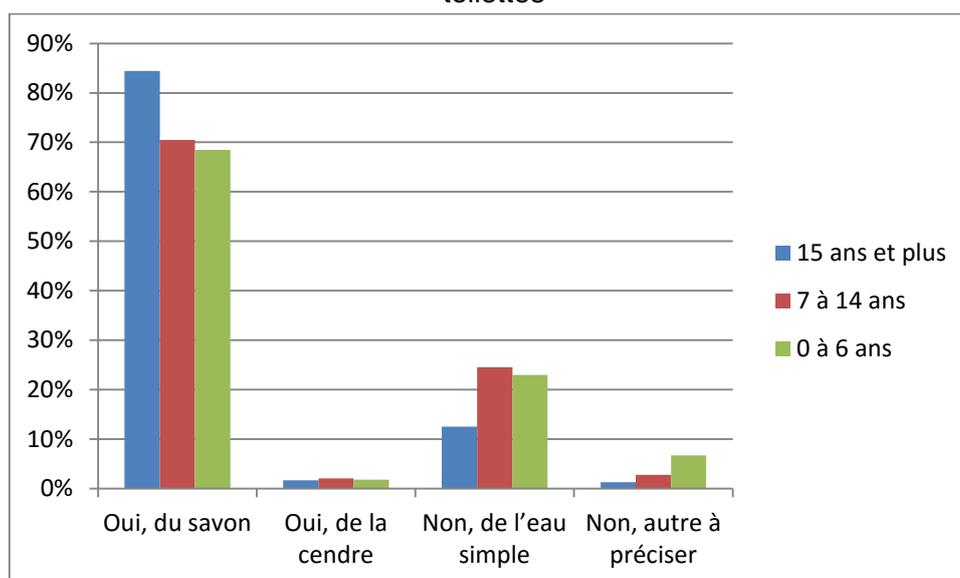
La majorité de la population des quartiers non lotis et périphérique de la commune de Ouagadougou se lave les mains après les toilettes. Cette pratique est encore plus courante chez les adultes de 15 ans et plus que chez les enfants de moins de 15 ans. Le graphique ci-dessous donne les pratiques de la population par tranche d'âge en matière de lavage des mains après les toilettes.

Graphique 80 : Pratiques de la population par tranche d'âge en matière de lavage des mains après les toilettes



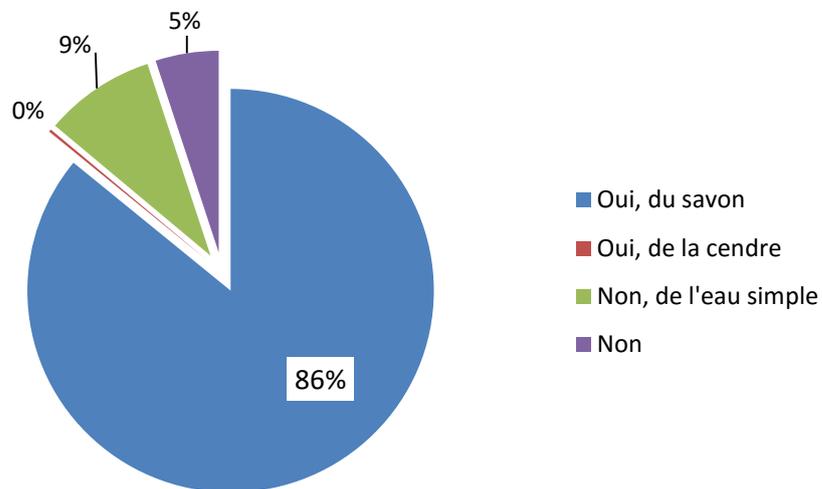
Une bonne proportion de la population se lave les mains à l'eau simple après les toilettes. C'est surtout chez les enfants de moins de 15 ans, où plus de 30% ont cette pratique. Le graphique ci-dessous donne la proportion des ménages suivant leur mode de lavage des mains après les toilettes.

Graphique 81 : Proportion des ménages suivant leur mode de lavage des mains après les toilettes



Aussi, une bonne proportion de la population se lave les mains au savon ou avec de la cendre après avoir manipulé les selles des petits enfants. Le graphique ci-dessous donne les pratiques des ménages dans ce domaine.

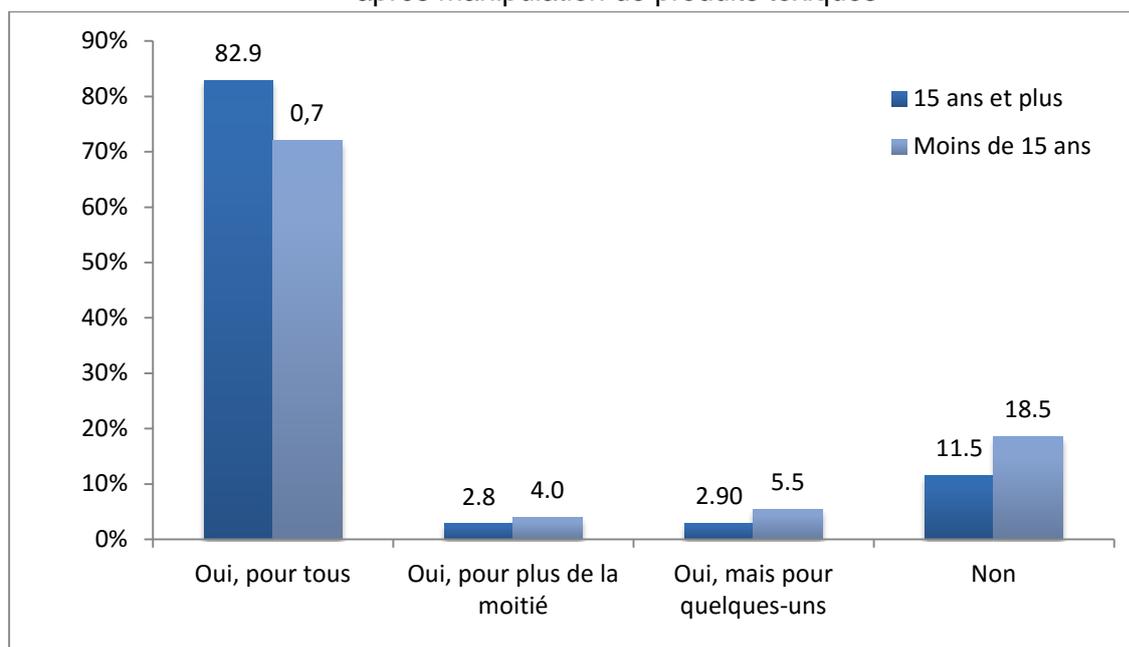
Graphique 82 : Pratique des ménages en matière de lavage des mains après manipulation des selles des enfants



1.2.3 Lavage des mains après manipulation de produits toxiques

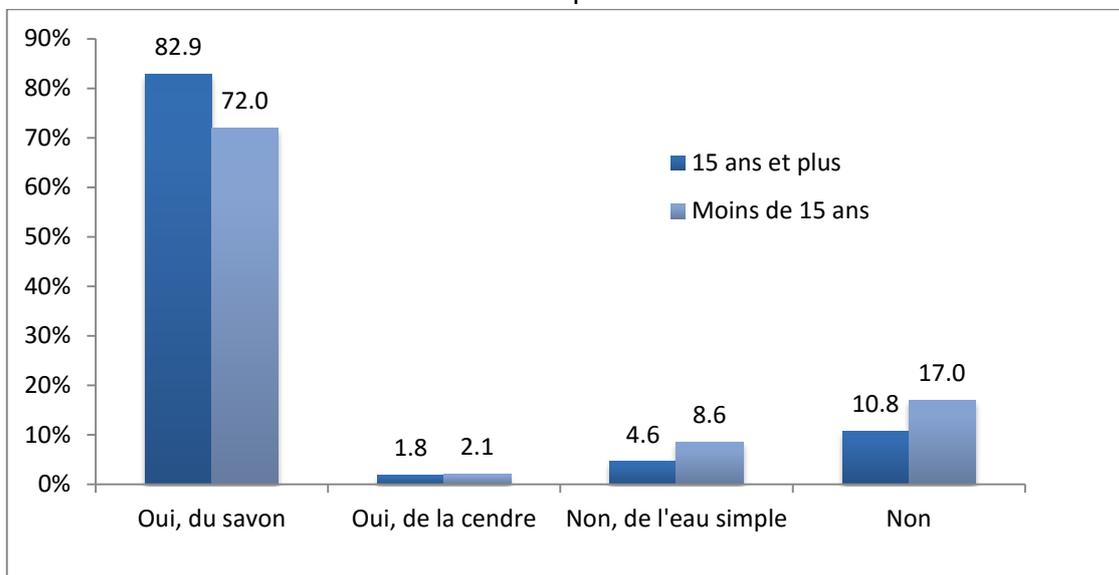
Le comportement de la population des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou en matière de lavage des mains après manipulation de produits toxiques est satisfaisant. Les résultats de l'étude montrent que la proportion des ménages dont tous les membres ont cette bonne pratique est de 82,9% pour les plus de 15 ans, et de 72% pour les moins de 15 ans. Le graphique ci-dessous présente les résultats de l'étude dans ce domaine.

Graphique 83 : Pratique de la population par tranche d'âge en matière de lavage des mains après manipulation de produits toxiques



Une bonne proportion de ceux qui se lavent les mains après manipulation de produits toxiques le font avec du savon ou de la cendre. Le graphique ci-dessous donne le mode de lavage des mains de la population après manipulation de produits toxiques.

Graphique 84 : Mode de lavage des mains de la population après manipulation de produits toxiques



D'une manière générale, le lavage des mains au savon aux moments critiques est une pratique assez courante chez une grande majorité de la population des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou. Ce bon comportement, simple mais qui sauve des vies, est remarquable aussi bien chez les adultes que chez les enfants de moins de 15 ans.

II. Situation de l'hygiène dans les établissements scolaires

Les pratiques d'hygiène en milieu scolaire sont diverses et s'observent à différents niveaux, à travers toutes les activités éducatives, récréatives, et dans l'utilisation et l'entretien des ouvrages d'assainissement existants.

Des règles d'hygiène adéquates contribuent à garantir la santé des apprenants, et par conséquent leur assiduité et leur rendement scolaire.

L'étude n'a abordé que deux moyens qui favorisent la pratique du lavage des mains et l'évacuation des déchets des établissements couverts par l'étude.

2.1 Disponibilité et fonctionnalité des équipements d'hygiène

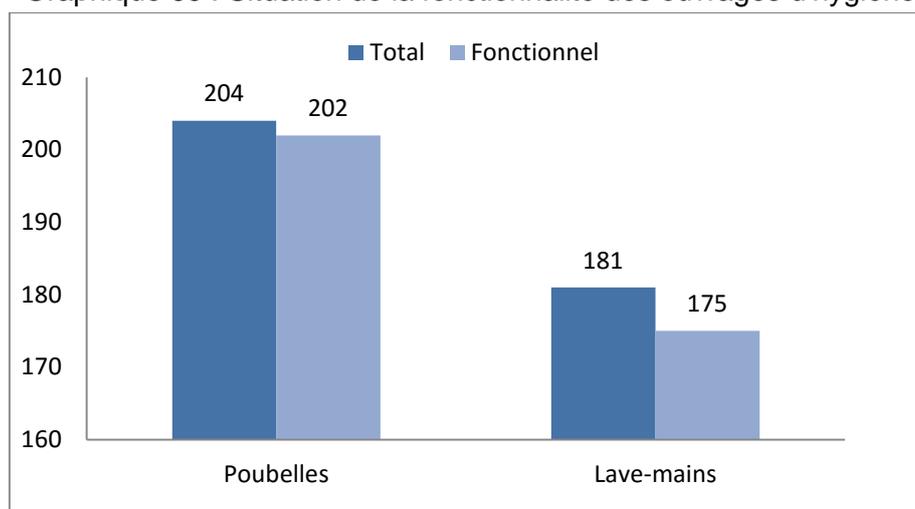
Le lave-mains s'entend tout dispositif permettant aux élèves d'observer le lavage des mains avant l'accès aux classes, après l'utilisation des latrines ou toute activité salissante au sein de l'environnement scolaire.

Les lave-mains sont en nombre insuffisant, car chaque établissement a en moyenne 1 lave-main : 175 lave-mains fonctionnels sur 181 enregistrés. Cela suppose que chaque

établissement dispose au moins d'un lave-main, alors que la norme exige un lave-main par classe et par latrine.

Il en est de même pour la répartition des équipements d'hygiène que sont les poubelles. Chaque établissement dispose en moyenne d'une poubelle, car des 204 poubelles recensées, 202 sont fonctionnelles pour 171 établissements. La norme de 2 poubelles par établissement n'est donc pas respectée, et l'on peut s'interroger sur les moyens d'évacuation des déchets collectés pour la sauvegarde de l'environnement et pour l'éducation des enfants en matière de gestion des déchets. Le graphique ci-dessous fait le point des ouvrages d'hygiène et leur fonctionnalité.

Graphique 85 : Situation de la fonctionnalité des ouvrages d'hygiène



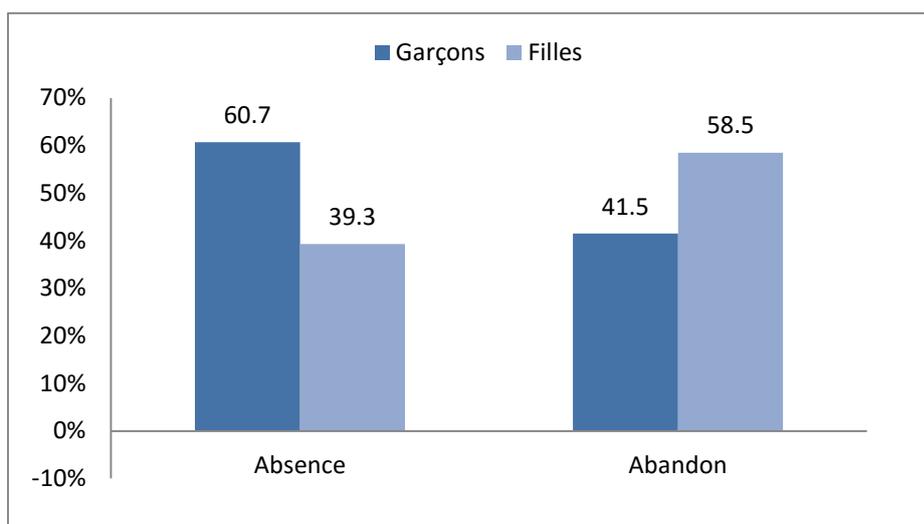
2.2 Un impact possible de la non disponibilité des services d'AEPHA à l'école

Un environnement scolaire sain, sécurité et offrant un maximum de confort est une source de motivation pour les élèves et leurs enseignants. Cependant, la non disponibilité d'un minimum de service d'eau, d'hygiène et d'assainissement fait de l'école un cadre peu propice au développement harmonieux des enfants et pourrait même les dissuader à la fréquentation scolaire.

Les établissements scolaires des quartiers périphériques et zones non loties relèvent du secteur privé et ne disposent pas de toutes les commodités pour rendre le cadre scolaire attrayant. De ce fait, au titre de l'année scolaire 2014 -2015, ils ont enregistré un nombre élevé d'absences et d'abandons :

- 2 000 absences des garçons, contre 1 295 absences des filles ;
- 416 abandons des filles, contre 295 abandons des garçons.

Graphique 86 : Situation comparée des absences et abandons des classes selon le sexe

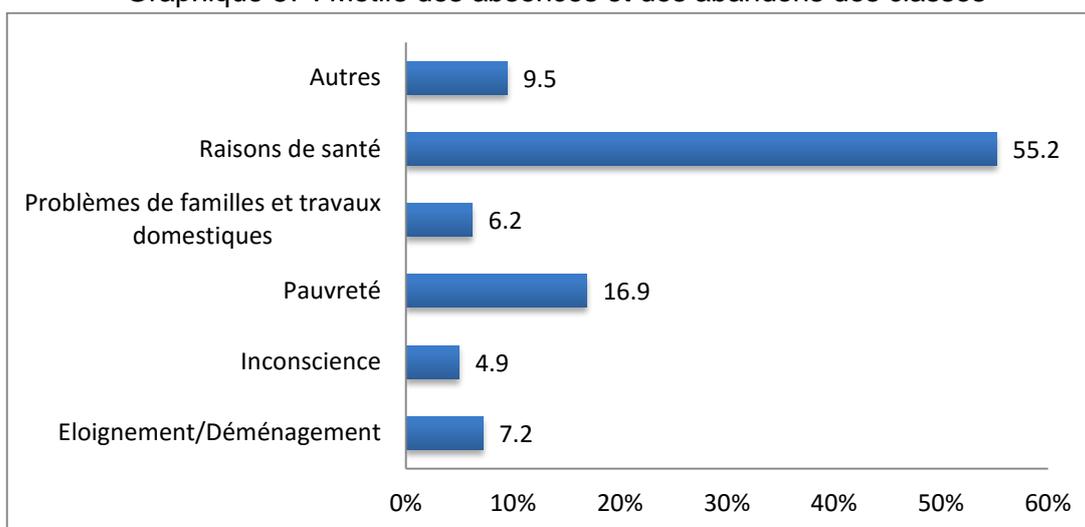


En termes de pourcentage, sur l'ensemble de la zone de l'étude, l'on constate que le taux global des absences est de 6,31%, dont 3,83% pour les garçons et 2,48% pour les filles. Quant au taux global d'abandon, il est de 1,36%, dont 0,56% pour les garçons et 0,80% pour les filles. Le point des abandons et des absences des apprenants est établi dans le graphique ci-dessous.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces taux d'abandon et d'absence des élèves de la zone du projet :

- 55,2% des absences et des abandons seraient dus à des raisons de santé ;
- 16,9% des abandons et des absences sont dus à des raisons de pauvreté des parents ;
- Les autres motifs avancés sont entre autres les déménagements des familles, l'éloignement du domicile, etc.

Graphique 87 : Motifs des absences et des abandons des classes



Ces raisons avancées par les parents ne sauraient occulter celles liées au genre, et qui sont les plus probables : les garçons s'absentent plus que les filles, car ils semblent plus

doués pour l'école buissonnière au profit des activités sportives et/ou lucratives telles que le petit commerce.

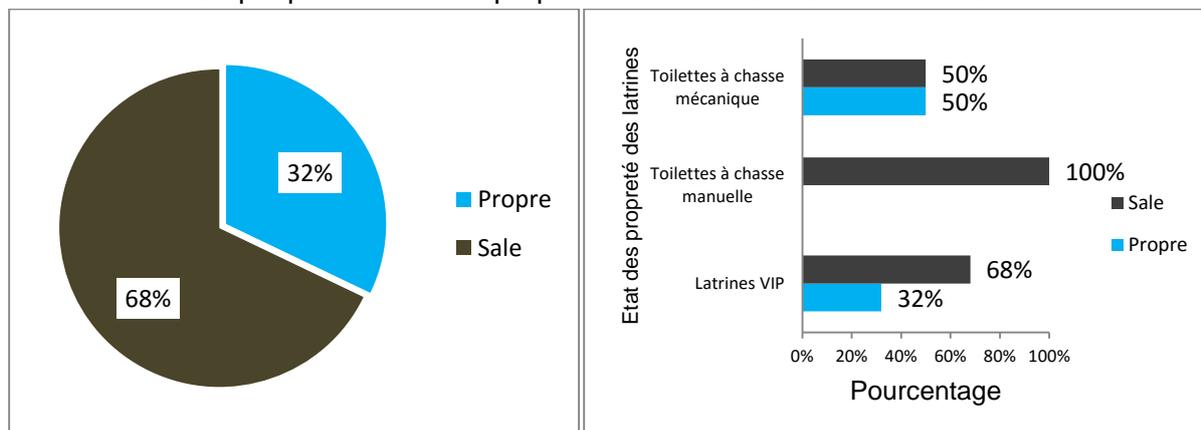
Quant aux abandons des classes par les filles, diverses raisons peuvent aussi expliquer leur taux élevé : ce sont les mariages précoces, les charges de travail, la non disponibilité d'ouvrages et de services adéquats d'eau et d'assainissement pour la satisfaction de leurs besoins spécifiques, surtout durant leur période de menstrues.

III. Situation de l'hygiène dans les centres de santé

3.1 Etat de propreté des latrines des centres de santé

La majorité des latrines (68%) existant dans les centres de santé sont mal entretenues. Selon les résultats de l'étude, toutes les toilettes à chasse manuelle sont sales tandis que la moitié de celles à chasse mécanique et 68% des latrines VIP sont mal entretenues (sales), comme le montrent les graphiques ci-dessous.

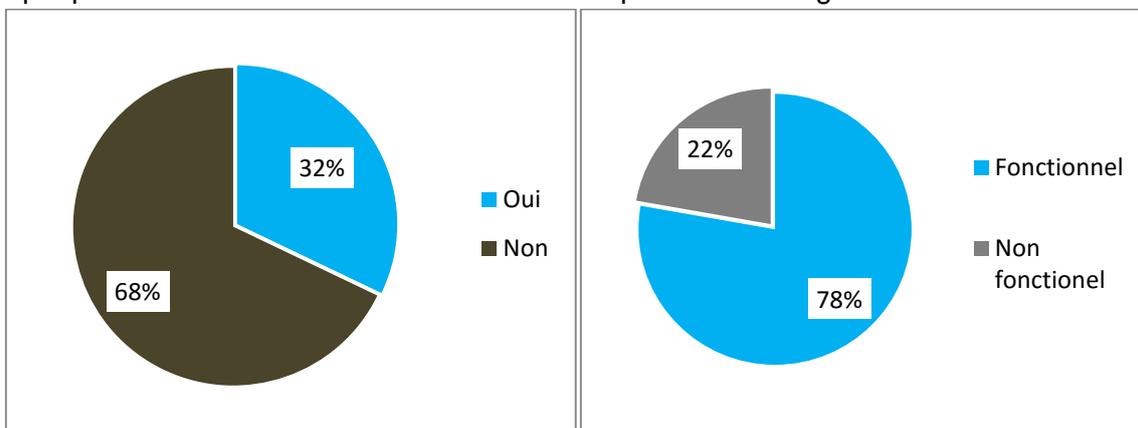
Graphique 88 : Etat de propreté des latrines des centres de santé



3.2 Situation et fonctionnalité des dispositifs de lavage des mains

Les résultats de l'étude montrent qu'une latrine sur trois dispose d'un dispositif de lavage des mains, et 78% de ces dispositifs sont fonctionnels (cf. graphiques ci-dessous).

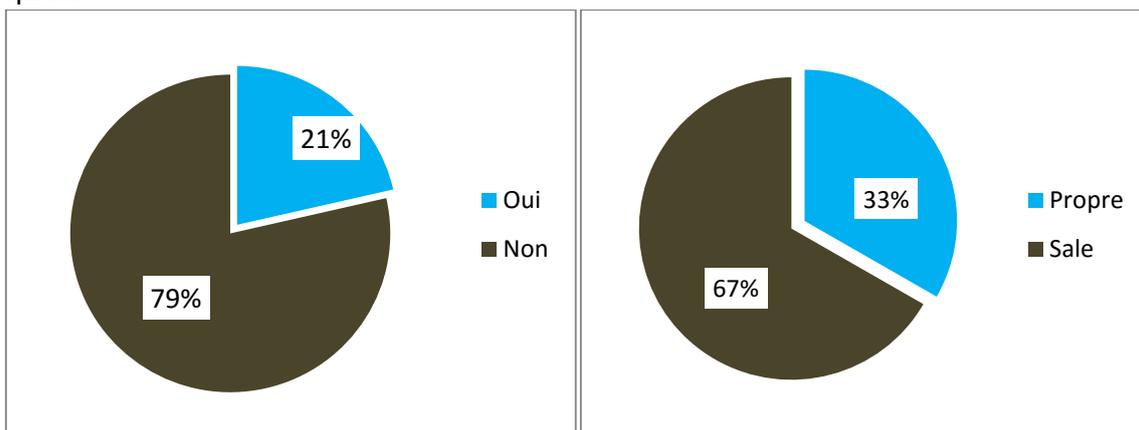
Graphique 89 : Existence et fonctionnalité des dispositifs de lavage des mains



3.3 Existence et propreté des douches et des bacs à laver dans les centres de santé

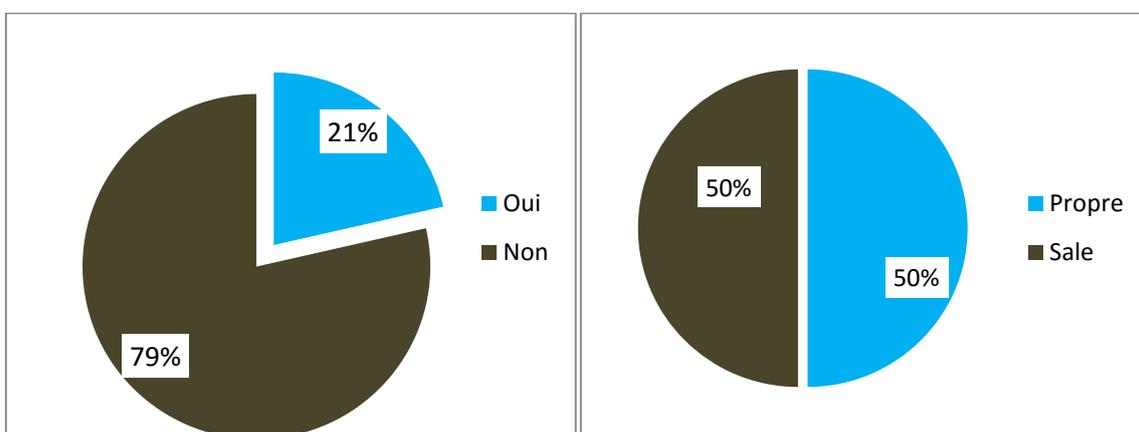
Les résultats de l'étude montrent que seulement 21% des centres de santé fréquentés par la population des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou disposent de douches pour les patients. Seulement 33% des douches sont bien entretenues (cf. graphique ci-dessous).

Graphique 90 : Proportion des centres de santé disposant de douches et leur état de propreté



Tous les centres de santé disposant des douches ont un bac à laver, mais seulement un bac sur deux est propre, comme le montrent les graphiques ci-dessous.

Graphique 91 : Proportion des centres de santé disposant d'un bac à laver et leur propreté



F. Maladies liées au manque d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable

Les principales causes des consultations liées à un manque d'hygiène, d'assainissement adéquat et d'eau potable pour les populations des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou sont le paludisme, les parasitoses intestinales, les diarrhées, les affections de la peau et la fièvre typhoïde. Le tableau ci-dessous donne les proportions des cas de consultations de 2014 par pathologie et par arrondissement.

Tableau 51 : Répartition (%) des principales affections ou groupes d'affections en 2014 par arrondissement

Pathologies	Arrondissements							Total
	N°3	N°4	N°7	N°8	N°9	N°10	N°11	
Paludisme	53,23	48,63	48,14	51,88	49,14	54,41	47,1	50,36
Parasitoses intestinales	3,52	5,64	7,13	5,34	5,45	6,29	6,45	5,68
Diarrhées	2,98	3,56	3,96	4,57	5,12	9,46	2,99	4,66
Affection de la peau	2,24	5,7	4,02	4,11	4,12	4,89	4,19	4,18
Conjonctivites	1,46	2,84	2,49	1,89	2,75	2,07	1,78	2,18
Malnutrition	0,24	0,8	0,69	1,02	0,85	1,04	0,86	0,78
Fièvre typhoïde	0,15	0,21	0,08	0,18	0,21	0,11	0,18	0,16

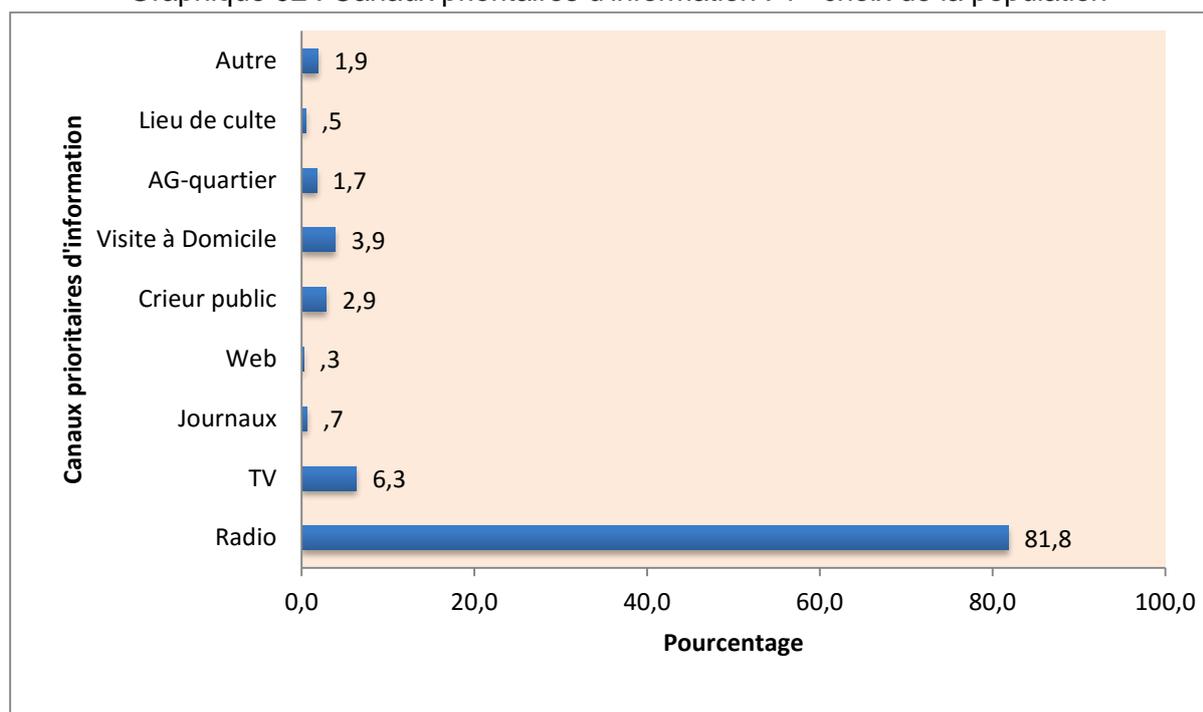
On note une prévalence élevée du paludisme. Les parasitoses intestinales et les diarrhées représentent au moins 10% des causes de consultations des populations des quartiers non lotis et périphériques.

G. Communication

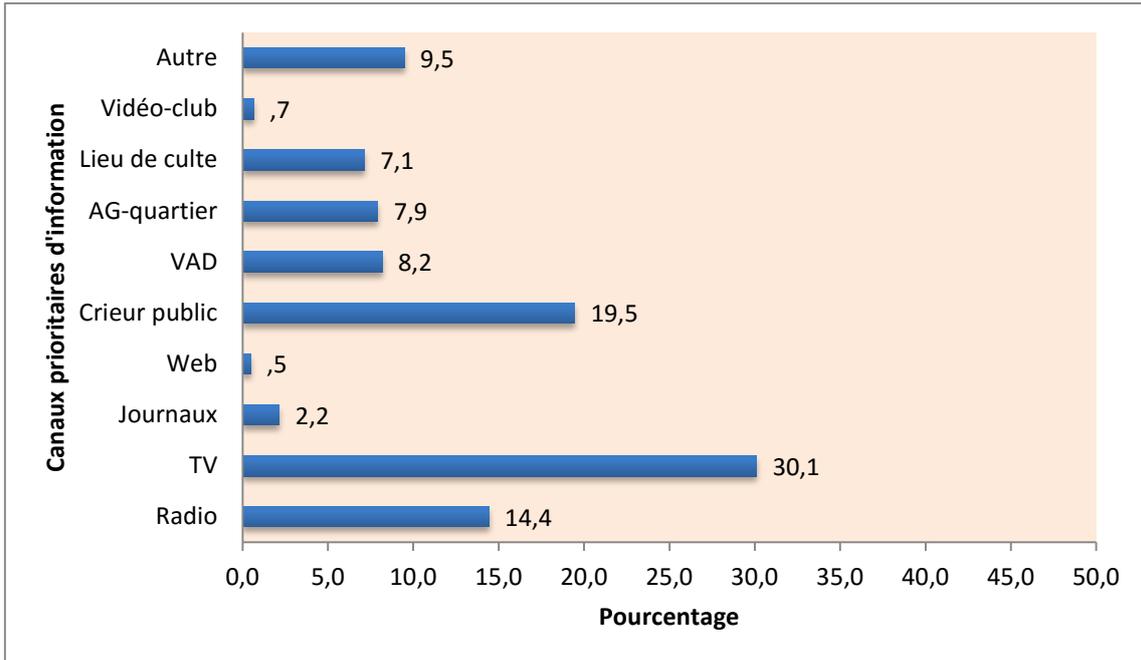
I. Canaux d'information de la population de la zone d'étude

Les populations des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou s'informent à travers les canaux d'information couramment utilisés dans les villes. Les graphiques ci-dessous donnent successivement les premier, deuxième et troisième choix de canal prioritaire d'information de la population de la zone d'étude.

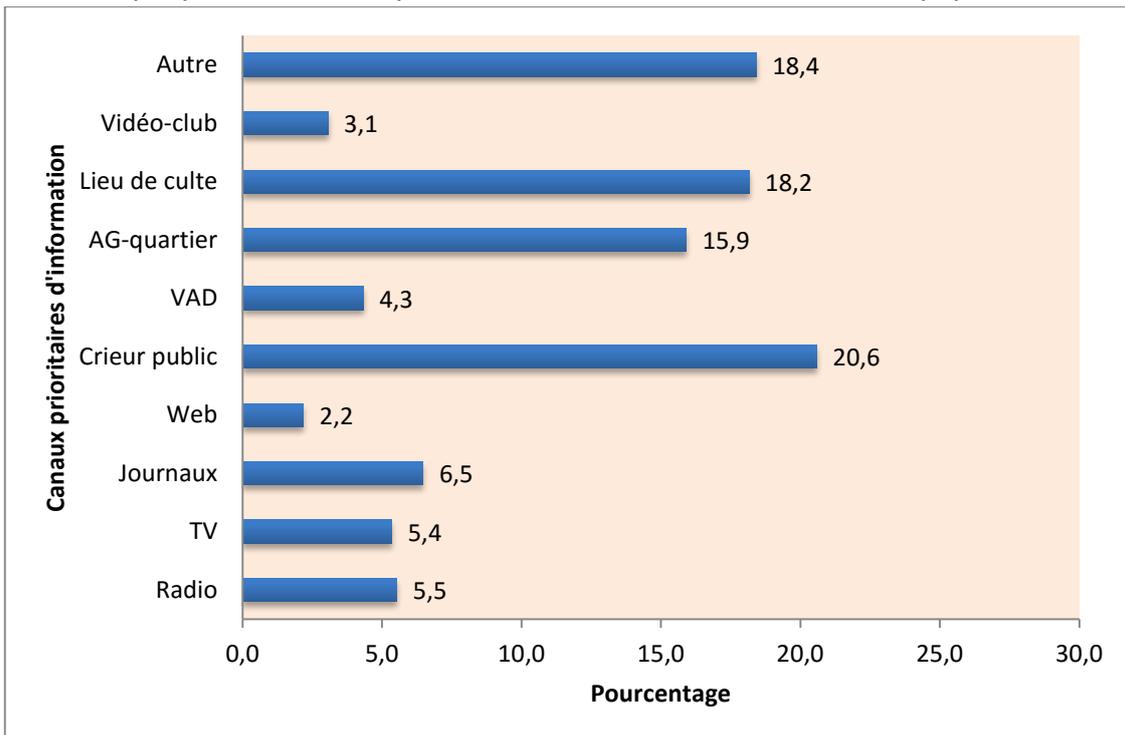
Graphique 92 : Canaux prioritaires d'information : 1^{er} choix de la population



Graphique 93 : Canaux prioritaires d'information : 2^e choix de la population



Graphique 94 : Canaux prioritaires d'information : 3^e choix de la population

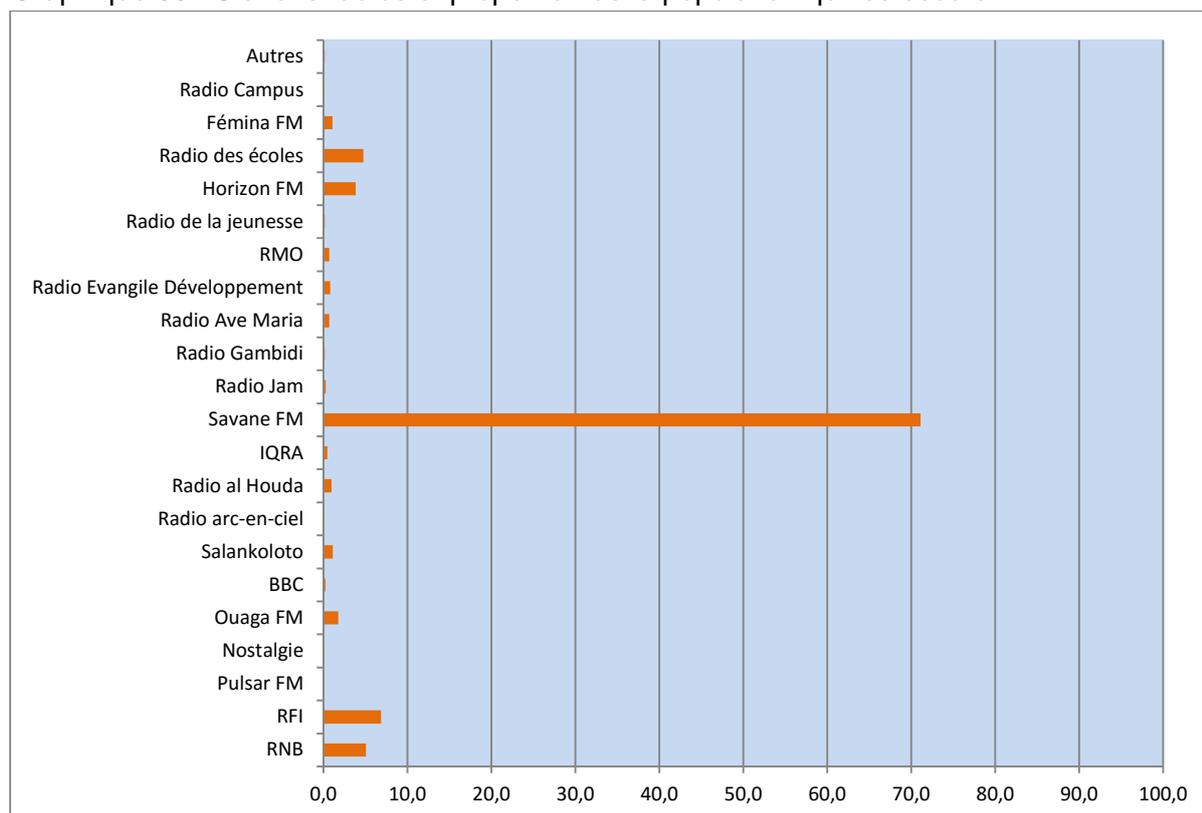


Les résultats montrent que les trois canaux prioritaires d'information de la population des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou sont, par ordre de priorité, la radio (choisie par 81,8% de la population), la télévision (pour 30,1% de la population) et les crieurs publics (choisis par 20,60% de la population). La population préfère également ces trois canaux dans le même ordre de priorité pour des actions de sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre de projets de promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

II. Stations radios couvrant la zone d'étude

Une vingtaine de stations radios couvrent les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou, mais les cinq stations les plus écoutées sont « Savane FM », « RFI », « RTB », « Radio des écoles » et « Horizon FM », selon respectivement 71%, 6,8%, 5%, 4,8% et 3,8% de la population. Le graphique ci-dessous donne les stations radios et la proportion de la population qui les écoute.

Graphique 95 : Stations radios et proportion de la population qui les écoute



La station radio « Savane FM » est donc celle qui est écoutée par la majorité de la population de la zone d'étude.

H. Conclusion/Recommandations

Les résultats de cette étude de la situation de l'assainissement, de l'hygiène, de l'eau potable et de la qualité du service de l'AEP constituent une bonne référence pour l'ensemble des acteurs du secteur de l'AEPHA, et même des autres secteurs tels que la santé et l'éducation, pour une meilleure planification stratégique en faveur des zones concernées. Ils donnent la situation générale des populations en matière d'AEPHA et leurs sentiments par rapport à la qualité des services d'AEP délivrés par l'ONEA par délégation.

Dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou, on trouve des ménages de moyenne taille, et toutes les couches sociales sont représentées, avec

une prédominance des ménages à revenus faibles, selon les caractéristiques des habitations et des principales activités des chefs de ménage.

L'étude montre que plus de 91% des ménages des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou utilisent des latrines, mais seulement 6,1% de ces ménages ont accès à l'assainissement selon les normes nationales en la matière. Le problème de l'assainissement familial de ces quartiers réside donc beaucoup plus dans l'amélioration de la qualité du service pour répondre aux standards nationaux que dans la réalisation des ouvrages. Les actions en matière d'assainissement dans les quartiers doivent s'orienter vers la réhabilitation des ouvrages familiaux d'assainissement existants et la sensibilisation pour leur utilisation effective et leur entretien, ainsi que la bonne gestion des eaux usées et des éléments de vidange des latrines.

Le taux d'équipement en ouvrages d'assainissement des écoles et des centres de santé fréquentés par la population des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou est satisfaisant de façon générale, mais des efforts restent toujours à faire quant à l'amélioration de leur état et de la qualité du service (ratio nombre d'utilisateurs et nombre de cabines des toilettes/latrines). Des actions de sensibilisation des élèves pour une utilisation adéquate des ouvrages et une amélioration du cadre de vie méritent d'être menées dans les établissements scolaires de ces quartiers.

Les pratiques d'hygiène des populations des quartiers lotis et périphériques sont assez satisfaisantes. Les actions de promotion de l'hygiène dans ces zones doivent être orientées surtout vers les enfants de moins de 15 ans et le renforcement de la dynamique chez les adultes de plus de 15 ans. Les canaux prioritaires de communication dans les quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou sont essentiellement la radio, la télévision et les crieurs publics.

La population bénéficiant du service d'AEP de l'ONEA est globalement satisfaite de la qualité des prestations, à l'exception de quelques aspects qui méritent encore d'être améliorés tels que la continuité du service indépendamment de la saison, l'amélioration de la pression d'eau, l'harmonisation des coûts pour bénéficier du branchement et les temps de réponse aux problèmes exprimés.

Liste des Annexes

1. Taux d'accès à l'assainissement par quartier non loti ou périphérique de la commune de Ouagadougou et selon les niveaux de services
2. Répartition des latrines familiales par quartier selon leur typologie
3. Taux d'accès à l'eau potable des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou
4. Nombre et fonctionnalité des latrines (cabines) par type d'établissement, par arrondissement et par genre
5. Taux d'accès aux cabines de latrines fonctionnelles par type d'établissement, par sexe et par arrondissement
6. Situation des Formations Sanitaires, des Dépôts de Médicaments Essentiellement Génériques et des infirmeries scolaires dans la zone d'étude
7. Tableau récapitulatif des résultats sur la satisfaction des ménages

Annexe 1 : Taux d'accès à l'assainissement par quartier non loti ou périphérique de la commune de Ouagadougou et selon les niveaux de services

Arrondissement	Village/quartier	Taux d'accès premier niveau	Taux d'accès deuxième niveau	Taux d'accès troisième niveau
04	Zongo	93,0	9,3	4,0
	Nioko2 du 19	98,5	40,2	32,3
	Roumtenga	37,5	3,2	3,2
	Kossodo	89,2	3,6	1,7
	Toukin	91,4	3,6	3,6
	Polesgo	80,0	2,3	2,3
	Toudbweogo	85,1	5,8	5,8
	Soguedin	36,6	0,0	0,0
07	Tengandgo	87,8	0,0	0,0
	M'Ba Simon Touèga	96,6	1,1	1,1
	Wapassi	94,1	0,9	0,9
	Boassa du 32	82,8	0,0	0,0
	Boassa du 33	88,1	0,0	0,0
	Sandgo du 33	94,6	0,8	0,8
	Zagtouli Sud	80,8	1,8	1,8
08	Zagtouli Nord	86,4	2,8	2,8
	Bissighin	90,3	0,0	0,0
	Bogodin	39,5	0,0	0,0
	ZongoNabitenga	56,4	0,0	0,0
	Silmiougou	41,8	0,0	0,0
09	Yagma village	98,0	12,7	11,2
	Nonghin	100,0	12,2	12,2
	Wobringré	99,0	20,3	15,6
	Kamboincé (38)	70,3	1,5	1,5
	Kamboincé (39)	93,7	0,0	0,0
	Sakoula	71,2	0,0	0,0
10	Nioko2 du 41	93,2	29,0	24,3
	Goundrin	97,9	22,0	22,0
	Taptenga	91,0	0,8	0,8
11	Yamtenga	93,2	0,0	0,0
	Balkuy	73,5	0,0	0,0
	Total	91,2	7,6	6,1

Annexe 2 : Répartition des latrines familiales par quartier selon leur typologie

Arrondissement	Secteur/village	Latrine traditionnelle sans dalle en béton	Latrine traditionnelle avec dalle en béton	Latrine SanPlat	Latrine VIP une fosse/ SanPlat améliorée	Toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse	Toilette à chasse d'eau mécanique	Total
Arrond. N°3	Zongo	306	11 485	153	766	0	0	12 710
Sous total		306	11 485	153	766	0	0	12 710
Arrond. N°4	Nioko2 du 19	12	562	159	232	12	0	977
	Roumtenga	0	100	4	8	0	0	112
	Kossodo	23	831	23	11	0	0	888
	Toukin	42	1 386	0	21	0	0	1 449
	Polesgo	0	1 684	63	21	0	0	1 769
	Toudbweogo	37	1 213	19	75	0	0	1 343
	Soguedin	5	126	0	0	0	0	131
Sous total		119	5 902	267	368	12	0	6 668
Arrond. N°7	M'Ba Simon Touèga	171	3 675	43	0	0	0	3 889
	Wapassi	59	2 617	0	0	30	0	2 706
	Boassa du 32	19	742	0	0	0	0	761
	Boassa du 33	0	716	0	0	0	0	716
	Sandgo du 33	8	580	0	8	0	0	595
	Zagtouli Sud	64	2 292	0	32	0	32	2 419
	Tengandgo	0	4 488	0	0	0	0	4 488
Sous total		321	15 109	43	39	30	32	15 574
Arrond. N°8	Zagtouli Nord	138	3 446	46	92	0	0	3 722
	Bissighin	119	4 813	0	0	0	0	4 932
	Bogodin	14	49	0	0	0	0	63
	ZongoNabitenga	2	30	0	0	0	0	32
	Silmiougou	16	53	0	0	0	0	69
Sous total		289	8 390	46	92	0	0	8 817
Arrond. N°9	Yagma village	237	4 911	592	118	177	0	6 035
	Nonghin	416	8 635	1 040	0	104	0	10 196
	Wobringré	40	998	148	27	108	0	1 321
	Kamboincé (38)	6	60	0	0	2	0	68
	Kamboincé (39)	5	382	0	0	0	0	387
Sakoula	0	2 207	0	0	0	0	2 207	
Sous total		705	17 192	1 780	145	392	0	20 214
Arrond. N°10	Nioko2 du 41	0	3 425	546	794	50	0	4 815
	Goundrin	74	2 553	222	555	37	0	3 441
	Taptenga	85	7 742	0	85	0	0	7 912
Sous total		159	13 720	768	1 434	87	0	16 168
Arrond. N°11	Yamtenga	38	3 196	0	0	0	0	3 234
	Balkuy	17	325	0	0	0	0	342
Sous total		55	3 521	0	0	0	0	3 576
Ensemble		1 954	75 319	3 058	2 845	520	32	83 727

Annexe 3 : Taux d'accès à l'eau potable des quartiers non lotis et périphériques de la commune de Ouagadougou

Quartiers non lotis / Périphériques	Taux d'accès à l'eau potable
Zongo	41%
Arrondissement 3	41%
Nioko2 du 19	59%
Roumtenga	61%
Kossodo	66%
Toukin	47%
Polesgo	57%
Toubweogo	40%
Soguedin	59%
Arrondissement 4	53%
M'Ba Simon Touèga	53%
Wapassi	20%
Boassa du 32	2%
Boassa du 33	17%
Sandgo du 33	49%
Zagtouli Sud	47%
Tengandgo	56%
Arrondissement 7	43%
Zagtouli Nord	15%
Bissighin	37%
Bogodin	63%
ZongoNabitenga	26%
Silmiougou	39%
Arrondissement 8	28%
Yagma village	35%
Nonghin	41%
Wobringré	33%
Kamboincé (38)	62%
Kamboincé (39)	52%
Sakoula	43%
Arrondissement 9	39%
Nioko2 du 41	60%
Goundrin	67%
Taptenga	28%
Arrondissement 10	45%
Yamtenga	5%
Balkuy	16%
Arrondissement 11	7%
Total	40%

-

-

Annexe 4 : Nombre et fonctionnalité des latrines (cabines) par type d'établissement, par arrondissement et par genre

Arrondissement/Type de structure	LG	LGF	LF	LFF	LM	LMF	TOA	TOAF
Arrondissement 3	36	33	37	31	48	48	121	112
CEBNF	1	1	1	1	0	0	2	2
Ecole Primaire	35	32	36	30	48	48	119	110
Arrondissement 4	51	44	53	44	44	44	148	132
CEBNF	9	9	9	9		0	18	18
Complexe	11	10	11	11	1	1	23	22
CPAF	3	2	3	1	0	0	6	3
Ecole Primaire	28	23	30	23	43	43	101	89
Arrondissement 7	19	18	21	19	34	31	74	68
Ecole Primaire	19	18	21	19	34	31	74	68
Arrondissement 8	19	14	19	14	4	4	42	32
Complexe	1	1	1	1	0	0	2	2
Ecole Primaire	18	13	18	13	4	4	40	30
Arrondissement 9	40	39	40	36	50	50	130	125
CEBNF	1	1	1	1	5	5	7	7
Complexe	7	7	7	7	0	0	14	14
CPAF	8	7	8	7	3	3	19	17
Ecole Primaire	24	24	24	21	42	42	90	87
Arrondissement 10	127	109	117	108	75	58	319	275
CEBNF	4	4	4	4	0	0	8	8
Complexe	0	0	0	0	1	1	1	1
CPAF	0	0	0	0	25	25	25	25
Ecole Primaire	123	105	113	104	49	32	285	241
Arrondissement 11	34	29	38	32	19	19	91	80
Complexe	2	2	2	2	0		4	4
Ecole Primaire	32	27	36	30	19	19	87	76
Total général	326	286	325	284	274	254	925	824

Annexe 5 : Taux d'accès aux cabines de latrines fonctionnelles par type d'établissement, par sexe et par arrondissement.

Arrondissement/ Type de structure	Taux d'accès aux cabines de latrines fonctionnelles (en %)		
	Garçons	Filles	Ensemble
Arrondissement 3	109,66	80,79	94,89
CEBNF	26,46	20,83	23,62
Ecole Primaire	116,18	85,34	100,38
Arrondissement 4	82,50	61,68	71,74
CEBNF	54,55	43,90	49,24
Complexe	86,92	67,65	76,71
CPAF	34,13	12,94	23,26
Ecole Primaire	97,67	72,04	84,33
Arrondissement 7	67,90	50,59	58,81
Ecole Primaire	67,90	50,59	58,81
Arrondissement 8	43,27	29,53	35,86
Complexe	26,18	17,39	21,38
Ecole Primaire	45,24	30,98	37,55
Arrondissement 9	103,09	72,86	87,40
CEBNF	546,88	482,76	516,39
Complexe	54,86	41,00	47,69
CPAF	162,21	171,72	166,30
Ecole Primaire	103,59	68,88	85,23
Arrondissement 10	84,12	59,17	70,88
CEBNF	136,99	98,77	116,88
Complexe	51,02	44,44	47,87
CPAF	271,74	213,68	242,46
Ecole Primaire	77,78	54,42	65,37
Arrondissement 11	74,07	57,44	65,31
Complexe	294,12	333,33	310,34
Ecole Primaire	71,15	55,13	62,70
Total général	83,20	60,00	71,03

Annexe 6 : Situation des Formations Sanitaires, des Dépôts de Médicaments Essentiellement Génériques et des infirmeries scolaires dans la zone d'étude

Zones non loties	CSPS/FS		Nbre de DMEG	Nbre d'infirmerie scolaire
	Nom	Nombre		
Zongo	CSPS de Zongo	1	1	0
ZONGO Nabitenga				
Nioko2	CSPS secteur 26/CMA	1	1	1
Kossodo				
Roumtenga	CSPS ROUMTENGA	1	1	0
Toukin	CSPS SECT 25	1	1	0
Polesgo	CSPS POLESGO	1	1	
Toubweogo				
Soguedin	CSPS SOGODIN	1	1	0
Tengandgo	CSPS DE TENGANDO	1	1	0
M'Ba Simon Touèga				
Wapassi	CSPS DE SANDGO	1	1	0
Boassa du 32	CSPS DE BOASSA	1	1	0
Boassa du 33				
Sandgo du 33	CSPS DE SANDGO	1	1	0
Zagtouli Sud	CSPS de ZAGTOULI	1		0
Zagtouli Nord				
Bogodin				
Bissighin	CSPS DE BISSIGHIN	1	1	0
Yagma village				
Silmiougou	CSPS DE BASSINKO	1	1	0
Nonghin	CSPS DE PAZANI ET 21	1		0
Wobringré	CSPS DE KAMBOINSSIN	1	1	
Kamboincé du 38				
Kamboincé du 39				
Sakoula	CSPS DE SAKOULA	1	1	0
Goundrin	JUVENAT FILLE	1	1	
Taptenga	CSPS DE TRAME DACCUEIL 28	1	1	
Yamtenga	CSPS YAMTENGA	1	1	1
Balkuy	CSPS DE BALKUY	1		1
Total		21	21	4